

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Ville de Rouen

Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 2015-2018



Introduction	4
Constats et besoins partagés en matière de sécurité et de prévention de la délinquance	7
1.1-Diagnostic chiffré de sécurité et de tranquillité publique	8
1.1.1- Portrait général: traits saillants du contexte sociodémographique et géographique	8
1.1.2- Portrait statistique général de la délinquance et de l'insécurité	15
1.2-Etat des lieux et bilan de sécurité et de tranquillité publique : les thèmes à traiter en priorité	28
1.2.1- Des atteintes à la tranquillité publique récurrentes	29
1.2.2- Des jeunes (mineurs et jeunes majeurs) plus vulnérables	34
1.2.3- Une vie nocturne riche mais marquée par des pratiques d'alcoolisation inquiétantes	43
1.2.4- Des violences faites aux femmes et intrafamiliales importantes encore trop méconnues et banalisées	47
1.3- Géographie d'intervention prioritaire	54
1.4- Evaluation de la STSPD 2011-2014 : Un bilan favorable mais un dispositif perfectible	55
Gouvernance du CLSPD	56
2.1-Articulation des groupes au sein du CLSPD	57
2.2-Les enjeux transversaux de la gouvernance	58
Plan d'actions 2015-2018	60
Axe Stratégique 1 – Programme d'actions sécurité, proximité et qualité des espaces : le schéma de tranquillité publique	62
1 – Conforter et coordonner les interventions de proximité	62
2 – Développer la prévention situationnelle	65
3 – Développer la mobilisation et l'information des habitants	66
Axe Stratégique 2 – Programme de protection et de prévention de la délinquance des jeunes	67
1 - Développer des actions de remobilisation en direction de jeunes dans l'incivilité manifeste ou en grande difficulté sociale et scolaire dans le cadre d'une approche globale ou ciblée	68
2 –Développer des actions de prévention de la récidive	70

Axe Stratégique 3 – Programme de régulation de la vie nocturne	71
1 : Coordonner et promouvoir le partenariat dans le cadre de la charte de la vie nocturne	71
2 : Responsabiliser les publics des espaces festifs	72
3 : Agir sur les espaces festifs	73
Axe Stratégique 4 – Programme de prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et d’aide aux victimes	74
1 – Sensibiliser aux violences faites aux femmes pour les rendre visibles et inacceptables aux yeux de tous	75
2 – Développer une approche à la fois globale et ciblée du public par l’articulation des dispositifs existants et le développement de partenariats opérationnels	76
Annexes	77
1 -Bilan de la STSPD 2011-2014	78
2- Exemple de fiche action : Jeunes sous main de justice, prévention routière et implication citoyenne	81
3- Sources utilisées pour la réalisation de la présente STSPD	82
4 -Liste des partenaires rencontrés dans le cadre de la réalisation du diagnostic	83
5 –Chartes de fonctionnement des différentes instances du dispositif	84

Introduction

Même si Rouen demeure une des villes les moins criminogènes de l'hexagone par rapport à sa taille et son nombre d'habitants, certaines atteintes à la tranquillité publique itératives impactent la qualité du vivre ensemble et accentuent le ressenti d'insécurité des habitant(e)s.

Conduire une politique de sécurité et de prévention de la délinquance c'est à la fois s'attacher à lutter contre la délinquance réelle mais aussi agir en faveur de la qualité de vie dans les espaces publics et privés, tout en tenant compte de la sécurité subjective (comment se sent le citoyen ?).

La politique locale est définie au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), piloté par le maire, et déclinée dans le cadre d'une convention de partenariat : la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD).

Le CLSPD permet, à l'échelon communal, l'interconnaissance, la mise en synergie des acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance et de leurs capacités de réponses. Il est un lieu de maillage mais aussi d'anticipation des mouvements, un « thermomètre de la vie sociale ». Il prévient les manifestations de délinquance et d'insécurité le plus en amont possible, suit les évolutions des phénomènes et développe des actions de sécurisation des personnes et des biens. Cette instance permet l'expression des attentes de chaque partenaire dans le respect des prérogatives et missions de chacun et tient compte dans ses décisions des préoccupations de la population.

La STSPD est le document de référence qui détermine, pour la période 2015-2018, les priorités d'actions ainsi que des réponses opérationnelles et ciblées pour remédier aux problématiques observées.

La première étape de réalisation de cette nouvelle STSPD a résidé dans l'analyse du contexte et des besoins en termes de sécurité et de tranquillité publiques, préalable indispensable à la définition de la politique locale de sécurité. Afin d'identifier les actions à mettre en œuvre de façon prioritaire, des données ont été recueillies auprès d'une cinquantaine de partenaires (liste en annexe). Ces rencontres ont permis de dresser un bilan général quantitatif et qualitatif des difficultés à traiter en priorité, des actions déjà menées et de récolter les préconisations de chacun sur les futurs axes de travail. La cellule de suivi du CLSPD a procédé à la validation du diagnostic le 16 septembre 2014.

Le programme de travail détaillé dans la STSPD repose sur les éléments de cette analyse et tend à répondre prioritairement aux constats partagés. Les problématiques identifiées restent sensiblement identiques à celles repérées dans le précédent diagnostic. Néanmoins, dans un souci d'adaptabilité et de réactivité du dispositif, les modalités de gouvernance du CLSPD ont été réformées et la ville a procédé à la création d'un poste sur cette mission spécifique.

En faveur d'une stratégie agissante et ciblée, le plan d'actions se décline désormais en 4 thématiques majeures identifiées par l'ensemble des partenaires:

- la tranquillité publique par la sécurisation des espaces collectifs et la protection des publics
- la protection et la prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs
- la régulation de la vie nocturne
- la lutte contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes

Le plan d'actions identifie des objectifs opérationnels et des moyens à développer pour les atteindre, déclinés sous forme de tableau. Des indicateurs d'évaluation sont également détaillés pour permettre in fine la mesure des effets du programme de travail. Les axes seront animés et mis en œuvre par des groupes de travail.

Dans la lignée de la dynamique impulsée par le plan précédent, la STSPD s'est construite et sera animée dans une dimension partenariale associant, sans les opposer, éducation, médiation, solidarité et répression. Ce document constitue le projet de la ville et de ses partenaires pour Rouen. Il est la traduction d'une volonté d'agir en prévention et en proximité en prenant appui sur la qualité des politiques jeunesse, sociale, de santé, culturelle et sportive, économique et d'insertion.

Calendrier d'élaboration et d'animation de la STSPD



04/2014..... 05/2014.....09/201401/201512/201512/201612/2017

<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance: <ul style="list-style-type: none"> •Charte de fonctionnement du CLSPD •Charte des groupes de travail (typologie, ...) • Diagnostic <ul style="list-style-type: none"> • Quelles données? • Quelles rencontres? • Quels outils? • Impact de la Métropole? <ul style="list-style-type: none"> • Articulation STSPD et Contrat de Ville • CLSPD dans la Métropole ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Recolte des données et avis (50 rencontres, questionnaires, réunions) • Détermination des enjeux et des axes stratégiques • Analyse des données quantitatives et qualitatives • Etat des lieux des dispositifs de droit commun et spécifiques existants (recenser les différents dispositifs susceptibles d'être mobilisés) • Mobilisation des partenaires pour le pilotage des axes 	<ul style="list-style-type: none"> • Détermination des objectifs opérationnels de chaque axe • Définition d'un plan d'actions et des modalités opérationnelles de mise en oeuvre pour chaque axe stratégique • Modalités de suivi et d'évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de tableaux de bord, outils de bilan et de communication • Protocole d'évaluation (choix des indicateurs de suivi et d'impacts) • Rédaction de la STSPD • Signature de la STSPD 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en oeuvre des actions • Pilotage des axes et suivi des groupes de travail • Suivi des possibilités de financement des actions 	<ul style="list-style-type: none"> • Décembre 2015 Bilan des actions, validation par la cellule de suivi • Présentation en plénière • Poursuites, modifications, nouvelles orientations 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des actions en 2016 et 2017 • 2018 : Evaluation et nouveau plan
--	---	---	---	---	--



**Constats et besoins partagés en matière de sécurité et de
prévention de la délinquance**

1.1-Diagnostic chiffré de sécurité et de tranquillité publique

Le diagnostic consiste à détailler les évolutions des phénomènes délinquants et des troubles à la tranquillité publique dans la commune afin de définir les priorités d'actions de la STSPD. Il implique nécessairement, sans stigmatiser, de cibler des publics ou des territoires sur lesquels les efforts seront concentrés. Les expériences qui seront menées localement sur ces territoires ou auprès des publics déterminés permettront d'enrichir l'action globale sur la commune.

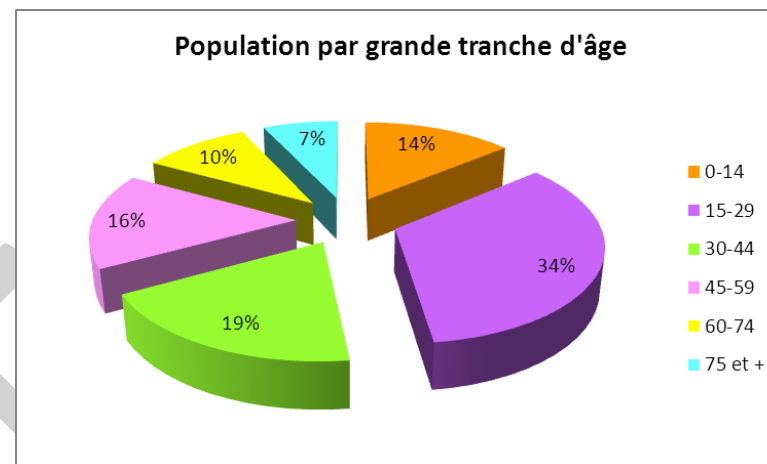
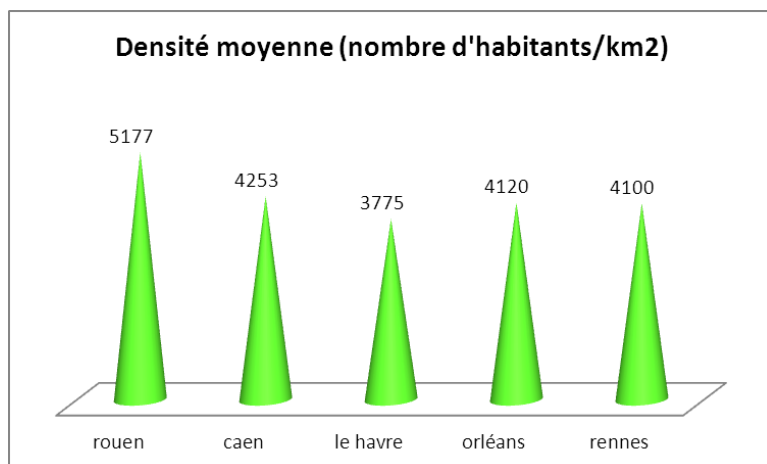
1.1.1- Portrait général: traits saillants du contexte sociodémographique et géographique

Le présent portrait dresse une *physionomie générale de la ville* avec pour objectif de décrire, analyser et repérer les principaux éléments de contexte à mettre en relation avec la STSPD.

Les caractéristiques socio-économiques saillantes, déterminées grâce au diagnostic social de la population rouennaise réalisé en 2013 par l'Observatoire des données de la Ville à partir des chiffres du dernier recensement global de la population (INSEE 2009), peuvent être résumées comme ci-dessous.

Une ville dense et jeune

- 113 128 habitants (recensement 2012) ; en augmentation constante (+2,5% en 5 ans).
- Un centre-ville dense et jeune : 48% des rouennais ont moins de 30 ans et 51% des 18-24 ans vivent dans le centre-ville.
- Une progression significative de la population dans les quartiers ouest.
- Une multiplication des résidences étudiantes en centre-ville ces dernières années.
- Une très faible rotation résidentielle dans les quartiers prioritaires.
- La part de propriétaires est relativement faible. 69% des ménages sont locataires de leur logement (19% dans le parc HLM). La répartition des logements sociaux reste hétérogène (principalement HDR et rive gauche).



Source: INSEE RP 2009

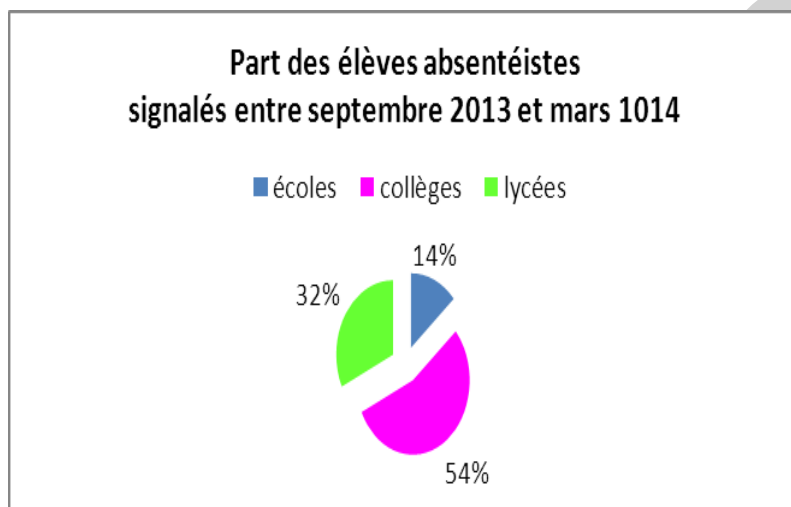
- Près d'1 rouennais(e) sur 2 a moins de 30 ans.
- La natalité est plus importante dans les quartiers prioritaires.
- L'indice de vieillissement est faible mais en augmentation de 9% sur 10 ans
- 50% des ménages rouennais sont constitués d'une seule personne, 20% sont des familles monoparentales.
- 1 famille nombreuse monoparentale sur 2 vit dans les quartiers prioritaires ; corolaire à l'offre de logements sociaux de grande taille que l'on y trouve.

Des revenus proches du national

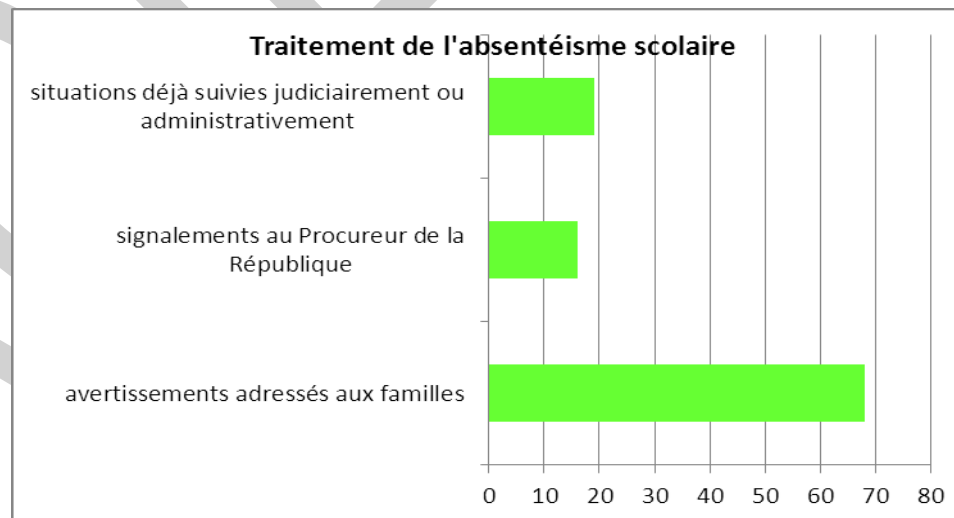
- Un revenu mensuel médian déclaré de 1537€ en 2009 par foyer fiscal ; proche du national. On observe des écarts de revenus importants selon les quartiers et au sein même des quartiers.
- 47% de foyers fiscaux sont non imposables.
- 13% des ménages dépendent des minimas sociaux (entre 23% et 46% dans les quartiers prioritaires). 30% des familles monoparentales en bénéficient.
- 25% des allocataires CAF ont un revenu constitué à plus de 50% de prestations sociales.
- 20% de la population rouennaise vit sous le seuil de pauvreté (entre 38 et 53% dans les quartiers prioritaires).

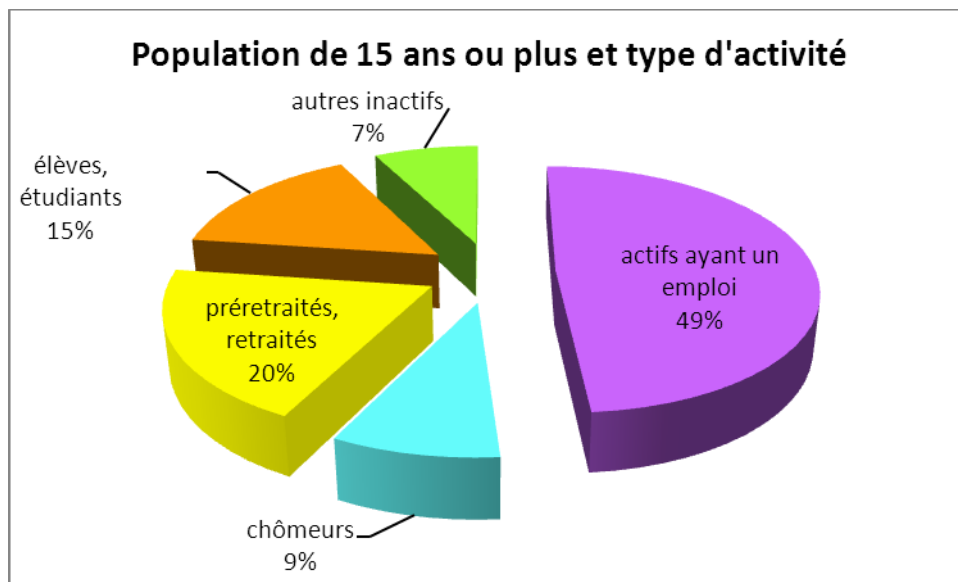
Des niveaux de formation différents selon les quartiers

- 35% de la population est hautement diplômée (bac + 2 et plus) ; chiffre supérieur à la moyenne française. En revanche, il existe des inégalités territoriales très prononcées (population peu formée aux Sapins, à Grammont et à Châtelet Lombardie).
- En 2014, on trouve sur le territoire communal 51 écoles, 7 collèges et 7 lycées pour un total de 17854 élèves.
- 38000 étudiant(e)s dans l'agglomération de Rouen, dont 12000 étudient en centre-ville. 87% des étudiant(e)s rouennais résident en centre-ville ou quartier ouest.
- En novembre 2013, 1036 jeunes âgés de 16 à 20 ans ont été recensés comme décrocheurs sur le bassin Barentin, Elbeuf, Rouen (en baisse par rapport à 2012) dont 94 jeunes de la ZSP. Une grande majorité a été prise en charge par la Mission Locale (Plateforme d'appui et de suivi des décrocheurs). En avril 2014, 45 jeunes rouennais de 16 à 25 ans étaient considérés décrocheurs dont 12 injoignables. En matière d'absentéisme scolaire, 103 élèves ont été signalés entre septembre 2013 et mars 2014.



Source Inspection Académique





Source INSEE RP 2010

Une population plutôt active (+ 9% de personnes actives entre 1999 et 2009) mais touchée par la précarité des emplois et le chômage des jeunes dans certains quartiers

- 22% de contrats précaires (principalement dans les quartiers prioritaires et le centre-ville) et 20% de temps partiels (27% pour les femmes et 40% pour les femmes des quartiers prioritaires). Les jeunes des quartiers prioritaires sont particulièrement touchés par le chômage (1 jeune actif sur 2 à Châtelet Lombardie).
- Une population inactive concentrée sur les secteurs Grammont, Châtelet Lombardie et Grand Mare.

Des quartiers divers aux vulnérabilités différentes

La diversité des quartiers rouennais et leurs particularismes apportent sa spécificité à la ville de Rouen. A ce titre, outre leurs caractéristiques sociodémographiques propres, doivent être regardés les pôles et territoires susceptibles de générer des flux (site touristique fréquenté, square de quartier, rue commerçante, grand magasin, marchés, gare...).

En effet, la nature même de certains lieux alliée à d'autres facteurs complexes, peut les fragiliser :

- des quartiers ou pôles socialement vulnérables ; plutôt marqués par des problématiques de trafics de stupéfiants, de regroupements actifs ou passifs de jeunes dans les espaces publics et collectifs (Hauts de Rouen, Grammont en particulier).

- des sites fréquentés par une population de passage (actifs en transit, visiteurs, étudiants, touristes) où l'on retrouve des phénomènes de vols à la tire, d'insécurité ressentie au regard de la présence de population marginale, de prostituées ou encore des troubles liés à l'activité nocturne par exemple:

- rue du Gros Horloge, de la cathédrale à la place du Vieux Marché, rue Beauvoisine,
- abords de la gare de Rouen, rue Jeanne d'Arc et place Bernard Tissot,
- les boulevards de la ville,
- rue de la République,
- les marchés, tels celui de la Place Saint Marc et place du vieux marché.

- des lieux d'interconnexions et de desserte (où la promiscuité favorise l'agressivité et parfois les passages à l'acte physique, les vols) :

- La gare de Rouen,
- L'arrêt Théâtre des arts (métro, TEOR, bus),
- L'arrêt Boulingrin (métro, bus),
- L'arrêt Saint-Sever (métro).

- certains équipements, lieux de rassemblements ou de regroupements des jeunes :

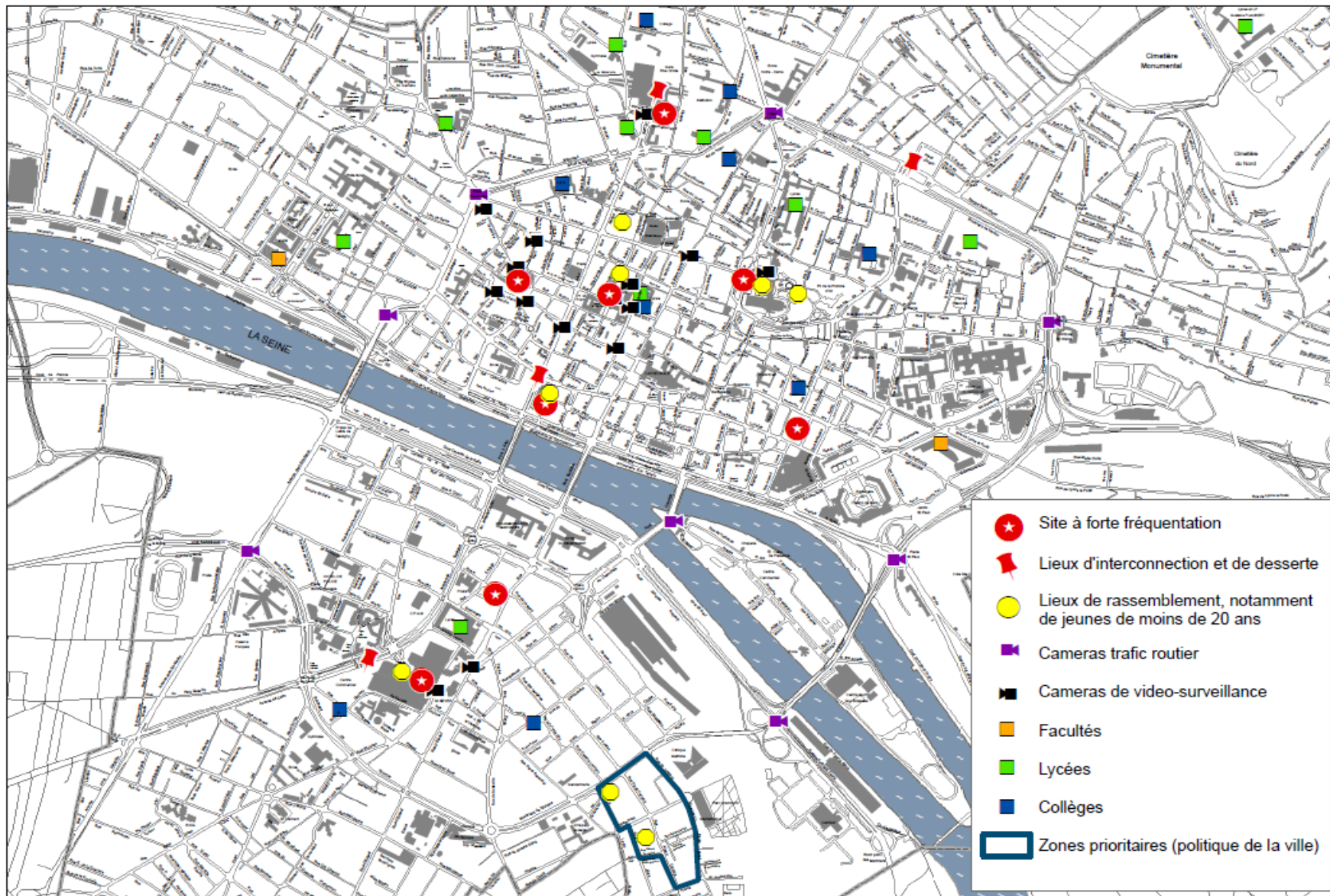
- jardins et place de l'Hôtel de Ville, le square Verdrel, le parc Grammont et le jardin des plantes,
- centre commercial Saint-Sever,
- abords de l'Espace du Palais (Lycée et collège Camille Saint-Saëns),
- Dalle de la Grand-Mare et Place du Châtelet.

A retenir : Le dynamisme démographique et la typologie sociale de la population sont disparates selon les quartiers.

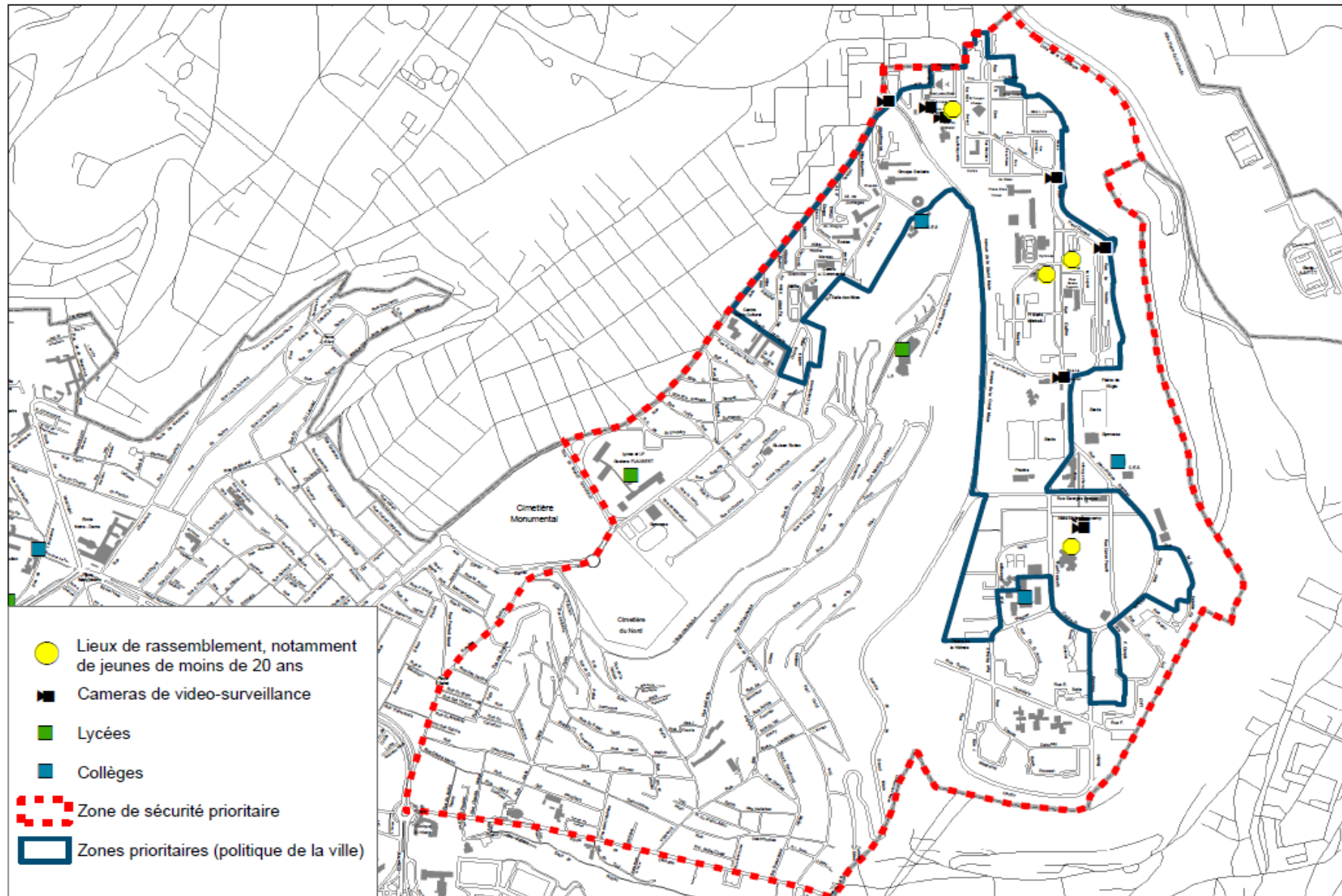
Une population dense et jeune, en constante augmentation, aux profils sociaux contrastés selon les territoires :

- **vulnérabilité sociale et économique de Grammont, du centre-ville rive gauche et des Hauts-de-Rouen**
- **vulnérabilité de fréquentation et rassemblements : hyper-centre et Saint-Sever**

ROUEN



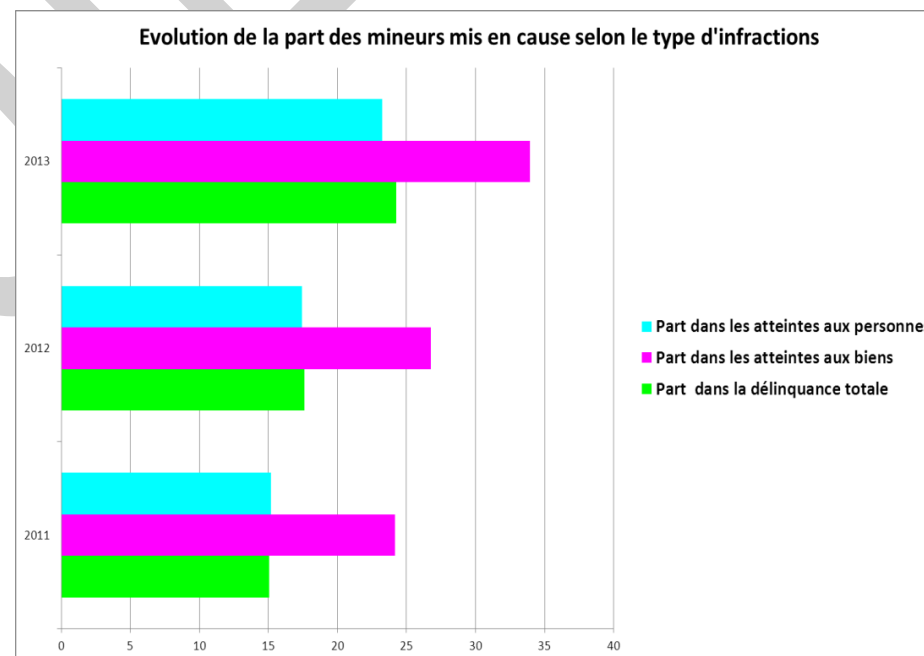
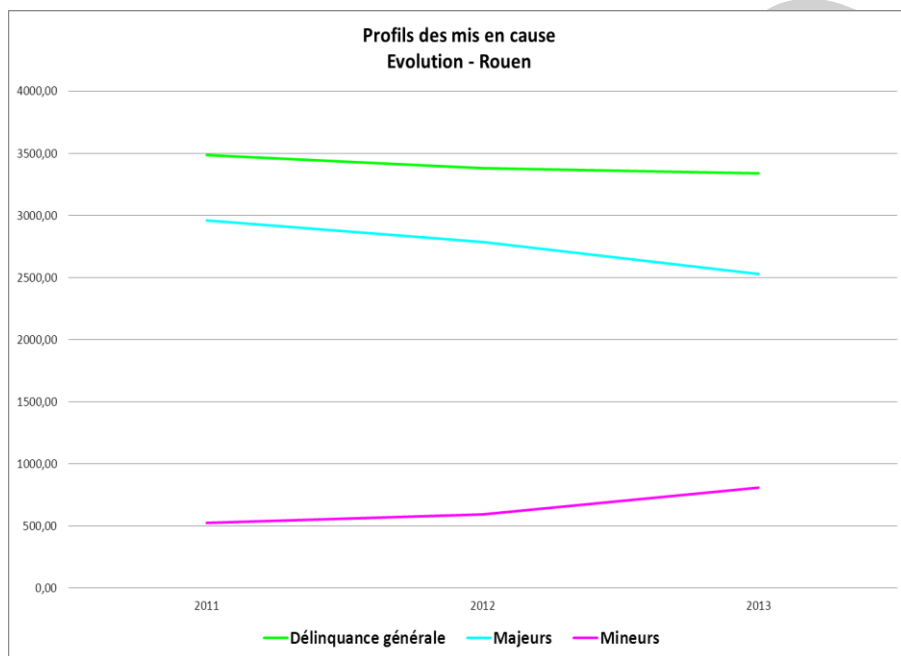
HAUTS-DE-ROUEN

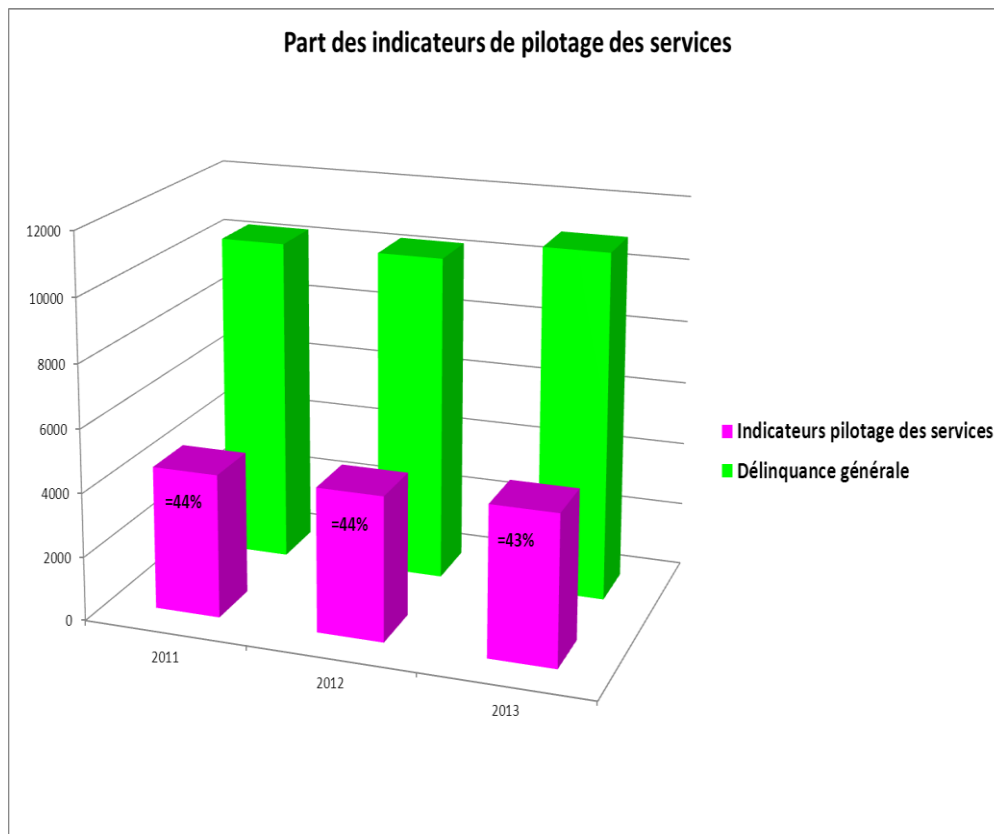


1.1.2- Portrait statistique général de la délinquance et de l'insécurité

Dans le classement des circonscriptions de sécurité publique publié en 2008, Rouen présente un **taux de criminalité inférieur à la moyenne des villes de même taille** se situant en 11^{ème} position (sur les 12 villes de taille identique).

Depuis 2008, le nombre de faits constatés par la police nationale et répertoriés dans l'état 4001 est resté stable. On observe néanmoins que les chiffres repartent à la hausse, pour l'ensemble des agrégats, en 2013 (+6%). En revanche, la part des mineurs mis en cause (souvent récidivistes) est en constante augmentation ces trois dernières années (passant de 15% en 2011 à 24% en 2013), quel que soit le type d'infractions, alors que les mises en cause de majeurs ont tendance à baisser légèrement. La part de mineurs mis en cause à Rouen reste, toutefois, inférieure à la part des mineurs impliqués au niveau national et peut s'expliquer en partie par le profil jeune de la population rouennaise (cf. supra).



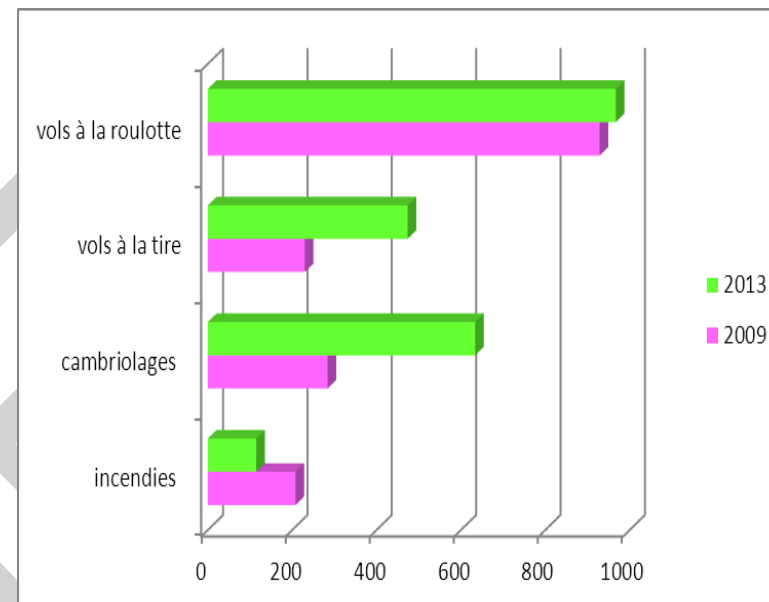
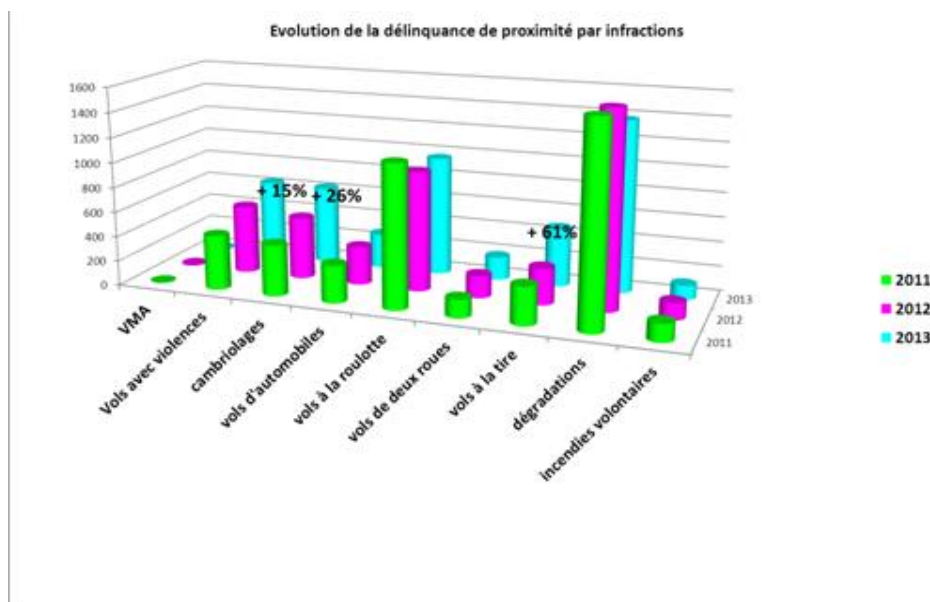


Les indicateurs de pilotage des services (indicateurs de la police nationale) correspondent à la délinquance de proximité et regroupent : vols à main armée, vols avec violence, cambriolages, vols à la tire, vols d'automobiles, vols à la roulotte et vols d'accessoires, vols de véhicules motorisés à deux roues, destructions et dégradations; incendies. Ces infractions contribuent principalement à nourrir le sentiment d'insécurité.

Ce type de délinquance est largement concentré sur le centre-ville rive droite (75% des infractions).

La délinquance de proximité suit sensiblement la même variation que la délinquance générale (+ 4% entre 2012 et 2013) et correspond à 43% des infractions relevées dans la ville.

Il est à noter que dans la ZSP la part de la délinquance de proximité dans la délinquance générale est en augmentation ces trois dernières années (de 45% des infractions en 2011 à 53% en 2013) et qu'elle est prépondérante.

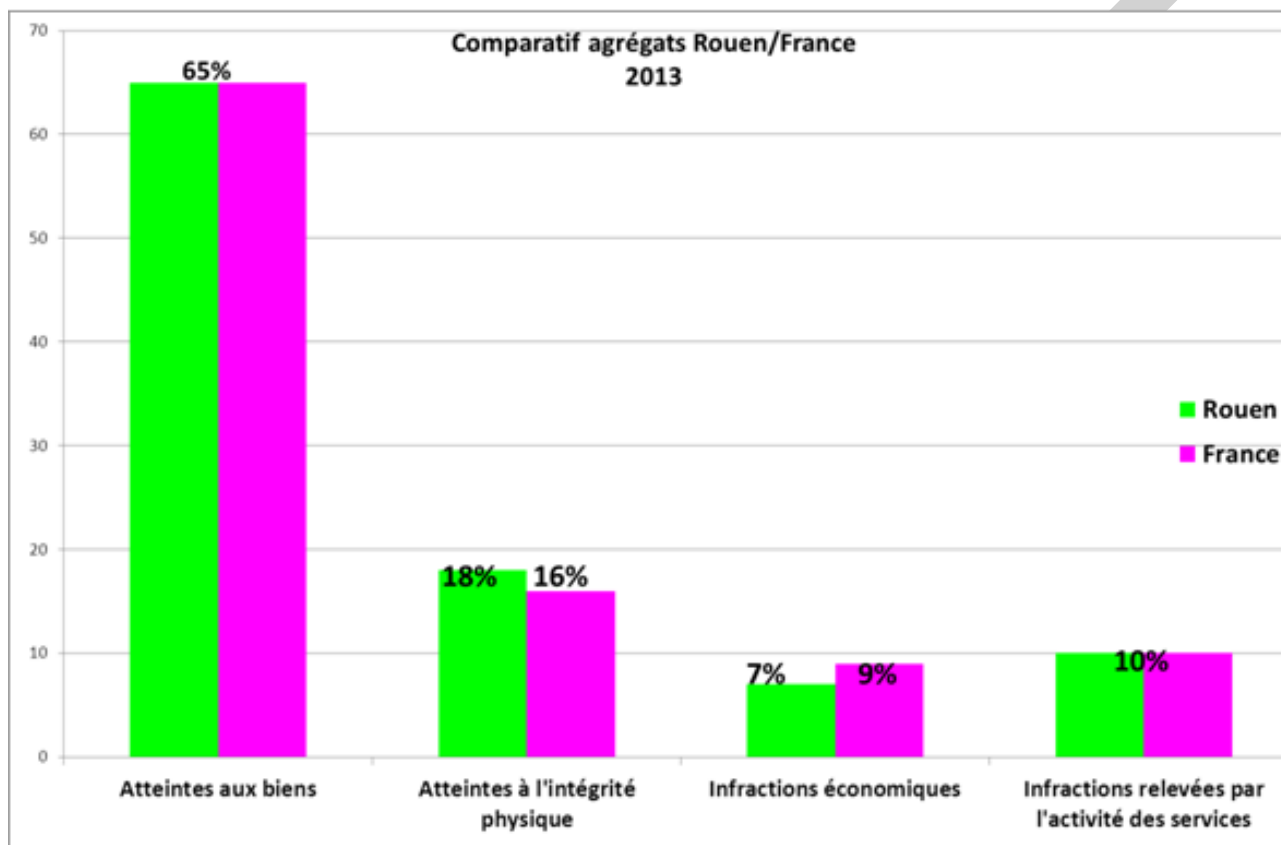


La composition globale de la délinquance de proximité évolue assez peu dans le temps.

Les dégradations et destructions sont les actes les plus prépondérants à Rouen, avec les vols à la roulotte (dans et sur les véhicules). Elles ont une incidence directe sur le sentiment d'insécurité. Comme pour les incendies volontaires (nette diminution de feux de poubelles due à la multiplication des bacs enterrés dans les quartiers prioritaires), ces agrégats connaissent une évolution favorable. Dans la ZSP comme à Grammont, les infractions principales demeurent les dégradations, même si une baisse de 11% est enregistrée en 2013. Les incendies de véhicules restent préoccupants avec en moyenne 20 à 30 faits par semestre dans la ZSP et 115 incendies en 2013 pour l'ensemble de la ville.

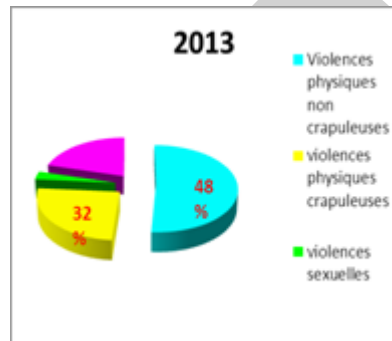
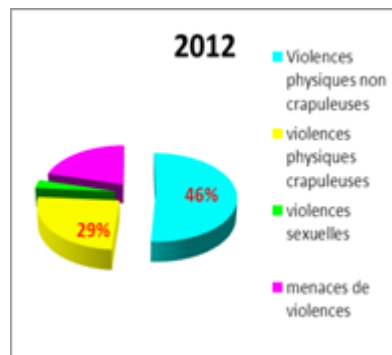
Sur 5 ans, une poussée des infractions acquissives est constatée :

- poids important des cambriolages dans la délinquance actuelle (hausse de 46% sur 5 ans dans la circonscription Rouen-Elbeuf et de plus de 100% à Rouen). Les cibles privilégiées sont les résidences principales de la rive droite.
- vols à la tire de plus en plus nombreux qui connaissent une croissance bien plus forte que celle connue sur le territoire national (+ 61% entre 2012 et 2013 contre + 12% à l'échelon national). Augmentation de 100% sur 5 ans (230 vols en 2009 et 474 en 2013).
- vols avec violences en augmentation régulière.



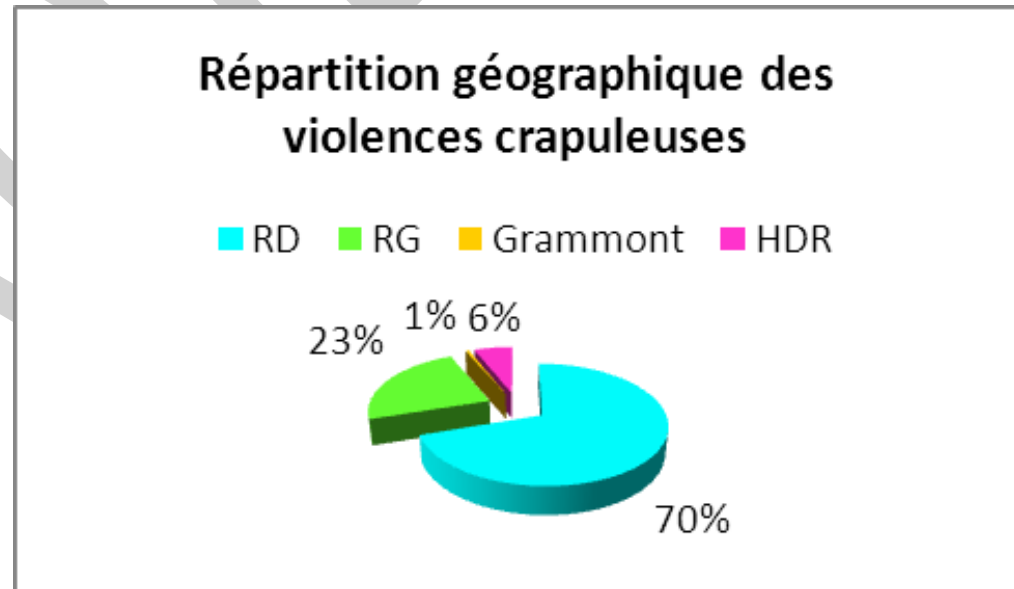
Les **atteintes aux biens** connaissent une augmentation de 10% entre 2012 et 2013. Elles représentent, à l'instar du territoire national, 65% de la délinquance générale.

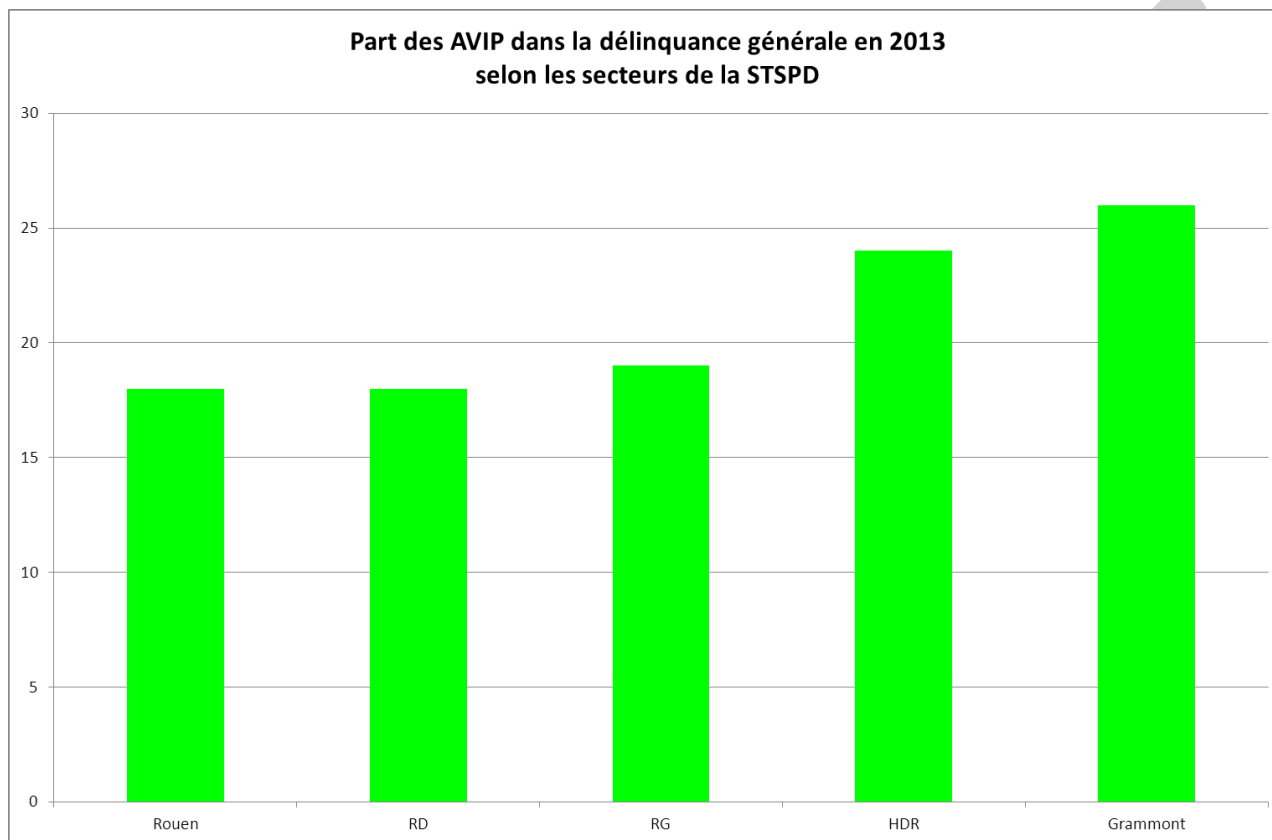
Les atteintes à l'intégrité physique (AVIP) ont progressé de 6,5% et suivent une variation défavorable. Elles représentent 18% de la délinquance à Rouen contre 16% au niveau national.



Les **violences physiques non crapuleuses** sont prépondérantes ; elles représentent quasiment 50% des atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes.

Néanmoins, les violences physiques crapuleuses sont indicatrices d'une délinquance acquisitive en augmentation sur trois ans (+7%).



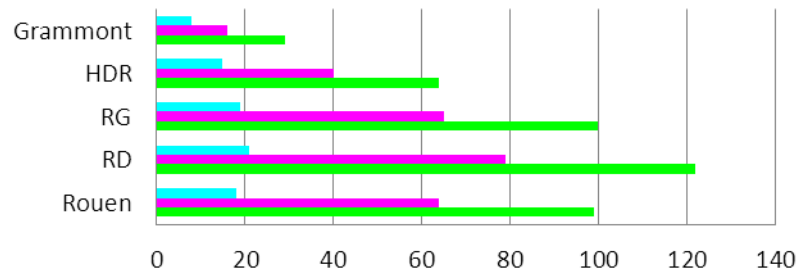


La part des **atteintes volontaires à l'intégrité physique** (AVIP) dans la délinquance générale est supérieure dans les zones prioritaires : environ 1 AVIP (atteinte volontaire à l'intégrité physique) sur 4 infractions contre 1 AVIP sur 5 infractions dans les autres territoires.

Cette redondance des violences physiques, couplée à la fragilité sociale et économique des populations, participe au ressenti d'une plus grande insécurité sur les territoires prioritaires.

Pour l'ensemble des secteurs les violences gratuites sont les plus représentées.

Infractions pour 1000 habitants en 2013



	Rouen	RD	RG	HDR	Grammont
AVIP	18	21	19	15	8
AB	64	79	65	40	16
Délinquance globale	99	122	100	64	29

Le **nombre de faits pour 1000 habitant(e)s est un indicateur de l'exposition des habitants.**

La proportion des faits sur la rive droite est à relativiser au vue de l'afflux quotidien de population dans le centre. Le centre-ville est attractif aussi pour les délinquants (délinquance de proximité). La RD est également la plus touchée par les cambriolages (498 faits sur 634).

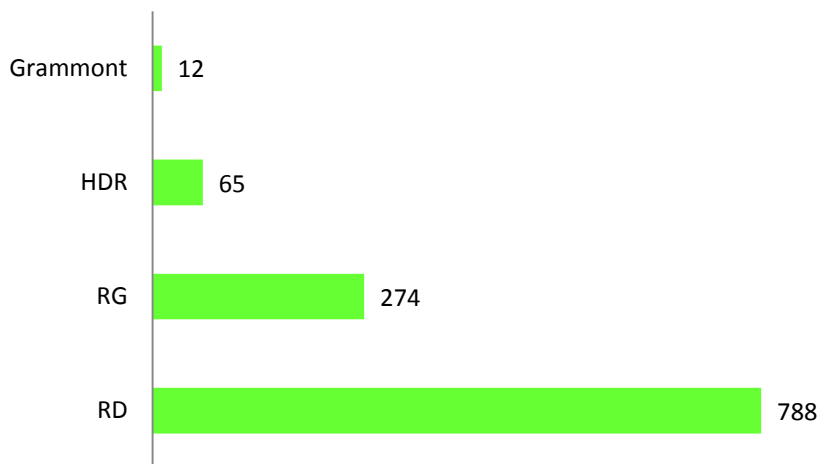
Délinquance = nombre total d'infractions commises pour 1000 habitant(e)s

AB = Atteintes aux biens pour 1000 habitants

AVIP= Atteintes intégrité physique pour 1000 habitants

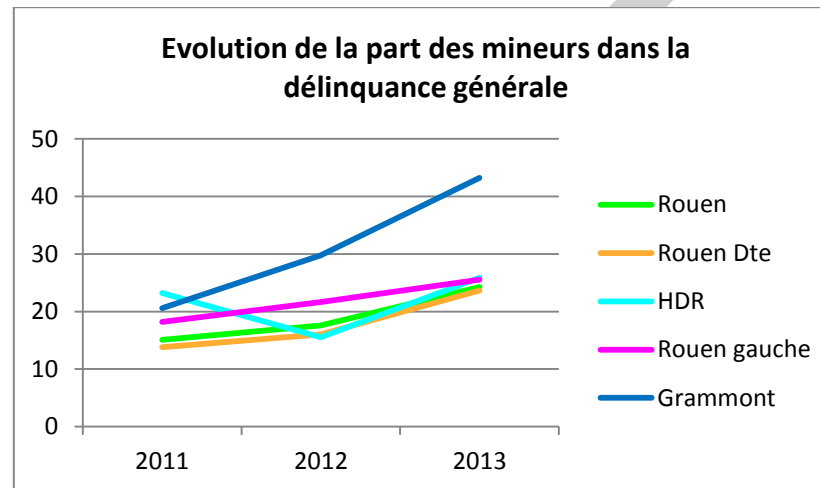
Les infractions financières et les infractions relevées par l'activité des services ne sont pas représentées

Infractions relevées par l'activité des services en 2013



Les **infractions relevées par l'activité des services** correspondent principalement aux infractions à la législation sur les stupéfiants et aux infractions à la police des étrangers. L'usage de stupéfiants est l'infraction la plus représentée dans cet agrégat.

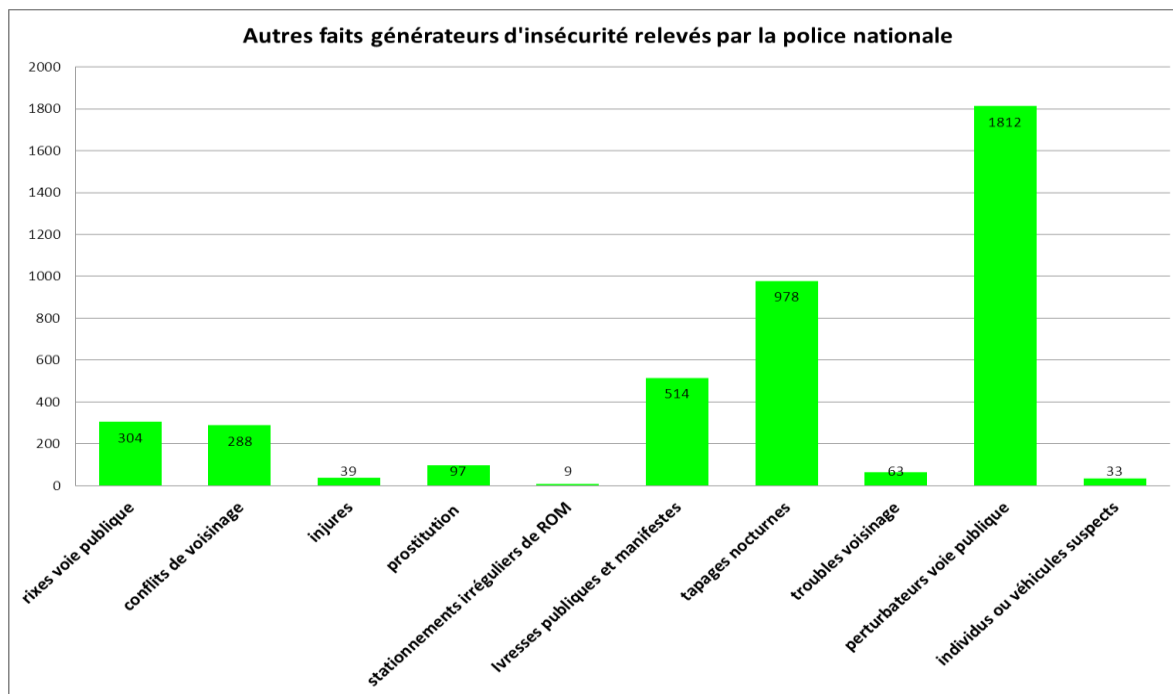
Le nombre d'infractions relevées par l'activité des services dans la ZSP est en constante augmentation, ce qui peut être expliqué par la mobilisation de la B.S.T. sur ce secteur ces dernières années.



Les mineurs, comme les majeurs, commettent des actes délinquants principalement dans le centre-ville. L'augmentation de leur implication dans la délinquance sur les territoires prioritaires est toutefois à surveiller. En effet, même si cela concerne encore peu de faits, les mineurs (souvent les mêmes) sont majoritairement représentés dans la délinquance de proximité sur ces secteurs (10 infractions sur 15 à Grammont et 36 sur 61 dans les HDR).

A retenir :

- des atteintes aux biens élevées ; principalement des dégradations mais les infractions acquiesitives connaissent une évolution défavorable ;
- des atteintes aux personnes en augmentation régulière;
- des territoires impactés de manières différentes, notamment par la délinquance des jeunes



Les faits générateurs d'insécurité relevés par la police nationale

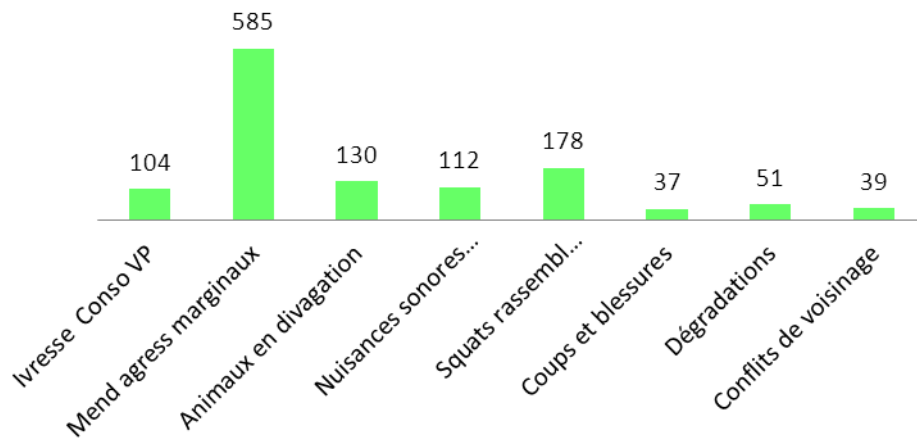
En moyenne, la police traite 20 faits générateurs d'insécurité par jour à Rouen.

L'agrégat « perturbateurs de voie publique » renvoie aux personnes qui troublent la tranquillité publique soit par leur comportement soit leur installation à un endroit gênant pour leurs concitoyens (mendicité, parfois agressive, marginaux, squats pied d'immeubles...).

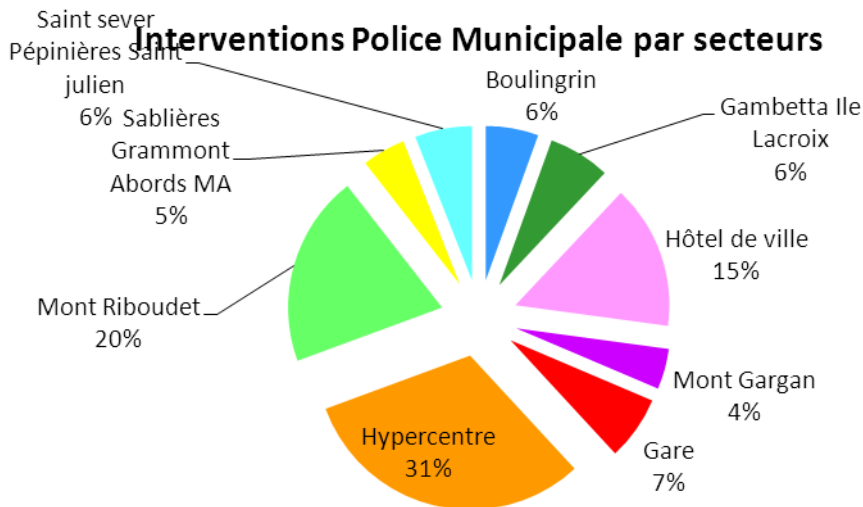
A retenir :

- L'ivresse et la consommation d'alcool sur la voie publique constituent un problème de tranquillité publique pour lequel les services de sécurité sont fortement sollicités
 - Les perturbateurs, la mendicité agressive, les groupes de marginaux, les squats lorsqu'ils provoquent des nuisances ou une appréhension telle que le passant fait un détour participent également au climat d'insécurité
 - Les nuisances sonores principalement nocturnes font très souvent l'objet de plaintes ou d'appels au 17
- Tous ces faits qui impactent la tranquillité publique constituent aussi des problèmes en termes de santé publique et retentissent fortement sur le sentiment d'insécurité.

Faits générateurs d'insécurité ayant entraîné l'intervention de la police municipale en 2013



Interventions Police Municipale par secteurs



Les interventions de la police municipale

« La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques » (L2212-2 CGCT).

A ce titre les policiers municipaux interviennent en matière de police de la route et de la circulation mais également sur tous les évènements quotidiens ou ponctuels qui peuvent impacter la tranquillité publique et le vivre ensemble. Au titre de cette police de proximité, ils assurent des missions variées et notamment la gestion des conflits de voisinage, de la mendicité agressive, des ivresses publiques, des marginaux, des animaux errants et abandonnés, des dépôts sauvages, des « squats » ainsi que la surveillance des manifestations publiques et sportives, des terrasses et les occupations commerciales, des marchés, des espaces verts, l'îlotage pedestre ou à vélo (création d'une brigade spécialisée en 2009)...

... Ils interviennent principalement à la demande ou à la suite d'une plainte d'un habitant(e). La lecture des chiffres de la police municipale apporte donc des éléments de compréhension des phénomènes d'insécurité vécus à Rouen.

A ce jour la police municipale n'exerce ses missions qu'en journée et elle intervient dans les quartiers des Hauts-de-Rouen uniquement pour les enlèvements de véhicules épaves et abusifs (élément qui conforte la vulnérabilité de ce secteur en termes de sentiment d'insécurité).

Les incidents dans les établissements scolaires

Rouen dispose *d'un effectif scolaire important.*

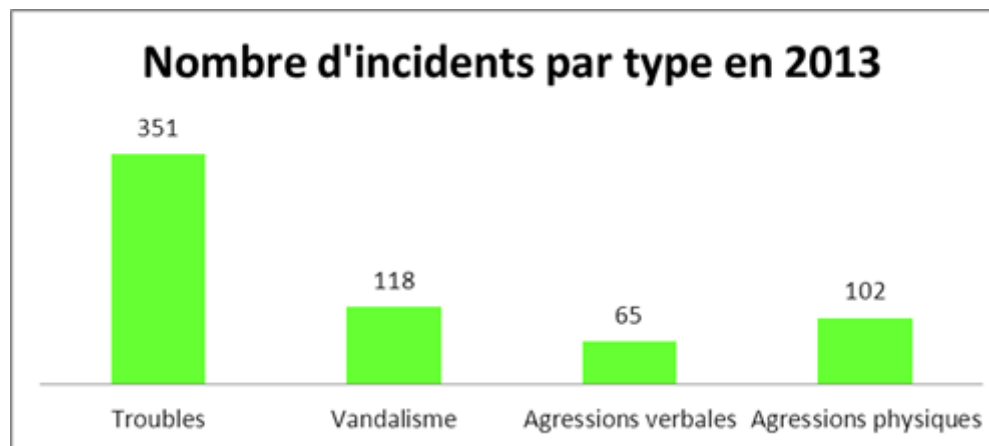
En 2014, en plus des 38000 étudiant(e)s de l'agglomération (dont 15000 à Rouen), on trouve sur le territoire communal 51 écoles, 7 collèges et 7 lycées pour un total de 17854 élèves. Pour la période de septembre 2013 à mars 2014, 67 incidents ont été répertoriés sur la commune dont près de 50% dans les collèges et principalement des agressions.

Il ressort de ces chiffres que, les collèges sont légèrement plus touchés que les lycées par les incidents et sont surtout plus fortement impactés par les agressions qui représentent entre 1/3 et 2/3 des incidents selon la période étudiée alors qu'elles sont relativement peu fréquentes dans les lycées. L'agressivité des parents envers les personnels enseignants est un phénomène souligné par les partenaires, notamment dans le 1^{er} degré même si les incidents ont été dans l'ensemble moins nombreux en 2013-2014. Ils indiquent également que les faits aux abords ou lors d'affrontements dans des lieux de rendez-vous extérieurs soient plus nombreux mais difficilement quantifiables.

A retenir : avec 5 faits déclarés pour 1000 élèves scolarisés, les incidents à l'intérieur des établissements sont relativement peu nombreux.

Les incidents dans les transports

577 incidents enregistrés dans les transports en 2013 répartis de la manière suivante :



Les troubles à la tranquillité des voyageurs touchent principalement : le T2, le 10, le métro et le T3

Le métro est le plus concerné par les actes de vandalisme.

Les agressions physiques et verbales se déroulent de manière aléatoire sur l'ensemble du réseau rouennais avec toutefois une prépondérance des agressions physiques dans le métro et sur la ligne 2 du TEOR.

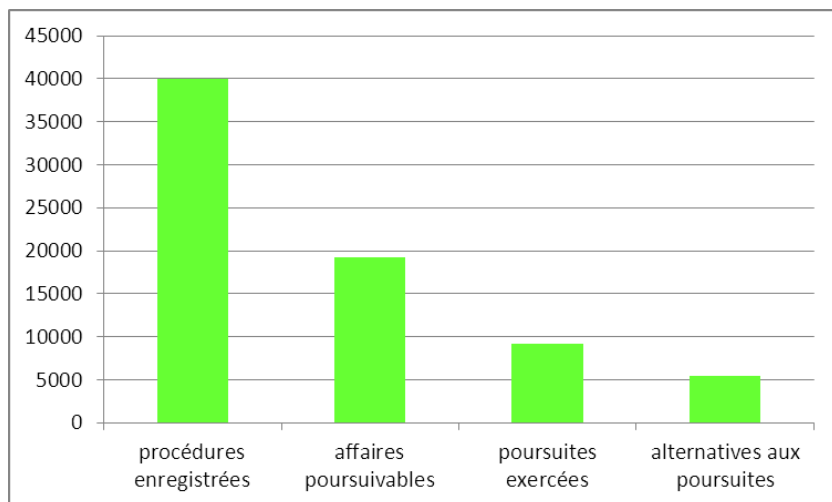
Les incidents se déroulent majoritairement après 14h et 22h et principalement entre 17h et 20h.

Le vendredi et le samedi sont les jours les plus touchés même si la survenance d'incidents est répartie de manière sensiblement égalitaire sur la semaine (à l'exception des dimanches). Les médiateurs de la TCAR contribuent à l'apaisement des tensions et rassurent les chauffeurs.

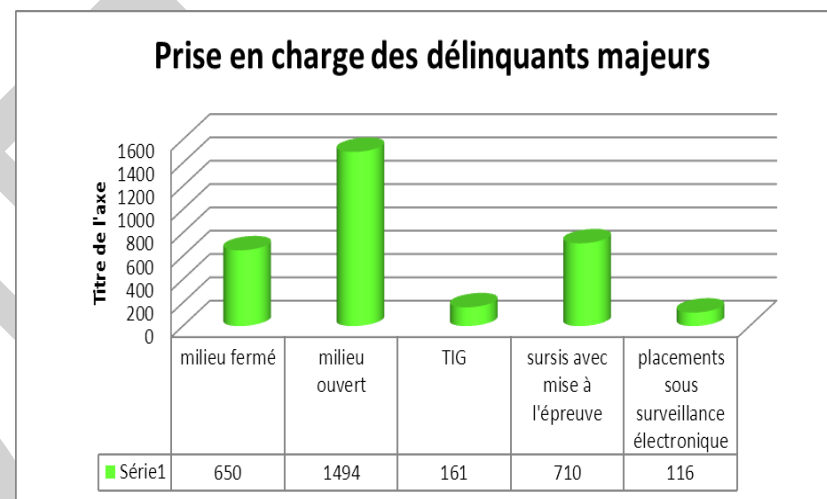
A retenir : la mobilisation conséquente (nombreux médiateurs et vidéosurveillance) et la concertation des acteurs dans le cadre du CLS Transports de la CREA génèrent un réseau de transports relativement sûr. La difficulté la plus prégnante reste la gestion de l'ivresse, que soient en cause un perturbateur isolé ou un groupe de personnes ivres dans le Noctambus, par exemple.

Les réponses judiciaires

Dans le ressort du TGI de Rouen, le taux de réponse pénale est de 89,10%. Les réponses pénales et la prise en charge des délinquants se traduisent de la manière suivante :



Source : Parquet Rouen



Source SPIP

82 jeunes sont suivis à Rouen par la Protection Judiciaire de la Jeunesse ; 80% des pris en charge sont des garçons âgés de 15 à 18 ans.

Mesures	Réparations	TIG
entrées en 2013	56	4
en cours en 2014	33	5

Source DPJJ

A noter que la ville a accueilli 41 tigistes majeurs et 5 mineurs en 2013.

A retenir : Des réponses pénales graduées ; des peines alternatives et un travail de réinsertion à développer en lien avec le tissu local

1.2- Etat des lieux et bilan de sécurité et de tranquillité publique : les thèmes à traiter en priorité

Les données statistiques fondées sur les plaintes et les faits relevés par la police ne comptabilisent pas le vécu quotidien des habitants en matière de tranquillité et sécurité publiques et ne suffisent pas à refléter la victimation réelle ni le sentiment d'insécurité des populations.

A défaut d'avoir pu mettre en œuvre une enquête de sécurité auprès de la population, une prospection auprès des acteurs de terrain a permis d'affiner les connaissances des phénomènes pour orienter l'action publique.

Malgré une absence de variation de la délinquance générale sur 5 ans, un sentiment d'insécurité plus fort est rapporté par certains partenaires, qui concernerait notamment les habitant(e)s de la ZSP (et plus particulièrement encore ceux de Châtelet-Lombardie). Ce phénomène peut en partie s'expliquer par la plus grande vulnérabilité économique des habitant(e)s depuis 2008 et notamment des habitants des territoires prioritaires. Néanmoins, force est de constater que les rouennais(e)s sont effectivement confrontés à des difficultés quotidiennes de tranquillité publique.

Les rencontres partenariales ont ainsi permis de repérer des publics particulièrement vulnérables et certains faits dont la répétition et l'impact doivent mobiliser l'action publique en priorité.

1.2.1- Des atteintes à la tranquillité publique récurrentes

Incivilités, nuisances, dégradations, agressions, cambriolages constituent autant de remises en cause de la tranquillité publique et alimentent le sentiment d'insécurité au sein de la population. Le maintien de la tranquillité publique correspond donc à une attente forte des habitants et à un enjeu quotidien pour les pouvoirs publics. ***C'est pourquoi de nombreuses mesures pour améliorer la tranquillité publique ont déjà été prises.***

La première d'entre elles est la présence humaine, essentielle pour apaiser les tensions et inciter au respect des règles d'usage. Les forces de sécurité et les policiers municipaux, les médiateurs employés par la ville, les bailleurs sociaux, les opérateurs de transport, les associations, les équipes de prévention spécialisée apportent chacun une contribution utile à la régulation et à la pacification de l'espace public. Ainsi, les 6 médiateurs sociaux de la ville présents aux abords des établissements scolaires, des commerces ou pour désamorcer des situations de crise participent à la prévention et à la régulation des troubles tant dans les quartiers prioritaires qu'à la demande en cas de difficultés (interventions dans les équipements de la ville, lors d'entretiens complexes...). La présence de proximité et les interventions quotidiennes de la police municipale contribuent au maintien de la tranquillité publique dans le centre-ville. La création d'un service unique « prévention/tranquillité publique » au sein de la Direction de la Tranquillité Publique de la Ville (chargée de mission STSPD, médiateurs et médiateurs de nuit) pourrait permettre de renforcer les actions préventives de jour comme de nuit (facilitation de la gestion opérationnelle, coordination des interventions...).

Les réponses techniques sont complémentaires. Elles prennent des formes diverses : rénovation et aménagements urbains, aménagements de sécurité aux abords de certains établissements, vidéoprotection... et sont le fait d'un grand nombre d'acteurs du territoire. La ville est notamment dotée d'un outil opérationnel d'importance : le Centre de Sécurité Urbaine dont les fonctionnalités concourent au maintien de la tranquillité publique. Principalement, il s'agit de faire diminuer la délinquance de voie publique ainsi que les atteintes à l'espace et au mobilier publics en repérant les points de tensions grâce à des caméras de vidéoprotection ou de suivi du trafic routier. L'évaluation du système de vidéosurveillance en 2011 dans le cadre d'un comité éthique n'a pas permis de conclure sur son (in)efficacité. Néanmoins, le constat a été fait d'une certaine utilité dans la gestion des manifestations publiques, les repérages de certaines incivilités (rixes, attroupements, stationnements dangereux, ivresses publiques...), et comme appui aux interventions de la police municipale et nationale et dans l'élucidation des affaires. En matière de prévention situationnelle, la consultation sur les questions de sécurité de la Direction de la Tranquillité Publique dans le cadre des

projets d'aménagements urbains, le suivi régulier des problématiques liées à l'éclairage public et à la propreté, la Gestion Urbaine de Proximité sur les hauts de Rouen et Grammont qui développe les diagnostics en marchant, permettent d'améliorer considérablement la tranquillité publique et la sécurité des habitants (bacs à ordures enterrés, interventions de la propreté voirie, de la fourrière pour les véhicules épaves, ventouses...).

Ainsi, la combinaison des actions humaines et techniques démontre une efficacité certaine. Aujourd'hui, l'ensemble des bailleurs sociaux ont développé des démarches de proximité et de sécurisation (présence de gardiens, aménagements, vidéoprotection dans les halls d'immeubles, participation active aux rencontres « tranquillité publique » et à la GUP organisées par la ville....). De même, la présence de médiateurs et de vidéoprotection dans les transports en commun en font un réseau sûr.

Néanmoins, la diversité des territoires de la commune fait que les enjeux ne sont pas identiques partout et que les problématiques comme les moyens d'actions sont différents en fonction des réalités territoriales. Cette disparité peut parfois favoriser une dilution des énergies et/ou un enlèvement des dispositifs mis en place.

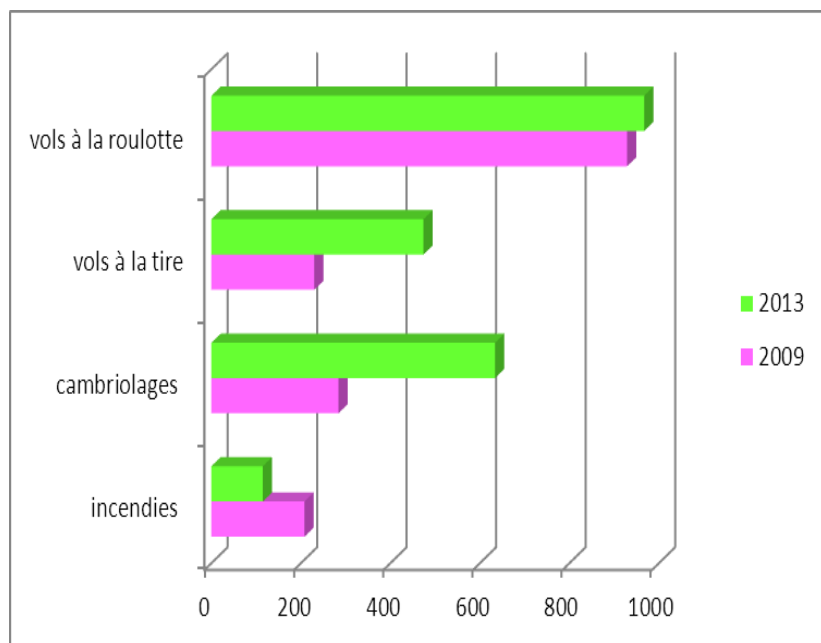
Aussi, la précédente stratégie locale s'est-elle fortement attachée au développement de coordinations ayant pour but l'échange d'informations et de pratiques, la mise en cohérence et une plus grande réactivité des services:

- convention de coordination police nationale-police municipale; cellule anti-cambriolage; réunion hebdomadaire et actions communes ;
- réunions de tranquillité publique territorialisées animées par la ville dans le cadre du CLSPD;
- réseau intercommunal des référents sûreté et contrat local de sécurité transports pour lutter contre les incidents sur le réseau bus animés par la CREA;
- lien avec l'Etat dans le cadre de la ZSP dont le travail est piloté par le Préfet dans le cadre d'une cellule de coopération et décliné dans le cadre de 4 groupes de travail (commerçants, associations, bailleurs et éducation nationale) ;
- Groupement Local de Traitement de la Délinquance Hauts-de-Rouen animé par le Parquet;
- création d'un poste de chargé de mission STSPD par la ville.

En dépit de ces actions et coordinations multiples, trois problématiques, source de nuisances et d'insécurité pour la population, restent identifiées par les partenaires comme nécessitant un traitement prioritaire :

➤ Des phénomènes d'ivresse sur la voie publique, dans l'hyper centre, notamment la nuit et des nuisances induites par les conduites festives mal maîtrisées (cf. régulation vie nocturne)

➤ Des cambriolages et des vols à la tire en recrudescence



Sur ce point, il est nécessaire de reconduire une mobilisation active et coordonnée caractérisée par :

- des échanges d'informations opérationnels, dans le cadre des cellules anti cambriolages notamment,
- une présence de proximité visible et dynamique,
- des moyens matériels dont la vidéoprotection,
- la poursuite et la répression systématiques des infractions lorsque les auteurs sont appréhendés,
- une sensibilisation régulière de la population, notamment des publics vulnérables (touristes, personnes âgées, collégiens et lycéens, résidences étudiantes...),
- la promotion de l'opération tranquillité vacances consistant en des passages réguliers des forces de l'ordre durant les absences pour congés notamment auprès des habitant(e)s des secteurs les plus concernés par les cambriolages. Afin de sensibiliser la population à ce problème, la ville a ouvert, en 2014, une page « sécurité » sur son site internet reprenant divers conseils pour prévenir les atteintes aux biens (cambriolages, pickpockets, vigilance commerces...). Peu avant l'été, une plaquette « prévention cambriolage » a été distribuée avec le Rouen Mag.

➤ Des espaces publics et collectifs détournés de leur usage :

Quatre phénomènes particulièrement récurrents font l'objet de nombreuses doléances de la population en ce qu'ils empêchent un usage normal de l'espace public ou d'espaces privés collectifs:

- La prostitution de rue qui entache, de jour comme de nuit, l'image de la ville et la qualité de vie dans les secteurs touchés (nuisances sonores, déchets, salubrité...), et nécessite la mise en œuvre d'une coordination efficace tournée vers l'accompagnement social des personnes en situation de prostitution (cf. axe violences faites aux femmes).
- Des occupations d'espaces, principalement dans l'hyper centre, par des marginiaux isolés ou en groupe qui peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement direct lorsque des nuisances en découlent (chiens, salissures, mendicité agressive...). La consommation d'alcool et les Ivresses Publiques et Manifestes sont courantes chez ce public, qui, après avoir été mis en cellule de dégrisement, ressort et réitère. La complexité de ces situations rend particulièrement difficile la mise en œuvre de solutions pérennes.
- Les lieux de deals, dans les quartiers prioritaires notamment, qui détériorent le climat social induisant parfois des nuisances (dégradations, regroupements bloquant des passages, bruit...) et renforçant le sentiment d'insécurité des habitants (pratiques d'intimidation, peur des représailles, sentiment d'impunité, loi du silence...).
- les « useurs de mur » et les occupations de halls actifs ou passifs par des groupes d'adolescents ou de jeunes adultes (intrusions, dégradations, salissures, crachats, déjections, déchets, bruit, consommation d'alcool ou de drogue...) ont aussi un impact négatif sur la vie des quartiers ou des secteurs concernés. Certains espaces publics ou collectifs sont, en effet, caractérisés par des regroupements quotidiens de jeunes perturbateurs.

Certaines de ces problématiques sont traitées dans le cadre des réunions de tranquillité publique (bimensuelles pour les HDR – groupe bailleurs de la ZSP et mensuelles pour la rive gauche) qui permettent de coordonner l'action des partenaires en matière répressive et préventive. Ces rencontres rassemblent les bailleurs du secteur, la police nationale, la direction de la tranquillité publique (coordinatrice STSPD et police municipale), les médiateurs de la ville et plus ponctuellement l'éducation nationale. Un lien est également assuré avec la Gestion Urbaine de Proximité.

Néanmoins, malgré la concertation des acteurs, quelques difficultés (squats passifs ou actifs, dégradations,..) perdurent dans certains immeubles et cages d'escalier des bailleurs. Aussi, pour chacun des lieux ciblés et bien connus des partenaires, il importe de maintenir ou de mettre en œuvre, activement et en cohérence, les moyens dont dispose chaque acteur pour agir et «occuper le terrain»:

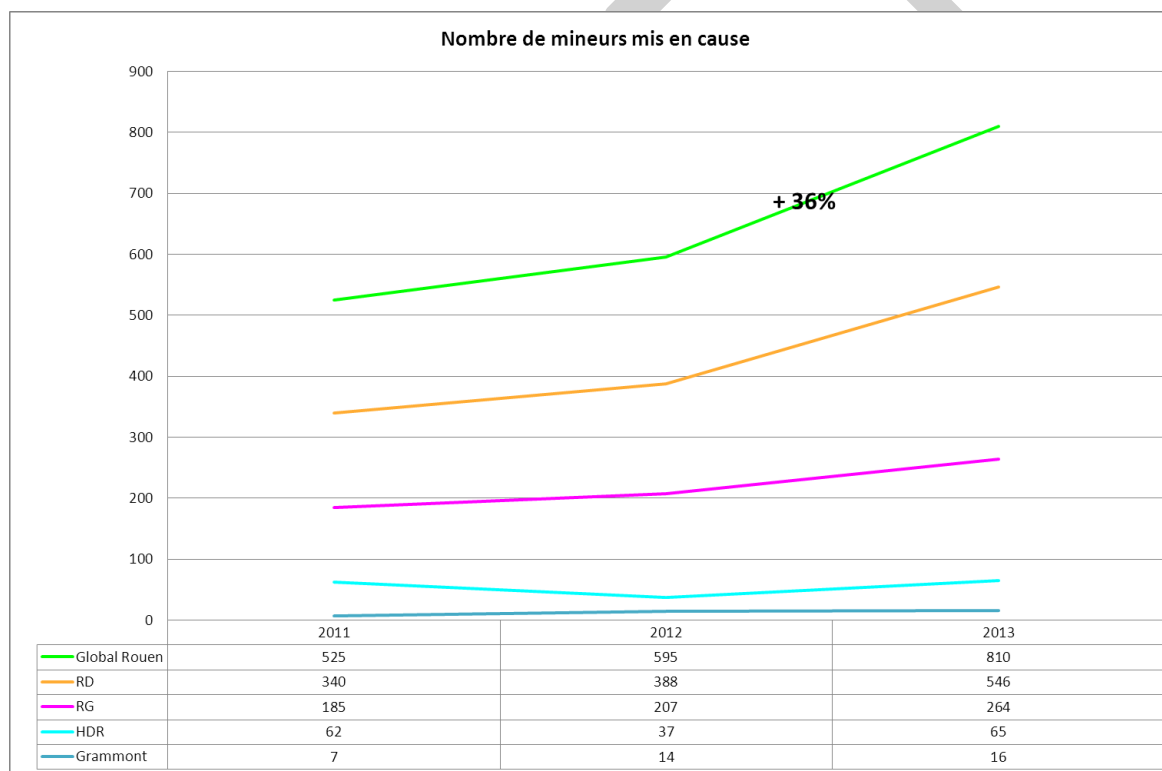
- partage d'informations,
- sécurisation et aménagements urbains et des espaces communs, notamment par l'usage de vidéoprotection,
- propreté et réparations rapides des dégradations,
- présence et régulation de proximité (gardiens...),
- mobilisation des habitant(e)s et accompagnement vers le dépôt de plainte,
- intervention des médiateurs de la ville pour des prises de contact avec les habitant(e)s mais également les auteurs de troubles, notamment la nuit,
- mobilisation de l'action répressive pour les tapages nocturnes, les squats de halls (L126-3 du code de la construction et de l'habitat) et les trafics de stupéfiants (qui constituent par ailleurs l'une des priorités d'action pénale du parquet).

Des pistes d'amélioration sont privilégiées :

- pour les publics du centre-ville (marginiaux, toxicomanes, prostituées): créer des liens entre les professionnels des différentes champs d'intervention afin de rechercher des réponses communes (rencontres, journées d'information thématique, coordination...) et renforcer la présence humaine nocturne.
- pour les quartiers prioritaires : au-delà des mesures décrites supra, mettre en œuvre des rencontres collectives régulières in situ avec les habitants et les professionnels des lieux ou immeubles concernés pour favoriser une réappropriation des espaces et ouvrir ponctuellement les réunions de tranquillité publique à d'autres acteurs des territoires (médico-sociaux, entreprises privées...)
- susciter une appropriation collective des enjeux de tranquillité publique par les partenaires mais aussi les habitant(e)s (large consultation des acteurs, marches exploratoires, enquête de sécurité, thématique intégrée dans le cadre des futurs conseils citoyens politique de la ville...).

1.2.2- Des jeunes (mineurs et jeunes majeurs) plus vulnérables

Avec 36% d'augmentation des mises en cause de mineurs en 2013 et 35% d'entre eux inculpés pour des faits de délinquance de proximité (soit 15% d'augmentation), la première priorité des partenaires de la stratégie a été de s'intéresser aux phénomènes dans lesquels sont impliqués les jeunes et de s'interroger sur les raisons et les moyens d'éviter leur basculement et leur enracinement dans la délinquance.



De nombreux dispositifs et actions locales existent pour prévenir et/ou enrayer les trajectoires délinquantes. Les principaux dispositifs mobilisables répertoriés sont :

Le Programme de Réussite Educative (PRE) de la Ville (Hauts de Rouen, Grammont)

Par « réussite éducative » on entend pour un enfant et un adolescent, la combinaison de sa réussite scolaire, de son intégration sociale et de son épanouissement personnel. Positionnée à l'articulation des dispositifs déjà existants, la démarche du PRE repose sur une identification des besoins grâce à un diagnostic partagé entre les partenaires institutionnels et associatifs. Le PRE assure ensuite un suivi véritablement individualisé d'enfants et d'adolescents âgés de 2 à 16 ans, présentant des signes de fragilité susceptibles de nuire à leur parcours de réussite éducative. Cet accompagnement individualisé prend en compte la globalité de l'environnement éducatif : familial, social, sanitaire, culturel...

Le PRE poursuit plusieurs objectifs : prévenir les situations de rupture ou de décrochage scolaire, intervenir le plus tôt possible dans le parcours éducatif de l'enfant afin d'éviter son échec, accompagner les parents dans leur fonction éducative, notamment. En 2013, le PRE a travaillé sur 346 situations.

Le Contrat Partenaires Jeunes

Il s'agit d'une aide financière accordée pour la réalisation d'un projet personnel en échange d'une contrepartie citoyenne dans le cadre d'un engagement quadri-partite : enfant, parents, ville et CAF. En moyenne, chaque année, 50 % des contrats concernent des jeunes résidant dans les quartiers prioritaires.

Les ateliers et chantiers jeunes de la MJC Grieu

L'action consiste en la mise en place d'ateliers permettant aux jeunes d'acquérir des savoir-faire techniques et de s'initier à des métiers. Une contrepartie à leur investissement permet aux jeunes de financer un voyage découverte ou un de leur projet insertion.

Les cellules de veille éducative

La veille éducative est chargée de repérer les enfants et les jeunes en rupture, ou en risque de rupture scolaire, et de construire un parcours individualisé mobilisant les ressources locales relevant de la prévention et de l'éducation. Dans certains collèges, une cellule, pilotée par l'établissement et les médiateurs de la ville, se réunit régulièrement afin de coordonner l'action de tous les acteurs éducatifs de la commune, identifier ensemble les situations de rupture scolaire et éducative des jeunes et définir des stratégies convergentes et concertées pour tenter d'apporter des solutions individualisées. Aujourd'hui, peu de cellules sont actives.

Le G.A.P.A.S.E

Un conseiller sécurité est rattaché au bureau du Recteur d'Académie. Ce dernier est en charge d'une équipe mobile de sécurité (E.M.S.), nommée le G.A.P.A.S.E (Groupe Académique de Prévention et d'Appui à la Sécurisation), composée de quatorze agents en Haute-Normandie qui intervient dans les collèges et lycées à la demande des chefs d'établissement. Cette équipe intervient dans les domaines suivants : actions d'information et de prévention auprès des élèves et des parents (incivilités, dangers d'internet, harcèlement et jeux dangereux...), actions de médiation et de sécurisation aux abords des établissements, enquêtes de climat scolaire.

L'A.R.E.J.

L'Association Rouennaise d'Education de la Jeunesse (A.R.E.J.) est la structure à laquelle le Département de la Seine Maritime et la Ville de Rouen ont confié la mission de prévention spécialisée sur le territoire de la commune. La prévention spécialisée est une démarche qui vise à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion, la promotion sociale des jeunes et des familles les plus en difficultés.

Elle a pour principe la libre adhésion et l'accompagnement des jeunes en l'absence de mandat administratif et judiciaire. L'association mène des accompagnements individuels ainsi qu'un travail en réseau avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle (participation à l'action « camps d'été » de l'association mer et campagne, aux chantiers éducatifs de la MJC Grieu, boxe éducative par un éducateur de l'AREJ à destination des mineurs incarcérés à la maison d'arrêt, aux cellules de veille éducative, action en faveur de la persévérance scolaire et de l'insertion par l'accueil de contrats d'insertion dans la vie sociale).

Le Sextant de Fraternité Banlieue

Grâce au développement de projets d'éducation populaire, l'association propose l'accompagnement au sein de quatre points d'accueil de jeunes de 11 à 25 ans dans les valeurs du vivre ensemble. L'action des Camps chantiers au Centre Culture et Loisirs d'Ambourville offre une continuité dans le suivi des jeunes. Sur les périodes de vacances scolaires et fin de semaine, elle vise la découverte d'un métier, la vie en communauté et l'insertion en appui sur la restauration d'un édifice classé. 270 jeunes ont fréquenté l'action en 2012.

Etroitement articulée avec celles qui précèdent, l'association RAC CHANTIERS porte le seul chantier d'insertion de Seine-Maritime et propose à des jeunes de quartiers au parcours d'insertion particulièrement difficile d'acquérir des compétences de base dans les métiers du bâtiment, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation de plusieurs mois.

L'équipe Prévention de la ville

Cette équipe composée de six médiateurs, qui dépend aujourd'hui de la Direction de la Solidarité et de la Cohésion Sociale de la Ville de Rouen a pour mission de réguler les tensions et de permettre le dialogue. Il s'agit de faciliter les liens entre un public fragile (enfants ou adolescents en situation de décrochage scolaire ou enclins à des problèmes de violence et leurs familles) et les autres acteurs institutionnels ou associatifs (établissements scolaires, bailleurs, maison de la justice, commerçants, C.M.S., C.C.A.S...).

L'intérêt d'une telle équipe réside dans sa réactivité et sa souplesse d'intervention, notamment dans les cas d'absentéisme, de décrochage ou d'agressivité récurrente des élèves ou de problèmes de comportements dans les quartiers ou les équipements de la ville et de ses partenaires. Les médiateurs vont directement au contact des jeunes, des élèves et de leurs familles à la demande des institutions afin de résoudre des situations problématiques ou rediriger les familles et les jeunes vers les professionnels compétents (travailleurs sociaux) avant un signalement au Procureur de la République.

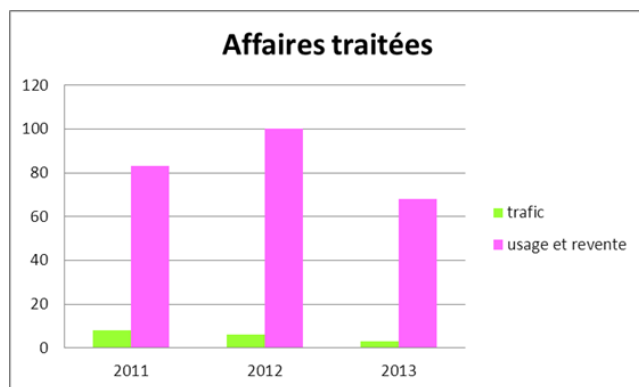
De nombreuses autres structures et dispositifs sont mobilisables dans l'accompagnement des jeunes et le soutien à la parentalité (les centres sociaux, la maison de l'adolescent au CHU, l'école des parents et des éducateurs, le centre d'informations sur les droits des femmes et des familles, l'espace parents des nids...).

En dépit de la richesse des dispositifs existants, les partenaires ont évoqué les comportements de «certains jeunes qui **perturbent la tranquillité publique de manière récurrente** et vis-à-vis desquels les interventions semblent inefficaces».

Selon les horaires, les âges sont différemment représentés. Ainsi les 14-18 ans sont présents dans les espaces l'après-midi, jusqu'en fin de journée. Les 16-25 ans sont repérés comme présentant et générant des difficultés plus marquées en soirée. Leurs actes consistent principalement en des troubles à la tranquillité publique et des incivilités : occupations de halls d'immeubles et d'espaces publics accompagnés de prise de drogue ou d'alcool, de bruits, de dégradations, salissures, tags...cf. problématiques de tranquillité publique) ou en un absentéisme scolaire marqué.

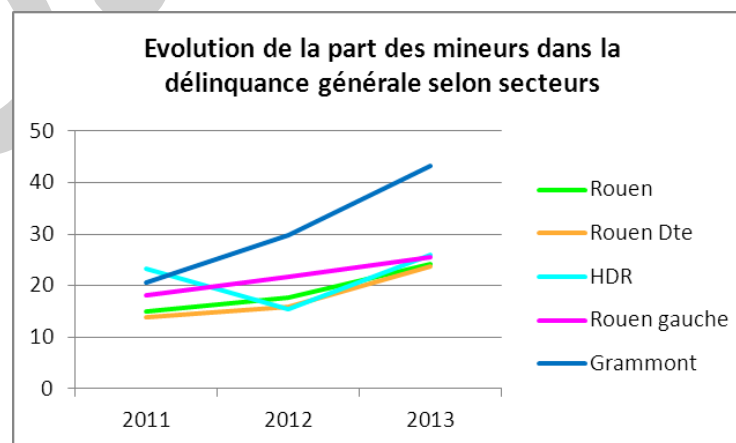
Le trafic de drogue aux pieds des immeubles ou sur certaines places, plutôt de jeunes adultes, notamment dans la ZSP, est également souligné comme préoccupant. Ces pratiques, en raison des méthodes d'intimidation qui les accompagnent souvent (regroupements, « marquage », appropriation des lieux ...) renforcent l'insécurité ressentie par les habitants ou travailleurs des secteurs. Elles entraînent de facto un abandon

des espaces publics ou collectifs par les habitants, allant parfois jusqu'à modifier leurs emplois du temps personnels ou professionnels dans une stratégie d'évitement (notamment des professions médicales ou médico-sociales...).



Des aspects sanitaires sont aussi en jeu. L'offre de stupéfiants est aujourd'hui variée et banalisée et les produits plus accessibles (prix moins élevé, consommation assumée notamment dans le cadre festif, culture personnelle...). La lutte contre les trafics et l'usage de stupéfiants constitue un axe prioritaire de la politique pénale du Parquet et la police nationale est largement mobilisée dans le traitement de cette problématique.

Concernant la commission d'autres faits de délinquance, les statistiques montrent que les mineurs, comme les majeurs, commettent des actes délinquants principalement dans le centre-ville. L'augmentation de leur implication dans la délinquance sur les territoires prioritaires, et notamment à Grammont, est toutefois à surveiller. En effet, même si seuls quelques jeunes sont aujourd'hui concernés, l'augmentation des actes commis, couplée, après une période plus apaisée, à un retour marqué des squats passifs ou actifs dans certains halls d'immeubles du secteur (principalement rue de Gessard, rue de Grammont et rue Renaudel) peut être significative d'une certaine détérioration du climat.



Il n'a cependant pas été possible de faire une analyse plus précise de l'implication des jeunes dans la délinquance. Par exemple, ni la typologie des délits dans lesquels ils sont principalement représentés ni le profil (notamment l'âge ou le sexe) des mis en cause n'ont pu être établis. La récurrence n'est pas non plus mesurée dans les statistiques locales. Cependant, un ressenti général tend à l'affirmation de la réitération d'actes incivils ou délinquants par les mêmes jeunes connus.

Dans la ZSP, les secteurs signalés comme les plus sensibles pour l'environnement immédiat et où la régulation spontanée de l'espace public ou collectif peine à fonctionner sont la place du Châtelet et la dalle de la Grand-Mare. Certains halls d'immeubles, cages d'escaliers sont également régulièrement squattés (Antares, Pléiades), à l'instar de Grammont (Jules Adeline, Strasbourg), où les arrêts maladie ou démissions des gardiens sont fréquents. Si les moyens développés par les acteurs, les échanges dans le cadre des réunions de tranquillité publique, la Gestion urbaine de proximité et le classement des Hauts-de-Rouen en ZSP ont permis un apaisement des secteurs, le sentiment d'insécurité y reste fort chez certains habitants et professionnels, fatigués par ces nuisances répétées. Ces situations d'appropriation des lieux collectifs et/ou publics invitent à poursuivre et accentuer une coordination ciblée sur ces espaces, dans le cadre des réunions de tranquillité publique et à œuvrer pour la réappropriation des espaces par les habitants. De plus, aujourd'hui, les actions mises en œuvre autour de ces problématiques s'articulent autour de trois entrées principales : l'aménagement des espaces, la médiation sociale et la répression. Une mise en lien systématique des jeunes incivils avec les acteurs sociaux de l'accompagnement de projet et de l'insertion pourrait être travaillée, notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'un dispositif « d'audiences de tranquillité publique » et/ou dans le cadre d'un GLTD « jeunes 12-25 ans » (cf. infra).

En ce qui concerne les causes des trajectoires, la stratégie nationale de prévention de la délinquance définit les signes annonciateurs d'une dérive dans la délinquance comme pouvant relever d'un lourd absentéisme ou du décrochage scolaire, d'incivilités manifestes dans l'espace public, de la participation à des bandes perturbant la tranquillité du quartier, de la consommation de produits addictifs, de l'errance, de l'inscription dans une délinquance de voie publique, de participation à des dégradations, vols ou trafics.

Au niveau local, les nombreuses fugues (549 procès-verbaux avec inscription au fichier des personnes recherchées en 2013), les absentéistes parfois très jeunes (103 élèves ont été signalés entre septembre 2013 et mars 2014), les décrochages scolaires (94 jeunes de la ZSP en 2013), l'errance de certains jeunes inquiètent et nécessitent la mise en œuvre d'actions renforcées en faveur de la persévérance scolaire et de l'insertion.

En effet, ces phénomènes conduisent les jeunes à se regrouper. La bande, face à une feuille de route désinvestie, rassure, elle fait office de bouée de secours (« On s’ennuie ensemble»). S’autocréent alors des systèmes culturels caractérisés par une relation d’appartenance («on doit à la bande accueillante» dirigée par les aînés), une forte division du masculin et du féminin (la violence devient preuve de valeur et les comportements sexistes y sont valorisés dès le plus jeune âge) et l’importance de la notion de territoire. Ces groupes qui impactent fortement la vie sociale des quartiers, nous l’avons vu, épuisent, par leur renouvellement régulier, les acteurs de terrain. Ces bandes sont parfois captées pour alimenter les trafics organisés (guetteurs, nourrices, petits revendeurs). Les parents sont décrits comme absents, désinvestis ou dépassés.

Au regard de ces situations de jeunes réitérant les incivilités et/ou les infractions, les membres du CLSPD font état d’un certain sentiment d’impuissance et évoquent :

- Des ruptures de parcours dans la prise en charge des intéressés,
- Un manque d’implication des familles,
- Le manque de diagnostic « fin » permettant le repérage individualisé des jeunes en rupture et leur inscription dans les dispositifs,
- La nécessité de structurer un projet global pour la jeunesse, incluant une offre de loisirs adaptée aux 11-14 ans, avec des actions fortes de prévention primaire et secondaire notamment en matière de soutien à la parentalité et remobilisation parentale, de prévention des conduites à risques (addictions, hyperalcoolisation, réseaux sociaux), de développement des compétences psychosociales et de gestion des conflits dès le 1er degré, de prévention relative aux violences et aux violences sexistes.

Trois pistes d’actions sont donc à favoriser.

Dans un premier temps, il importe d’organiser, dans le cadre des Assises de la Jeunesse, une offre continue et pertinente qui s’adresse à tous et prend sens pour tous. Les partenaires souhaitent que les actions mises en place valorisent les jeunes et facilitent leurs projets individuels; le but étant de favoriser le savoir « vivre ensemble » et la citoyenneté par la conscience de soi et de l’autre. Les rencontres sportives sont un bon moyen de créer des liens tout en apprenant des valeurs indispensables à la vie en société. Une action favorisant la médiation par le streetsport pourrait, par exemple, être envisagée sur les Hauts-de-Rouen ou à Grammont pour mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures et occupent l’espace public. Le contrat partenaires jeunes et l’espace de prévention-insertion pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans des Hauts-de-Rouen ouvert en 2014 constituent également de bons supports d’intégration positive et de mobilisation.

Le partenariat avec l'éducation nationale est à consolider en matière de prévention secondaire dans le premier degré. En effet, beaucoup d'acteurs regrettent que les actions de prévention mises en place s'intéressent principalement aux élèves du collège et du lycée. D'après le constat des partenaires, les premiers décrochages, les premières violences ont lieu dès le plus jeune âge. Un climat d'agressivité caractérisé par des relations entre l'Education Nationale et les parents d'élèves qui se détériorent est aussi décrit. Ainsi, la prévention est plus efficace à un stade avancé, c'est-à-dire dès l'école primaire notamment dans le cadre de suivis individualisés pour fidéliser les jeunes aux dispositifs proposés et éviter les ruptures (PRE). De même, les sensibilisations doivent intervenir dès le plus jeune âge. En ce sens, une formation «carte blanche » financée par l'IREPS a été proposée en 2014 dans le cadre de l'atelier santé ville de Rouen aux divers professionnels de l'animation et de l'éducation afin de les outiller au développement des compétences psychosociales et de l'estime de soi chez l'enfant. Le GAPASE (cf. supra) souligne sa difficulté d'intervenir, faute de temps, dans les établissements du premier degré. Ainsi, il semblerait que la dynamique de prévention des violences en milieu scolaire gagnerait en efficacité par le développement d'une action relative à la gestion des conflits et la prévention de l'agressivité dans le premier degré, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires par exemple.

En parallèle, apparaît la nécessité d'une approche individualisée pour tenir compte du parcours spécifique du jeune dans son environnement social, familial, scolaire. Il s'agirait d'apporter à des situations individuelles se situant sur le champ de la prédélinquance des réponses coordonnées en mobilisant tous les acteurs concernés. Une attention particulière sera portée à la coordination pour la persévérance scolaire ; l'errance du jeune absent étant repérée comme un moment crucial dans les trajectoires délinquantes. Ainsi, pourront utilement être mis en œuvre pour compléter et renforcer l'existant :

- Un groupe de travail et d'échanges relatif au décrochage scolaire pour poursuivre le développement de solutions éducatives sur le territoire et accueillir, de façon réactive, des élèves qui posent des problèmes de comportements dans les établissements scolaires ou seraient en rupture (l'intervention des médiateurs de la ville a permis la remobilisation de 80% des jeunes déclarés comme décrocheurs en 2013).
- Un groupe de travail relatif à la mise en œuvre « d'audiences de tranquillité publique » : dispositif de rappel à l'ordre et d'orientation permettant d'apporter une réponse rapide aux incivilités (à définir précisément mais notamment vandalisme, agressivité, nuisances sonores régulières) commises sur le territoire communal dans le cadre d'une convention avec le Parquet. Il conviendra également de prévoir une étude des dispositifs d'orientation (état des lieux de l'existant, création de dispositifs si besoin, notamment pour répondre aux manques en matière de soutien à la parentalité, prévention violences/addictions/éducation numérique des jeunes...).

S'agissant des jeunes plus ancrés dans la délinquance, la prévention primaire et la prévention secondaire doivent être complétées par une prévention de la réitération. En effet, ce public marqué par une grande vulnérabilité socio-économique (paupérisation des familles, fratrie importante, monoparentalité, parcours migratoire...) et pour lesquels la déscolarisation est la norme appelle une attention particulière. Les acteurs de la prévention de la récidive (SPIP, PJJ) doivent être intégrés pleinement au CLSPD et des actions concertées déployées notamment autour des mesures alternatives à l'incarcération et de la réinsertion du jeune dans son milieu d'origine. Les situations des jeunes réitérant les actes délinquants pourraient faire l'objet d'échanges nominatifs dans le cadre d'un groupement local de traitement de la délinquance (GLTD), animé par le Procureur, avec pour objectifs de cerner les difficultés des intéressés et d'y proposer des réponses concertées.

Enfin, trois problématiques transversales mobilisent les différents acteurs depuis quelques années mais restent préoccupantes :

- les réseaux sociaux sont présentés comme facilitant la commission de certaines infractions et sont sources de mise en danger pour les jeunes (harcèlement, violences verbales, incitations à la violence physique, violences sexistes dont agressions sexuelles et viols, rendez-vous «organisés» pour «faire la fête» ou s'affronter, phénomènes de prostitution d'étudiantes (sites de «rencontres» ou «d'escorts») et de radicalisation («recrutement»)...) Une étude réalisée sur les Hauts de Rouen en 2012 (4 établissements) a montré que 15% des jeunes ont un comportement à risque sur les réseaux sociaux (pour eux ou les autres). Un dispositif, « Internet sans risque » « internet sans crainte », développé dans le cadre d'un partenariat Cyber-Base DSCS, Contrat Partenaires jeunes DTE, Education Nationale vise à sensibiliser collégiens et lycéens aux risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux (rappel de la loi, bonnes pratiques, protection des données personnelles, rappel des droits des internautes). 500 jeunes ont été touchés sur les 3 dernières années ce qui a permis une augmentation globale de la «maturité» des utilisateurs dans l'usage de ces technologies.
- des violences sexistes, dès le plus jeune âge, sont également décrites comme inquiétantes par de nombreux de partenaires. Dans le cadre d'une action de prévention de la violence en milieu scolaire, un temps pourrait être profitablement réservé à cette problématique.
- un contexte de consommation abusive de boissons alcoolisées ou de produits stupéfiants a été souligné. Il concerne aussi bien les jeunes des quartiers (groupes de jeunes décrits supra se rassemblant de jour comme de nuit pour consommer) que les publics scolarisés (cf. « vie nocturne »). La prévention des conduites à risques pour tous les jeunes est donc un enjeu fort qui nécessite une gestion active pour éviter la mise en danger des autres mais aussi de soi-même. C'est pourquoi la ville s'est engagée dans la coordination de divers groupes de travail: un groupe relatif à la prévention des addictions coanimé par la Boussole pour les quartiers Grammont et Hauts-de-Rouen ainsi qu'une mise en réseau des acteurs de la prévention dans le cadre de l'ASV ; un groupe de travail visant la prévention des comportements à risque en milieu festif et notamment l'hyperalcoolisation des jeunes dans le cadre de la Charte de la vie nocturne.

1.2.3- Une vie nocturne riche mais marquée par des pratiques d'alcoolisation inquiétantes

La vie nocturne rouennaise tient une place importante dans l'animation urbaine. Elle est synonyme de dynamisme et apporte à Rouen, capitale régionale, dense et jeune (32% de rouennais ont entre 15 et 30 ans et l'agglomération compte 38000 étudiants), un attrait bénéfique, par le fonctionnement de plus de cent vingt bars à ambiance musicale, onze discothèques et environ deux cent restaurants. L'animation nocturne s'est principalement développée autour de quelques pôles : la place du Vieux-Marché, la Place Saint-Marc, la place et les jardins de l'hôtel de ville, la rue Saint Etienne des Tonneliers, les rues adjacentes et l'ensemble du périmètre entre ces pôles ainsi que les quais rive droite. Depuis le début des années 2000, le nombre de bars à ambiance musicale a fortement progressé répondant à une demande croissante en lien avec la facilitation de la mobilité nocturne (noctambus), l'évolution des pratiques festives et l'arrivée massive d'étudiant(e)s logés en centre-ville dans de nouvelles résidences universitaires.

Cependant, dans un centre-ville ancien et densifié comme celui de Rouen, la vie nocturne génère parfois le mécontentement des habitant(e)s. Les conflits d'usage et d'intérêts entre la ville qui dort, qui travaille et celle qui fait la fête peuvent avoir des impacts négatifs sur la mixité du peuplement et dégrader l'image du centre-ville (déménagements des familles ou des personnes âgées...).

C'est pourquoi, **les acteurs se sont mobilisés dans une recherche d'équilibre** entre une situation idéale (pas de nuisances pour les riverains) et un principe de réalité (l'animation de nuit entraîne toujours des nuisances). Ainsi, la Ville s'est déjà dotée de différents outils de régulation. Une première *charte de la vie nocturne* a été signée en novembre 2005, puis actualisée en avril 2010, pour accompagner l'animation de nuit dans un souci de respect de la tranquillité publique et de prévention des risques. Elle a également recruté deux médiateurs de la vie nocturne chargés d'établir un dialogue et un contact permanent avec les établissements de nuit, à titre préventif et de connaître le tissu social nocturne et repérer les cas problématiques de l'activité nocturne sur la commune. Les syndicats des professionnels ont développé les formations et les sensibilisations auprès de leurs adhérents. Les associations étudiantes ont développé leur rôle d'information et d'accompagnement dans l'organisation des soirées étudiantes afin, notamment, de responsabiliser leurs pairs aux conduites à risques (sécurité routière, bruit, sexualité...). Des échanges Police Nationale/Bureaux des étudiants se systématisent pour l'encadrement des soirées étudiantes (communication préalable et liste précise des points à vérifier pour un bon déroulement). Enfin, les adjoints de secteurs sont à l'écoute des riverain(e)s dans les secteurs exposés aux nuisances et des aménagements urbains mis en œuvre pour améliorer la tranquillité nocturne.

Néanmoins, depuis 2005, signature de la première Charte, ***les usages nocturnes des espaces, notamment publics, ont connu des évolutions qui interpellent les partenaires et conduisent à plus de mobilisation pour prévenir l'alcoolisation à l'origine d'actes de délinquance et favoriser le vivre ensemble.***

Premier constat fait par les partenaires : ***la nuit est une période plus propice à la commission de certaines infractions ou incivilités et le sentiment d'insécurité y est plus prégnant.*** Ainsi, les responsables de la Police Nationale observent des différences avec l'activité de jour et notamment, une augmentation de la délinquance de proximité, du nombre de gardés à vue, du nombre d'ivresses publiques et manifestes, du nombre de conduites sous l'emprise d'un état alcoolique. Les nuisances sonores, ayant pour origine des fêtes privées ou liées à l'activité des établissements de nuit, sont également pointées comme problématiques. L'interdiction de fumer à l'intérieur des établissements a démultiplié les nuisances causées par les établissements ouverts la nuit. Dans certains cas, les gérants des établissements n'ont pas changé leur manière de faire, laissant les clients fumeurs sortir sur le trottoir de manière anarchique, engendrant des nuisances sonores. Les dépassements de terrasse et d'horaires, parfois massifs, sont également une source de nocivités pour le voisinage.

Au C.I.C. de Rouen (centre d'appels 17), entre 6% et 15% (en fin de semaine) des communications ont pour objet un tapage nocturne. Les services de police nationale dépêchent des équipages Police Secours en fonction du nombre et de la priorité accordée aux missions en instance. Ainsi de nombreuses réquisitions pour tapages nocturnes, notamment privés, sont exécutées mais toutes ne font pas l'objet d'une verbalisation en l'absence de constat de l'équipage intervenant. Pour ce qui concerne les nuisances émanant des établissements de nuit, il est à noter que, suite aux nombreuses plaintes des riverain(e)s et au travail engagé par les partenaires dans le cadre de la Charte de la vie nocturne, les gérants de bars ont entamé une démarche de responsabilisation et sensibilisent leur clientèle. Seuls quelques établissements continuent à poser de réels problèmes de tranquillité publique.

Un renforcement de la présence de proximité la nuit constituera une réponse légitime à ces problèmes de tranquillité publique (notamment par la mise en place d'une brigade de police municipale de nuit mais également en renforçant la présence des médiateurs et des associations de prévention). Cette proximité et visibilité des acteurs de nuit auront sans doute un effet dissuasif ou à minima préventif et permettra un accroissement nécessaire des contrôles et constats de tapages. Dans un souci d'efficacité, il conviendra de soigner particulièrement les articulations entre les services pour répondre aux appels et sollicitations des riverain(e)s mais également aux situations problématiques

(communications entre le 17, les équipes d'interventions de la police nationale et de la police municipale et les médiateurs de nuit, organisation des passages, coopérations sur le terrain en cas de rassemblements importants, orientation nominative par la DDSP des mis en cause dans des situations de tapages nocturnes vers les « audiences de tranquillité publique » pour un rappel à l'ordre...). A cette fin, des conventions ou protocoles d'informations entre les acteurs intervenant la nuit pourront utilement être passées.

De plus, la Préfecture et la Mairie ont des compétences coercitives et préventives face aux établissements de nuit. La préfecture autorise ou non les ouvertures d'établissements et peut, le cas échéant, décider de sanctions administratives. La Mairie quant à elle peut prendre des mesures de restrictions d'horaires au titre du pouvoir de police du Maire, mais limitées dans le temps et dans l'espace. Si pour ces deux échelons territoriaux la nature de leurs compétences diffère, ils partagent tout de même un pouvoir de régulation de la vie nocturne sur la commune. Ainsi, le renforcement de la concertation déjà engagée dans le cadre de la charte de la vie nocturne entre ces deux acteurs permet de permettre d'affermir une politique commune et cohérente sur le territoire.

La seconde réflexion consensuelle et préoccupante des partenaires porte sur ***les pratiques d'alcoolisation en évolution (hyperalcoolisation dans les lieux publics notamment) et les actes de délinquance associés.***

Si l'on se réfère au contrat local de santé et à l'enquête menée par l'observatoire régional de santé sur les comportements des 16-20 ans dans le bassin d'éducation (Rouen/Barentin), on note une consommation plus importante d'alcool par rapport aux jeunes enquêtés en Haute-Normandie, et notamment chez les filles (plus de 6 verres en une seule occasion au moins une fois dans l'année). Outre, cette augmentation de la consommation, les acteurs de la nuit constatent plusieurs phénomènes corollaires :

- Banalisation de la consommation d'alcool ou négation de la problématique alcoolique,
- Régularité des prises d'alcool et des ivresses (jeudis soirs, fins de semaines, fins d'exams...),
- Hyperalcoolisation (ou « BingeDrinking ») qui est un mode de consommation excessif de grandes quantités de boissons alcoolisées sur une période courte dans une recherche intentionnelle d'ivresse. On observe de plus en plus ce phénomène à Rouen sur le parvis et dans les jardins de l'Hôtel de Ville sous la forme de rassemblements massifs de lycéens et d'étudiants. On les retrouve généralement le jeudi soir lors des soirées étudiantes et en période de fin d'exams,
- amplification marquée des conséquences de l'hyperalcoolisation lors des grands événements festifs (nombreux comas éthyliques lors de la fête de la musique par exemple),
- Progression de la consommation des alcools forts comme la vodka, baisse de la consommation de bière (pour une ivresse plus rapide),

- Précocité de l'alcoolisation dans l'espace public (de plus en plus de mineurs),
- Ventes à distance régulières sur « le trottoir ». De plus, l'arrêté municipal interdisant la vente d'alcool après 22h dans les épiceries du centre-ville de Rouen est difficile à faire respecter du fait des horaires actuels de la Police Municipale.

Si ces phénomènes ne sont pas sans conséquence sur l'espace public (dégradations, cris, souillures, atteintes aux équipements, difficultés dans le NOCTAMBUS...), la présence de ces jeunes, mineurs de plus en plus souvent, en état d'ivresse aigue, pose la problématique de leur mise en danger. En effet, au-delà des accidents de la route, ils peuvent se révéler dangereux pour eux-mêmes ou les autres (rixes, violences physiques ou sexuelles, chutes, comas...).

Ainsi, l'investissement en matière de prévention des conduites à risque et les interventions de présence et de médiation sur l'espace public demeurent insuffisantes pour réguler et prévenir de manière satisfaisante les abus. Ces phénomènes doivent être observés, suivis et jugulés et amènent donc à rechercher, dans une dimension partenariale, un équilibre entre la gestion de la tranquillité publique et des aspects sanitaires. Il s'agit de poursuivre le travail entamé lors de la dernière stratégie pour permettre la cohabitation en bonne intelligence des différentes populations évoluant dans le centre-ville la nuit et trouver ensemble des réponses globales à ces phénomènes de société. L'enjeu n'est pas d'interdire la vie nocturne mais d'en prévenir les excès, informer des risques et les réduire.

A cet égard, il semble nécessaire d'actualiser la Charte afin d'adapter les engagements de chacun aux comportements actuels et d'optimiser le développement raisonné de l'animation nocturne rouennaise dans le respect de la réglementation en vigueur et de la tranquillité légitimement attendue par les habitants. Une approche non stigmatisante, dans le cadre d'une démarche de prévention des risques, sans volonté disproportionnée de réguler ou de réprimer, sera privilégiée.

1.2.4- Des violences faites aux femmes et intrafamiliales importantes encore trop méconnues et banalisées

En France, 10% des femmes sont ou ont été victimes de violences au sein du couple. Tous les deux jours, une femme décède sous les coups de son conjoint au niveau national et la ***Seine-Maritime est, en 2013, pour la seconde fois ces trois dernières années, le département le plus touché par les morts violentes au sein du couple.***

Les violences faites aux femmes ont des caractéristiques spécifiques dans leur organisation, le système mis en place par l'agresseur, le déroulement par phases, les phénomènes d'emprise et de mémoire traumatique (qui favorise les symptômes psychotraumatiques et des risques d'être à nouveau victime ; cf. les travaux du docteur Muriel Salmona), les interactions entre les personnes et leur entourage. Ces violences multiformes entravent la liberté, l'intégrité, la sécurité des femmes. Elles s'inscrivent dans un continuum (la discrimination sexiste étant la première violence vécue) et constituent un problème majeur de santé publique (coût extrêmement élevé des prises en charge sanitaires liés aux multiples récidives, aux absences professionnelles, aux maladies qui s'aggravent...). ***Les violences au sein du couple impactent aussi fortement les enfants témoins qui vivent dans un climat d'insécurité permanent.*** Ils développent un fort sentiment de culpabilité, le conjoint violent les utilisant comme moyen de pression ou de chantage ; souvent même au-delà de la rupture du couple. Les enfants risquent également de reproduire la violence à l'intérieur ou à l'extérieur de la sphère familiale parce qu'elle est assimilée comme un mode normal de communication, de relation aux autres et de résolution des conflits. Enfin, il a été démontré que les enfants baignant dans ce contexte de terreur quotidien développent des troubles du comportement identiques aux enfants victimes directes de maltraitances.

Parce que ces violences constituent un véritable fléau pour notre société, de nombreux dispositifs ont été mis en œuvre depuis 2000, année où l'enquête ENVEFF (enquête nationale sur les violences envers les femmes en France) a révélé l'ampleur du phénomène.

Cette prise de conscience a été à l'origine de l'adoption successive de plans globaux pluriannuels et interministériels de lutte contre les violences faites aux femmes. Plusieurs lois ont également permis de renforcer, au plan civil et pénal, la lutte contre les violences sexistes, notamment celles commises au sein du couple ; les lois du 10 juillet 2010 et du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes étant les dernières en date. Au niveau départemental, des protocoles départementaux de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, élaborés par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité de Haute Normandie (DRDFE) ont permis des avancées significatives en matière de prévention des violences conjugales, d'amélioration de la prise en charge globale des victimes, de sensibilisation et de formation des divers professionnels engagés dans cette lutte.

Le plan départemental en vigueur (2014-2016) organise la dynamique partenariale instaurée dans le département et conforte tous les acteurs locaux à poursuivre leur mobilisation, notamment le Département qui a fortement investi la problématique, avec le soutien de l'Etat, en mettant en œuvre des coordinations entre partenaires (Réseau violences intrafamiliales de l'UTAS 1), en portant des postes d'intervenants sociaux dans les commissariats et gendarmeries et en développant de nouveaux projets (site internet et «téléphone grand danger»). La Ville a, quant à elle, signé la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et à ce titre, décline, depuis 2009, des actions en faveur de la lutte contre les violences sexistes (cf. plan rouennais d'actions égalité homme/femme 2013-2015 pour la sensibilisation et la promotion, en interne et dans les politiques publiques, d'actions de lutte contre les stéréotypes de genre, les discriminations et violences sexistes).

A l'échelle de la commune, des dispositifs d'accueil des victimes de violences conjugales existent et notamment :

- le Centre d'Accueil Spécialisé pour les Agressions (CASA) au C.H.U de Rouen, plate-forme pluridisciplinaire d'accueil des Victimes, a réalisé en 2013, 5117 actes dont :

- 4208 examens par les médecins légistes dont 740 consultations pour des violences conjugales et 206 pour des violences sexuelles
- 551 consultations psychologiques
- 358 consultations sociales (principalement pour les violences intrafamiliales)

- le Pôle d'Accueil Violences Intrafamiliales (PAVIF), cogéré par l'ONM (Œuvre normande des Mères), le CAPS (Comité d'Action et de Promotion Sociales) et le CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), assure en un lieu unique l'accueil, l'accompagnement et l'orientation des femmes victimes de violences dans le but de faciliter et optimiser leur prise en charge (écoute et soutien psychologique, accompagnement juridique et social et accueil des enfants exposés aux violences dans le cadre de Mots pour Maux). En 2013, le PAVIF a reçu 239 familles (femmes avec ou sans enfants) dont 1/3 des rouennaises (82). 58 enfants ont été suivis dans le cadre de Mots pour Maux.

- le CIDFF a accompagné juridiquement 54 rouennaises victimes de violences conjugales.

- l'hébergement de ce public est assuré dans le cadre des places des centres d'hébergement (CHRS femmes, principalement le Centre d'Accueil d'Urgence de Courte Durée (C.A.U.C.D), structure d'hébergement collectif d'urgence pour les femmes avec enfants dans le cadre des violences conjugales et/ou intrafamiliales (2 places pour les femmes seules). L'établissement propose un lieu d'hébergement spécialisé en urgence pour

ce public. Il offre 18 logements en centre-ville pour 45 places. L'accompagnement vers le logement des femmes victimes de violences intrafamiliales, leur hébergement en ALT (logement temporaire avec accompagnement social) dans un dispositif de logements adaptés, la mobilisation du contingent préfectoral ou la coordination avec les bailleurs pour le relogement de ce public prioritaire sont pris en charge par le CAPS. L'action du CAPS a permis le relogement de 37 rouennaises en 2013. Un accord PAVIF/CCAS de Rouen permet le financement et l'attribution de nuitées d'hôtel d'urgence sur prescription directe du PAVIF pour les rouennaises sans autre solution.

- le Bureau d'Aide aux Victimes de l'AVIPP a reçu 80 victimes de violences au sein du couple en 2013.

- au sein du commissariat Brisout de Barneville, divers intervenants favorisent l'accueil bienveillant des victimes : une assistante sociale du Département, une psychologue, des permanences d'aide aux victimes de l'AVIPP et du CIDFF, une brigade spécialisée dans le traitement des enquêtes concernant les violences intrafamiliales.

- les permanences d'accès au droit et d'aide aux victimes à la Maison de Justice et du Droit permettent aux femmes des Hauts-de-Rouen de bénéficier d'une première information en proximité.

Au-delà des accueils spécialisés, d'autres actions en faveur de la prise en charge des victimes de violences sont mises en œuvre :

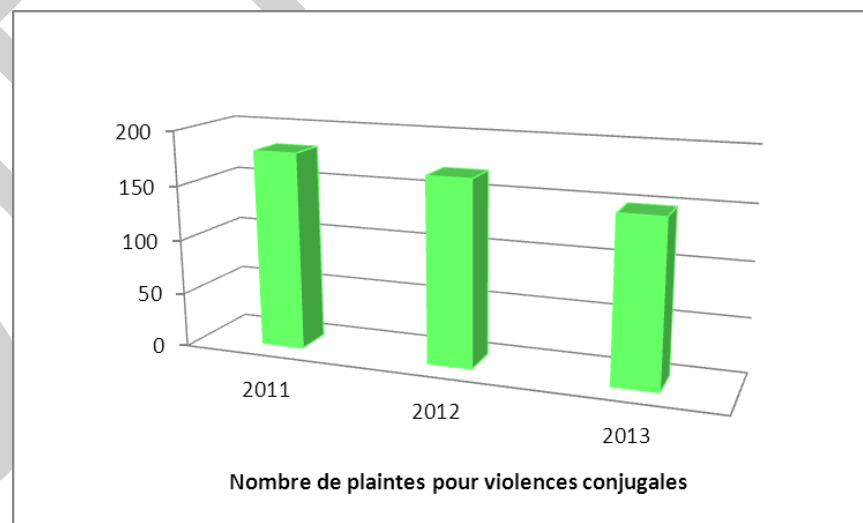
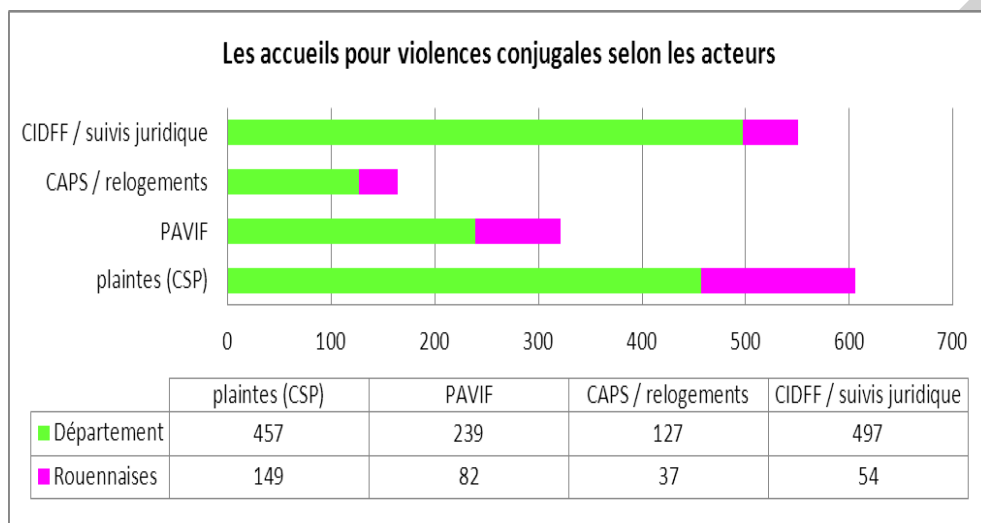
- des formations régulières pluridisciplinaires de professionnels financés par l'Etat dans le cadre du FIPD et animées par le CIDFF (en moyenne 2 sessions par an à Rouen et une conférence organisée par la Délégation aux Droits des Femmes chaque 25/11) et une formation à destination des professionnels du CCAS et des policiers municipaux de la ville mise en œuvre en 2013.

- la présence d'un magistrat référent au sein du Parquet, la thématique constituant une priorité d'action pénale et d'un avocat référent au sein du Barreau qui organise des sessions d'information régulières en matière de violences faites aux femmes.

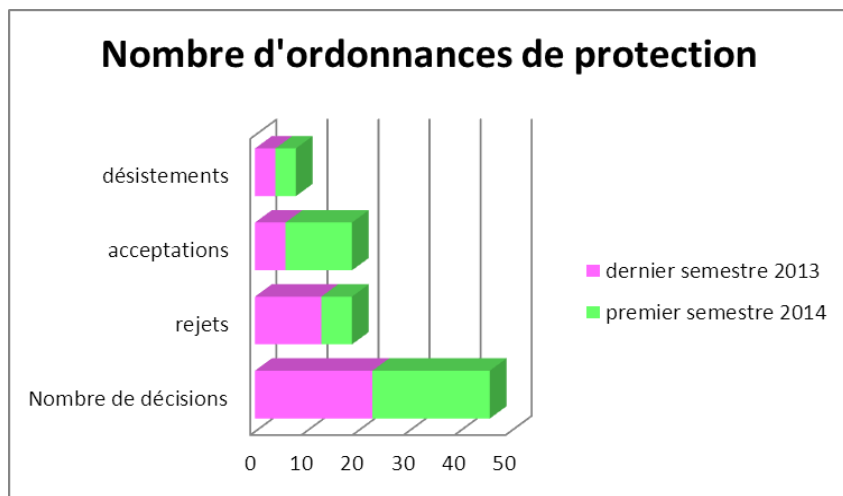
- des stages de l'AVIPP en direction des conjoints violents dans le cadre de la réponse judiciaire. D'une durée de deux jours consécutifs, ces stages cherchent principalement la prise de conscience, la sortie du déni et la responsabilisation de l'auteur face à son comportement violent. En 2013, 4 stages ont été organisés et 38 stagiaires reçus à Rouen.

En dépit des nombreuses actions existantes, les partenaires du CLSPD ont fait état de plusieurs difficultés persistantes qui reflètent encore une certaine méconnaissance des phénomènes d’aller-retours, une confusion des concepts emprise/jalousie et une persistance des représentations sociétales de la position de l’homme et la femme dans le couple... :

- Un nombre de plaintes qui reste faible (et même en baisse) malgré les incitations à dénoncer les faits alors que la ville pourrait compter, à l’instar des chiffres nationaux, 10% de victimes (soit entre 3000 et 5000 femmes victimes de violences à Rouen).



Diverses hypothèses permettent d’expliquer ce phénomène au nombre desquelles on trouve : les représentations sexistes, le manque d’information des victimes, la culpabilité des victimes à mettre en œuvre cette démarche contre leur partenaire et père des enfants, le transfert de responsabilité et l’emprise, ou encore la peur des représailles ou des suites judiciaires (confrontation, classement sans suite, accueil inégal au commissariat...). En faveur des dénonciations, il conviendra de faire aboutir les projets visant, premièrement, à étendre aux victimes de violences intrafamiliales le dispositif appliqué aux mineurs consistant à réaliser l’audition par l’officier de police judiciaire de la victime au CASA (centre d’accueil des victimes du CHU) directement et deuxièmement, à orienter systématiquement les victimes déposant des mains courantes vers une association spécialisée.



- Dans le champ judiciaire, les partenaires soulignent une inversion inquiétante de la tendance dans l'octroi des ordonnances de protection (mesure phare de la loi de juillet 2010 visant à accorder en urgence à la victime le logement commun durant 6 mois afin qu'elle entame les démarches de séparation sans avoir à fuir le domicile avec les enfants). De plus, les évictions du conjoint violent, possibles tant en matière pénale qu'au civil, restent relativement peu fréquentes et c'est encore trop souvent la victime qui se voit contrainte, dans un souci de protection, de quitter le domicile avec les enfants pour des solutions d'hébergement souvent précaires.

- Certains partenaires constatent également un fléchissement de la mobilisation à Rouen (et notamment des actions de communication et/ou de coordination) alors que ces violences restent fortement banalisées et encore méconnues. Il importe donc de leur donner une visibilité continue, de maintenir les temps forts et les outils de communication, tant auprès des professionnels non spécialisés pour faciliter le repérage et les orientations (médecins, animateurs, éducation nationale...) qu'envers le grand public.
- Concernant l'accueil des publics, deux autres inquiétudes sont exprimées par les acteurs : le manque de lieux d'accueils médiatisés parents/enfants permettant le maintien du lien entre l'enfant et l'auteur des violences dans un cadre sécurisant pour tous (La Harpe, lieu d'accueil des Nids, pourrait fermée, faute de financements suffisants) et l'absence de dispositif d'accueil spécifique ou de groupes de parole en direction des auteurs de violences. Ces deux points sont dommageables à la sortie des violences. Pour le premier point, en effet, à défaut de lieux d'accueil médiatisés, la loi prévoit la possibilité d'accompagnement par un tiers ; pour éviter les contacts des parents (moment à haut risque en matière de récurrence des passages à l'acte). Néanmoins, à ce jour, la mise en présence des parents lors du passage de l'enfant pour les droits de visite reste l'usage le plus courant. Le second point est également préoccupant si l'on s'intéresse au profil psychologique des auteurs de violences. En effet, une grande majorité d'entre eux sont décrits (notamment dans les travaux du Docteur R. Coutenceau) comme des personnalités immatures, égocentriques et impulsives supportant mal la frustration. Ces personnalités, selon l'auteur, ne peuvent être prises en charge de manière satisfaisante dans le cadre d'une thérapie classique duelle (ce qui est le cas pour les profils

névrotiques). Une réponse, néanmoins, semble efficace : la sanction accompagnée d'une obligation de soins (notamment dans le cadre d'une technique de groupe favorisant prise de conscience, une auto-critique et l'apprentissage de nouveaux modes de résolution des conflits). Une telle approche nécessiterait la mise en œuvre d'un projet d'accompagnement des auteurs comprenant une phase d'analyse de la personnalité de l'auteur dans le cadre de l'aide à la décision judiciaire et une orientation vers le dispositif de soins adaptés (thérapie classique, groupe de parole à créer ...), intégrant également les problématiques addictives éventuelles du sujet.

Aussi, au regard de l'impact sociétal grave des violences au sein du couple, les partenaires du CLSPD souhaitent-ils poursuivre la construction d'une véritable politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales. Les actions du CLSPD qui en découleront, dans la continuation de celles mises en place dans le cadre de la précédente stratégie, s'inscriront, en cohérence dans le partenariat local, dans un continuum (du repérage à l'accompagnement, de la prévention générale des violences sexistes à la prévention individuelle de la récidive, de la sécurité des femmes dans l'espace public à l'information et au soutien des femmes victimes dans les espaces privés). Elles viseront prioritairement la connaissance des phénomènes par les acteurs et leur non-banalisation et s'attacheront à rendre visibles les moyens d'agir et de s'en sortir.

Une seconde problématique a été régulièrement évoquée tant pour les nuisances qu'elle engendre dans l'espace public qu'au titre des violences faites aux femmes : la prostitution de rue.

Rouen, comme tous les grands centres urbains, fait face à des problèmes sociaux complexes qui, le plus souvent, amènent non seulement une détérioration de la qualité de vie des personnes concernées, mais créent aussi des situations difficiles dans l'environnement où ces personnes évoluent. Ainsi, la prostitution de rue, est devenue ces dernières années une préoccupation de plus en plus importante. Bien qu'elle ait toujours été à l'origine de tensions sociales, la pression de l'ordre public reste préoccupante dans certains quartiers résidentiels où les habitants ont fait connaître leur mécontentement à de nombreuses reprises. D'autres phénomènes comme la présence de préservatifs souillés ou encore les nuisances visuelles et sonores ne font qu'envenimer la situation et contribuent à l'augmentation du sentiment d'insécurité des habitant(e)s.

Concernant les pratiques, l'espace public est segmenté et découpé en «territoires ». La population qui se prostitue principalement sur les boulevards de la ville de Rouen, en extérieur et de nuit, regroupe des travestis, des transsexuels et des femmes d'âges et de nationalités divers. La commune concentre à elle seule une clientèle venue de toute l'agglomération et du département, voire de la région. Aujourd'hui, une

centaine de personnes seraient en situation de prostitution de rue à Rouen, principalement françaises et roumaines (la proximité de l'aéroport de Beauvais, couplée aux dispositions concernant le statut des européens étant un facteur aggravant).

Lieux de prostitution	Voie publique	Établissement	Appartement	Internet	Année
Nombre de prostituées identifiées	103	1	Néant	Néant	2011
	112 dont 28 en camions	7	3	1	2012
	68	0	13 (dont 12 via internet)	12	2013
Evolution	En baisse	En baisse	En hausse	En hausse	

Néanmoins, la prostitution via internet et dans des lieux privés (camions, appartements ou chambres d'hôtel) est en évolution.

Concernant les interventions, à la distribution de plaquettes d'information en français, anglais et espagnol sur les lieux de prostitution par les médiateurs de nuit de la ville, s'ajoute le travail de quelques associations : le CAPS pour des maraudes de jour et la création d'un annuaire des structures pouvant accueillir le public, Médecins du Monde pour l'aspect sanitaire de la question qui effectue des maraudes de nuit à la rencontre des personnes se prostituant et la délégation de Seine-Maritime du Mouvement du Nid offrant une permanence d'accueil les lundis de 14h à 16h.

En la matière, aucune coordination institutionnelle ni associative n'est active à l'heure actuelle. Néanmoins, courant 2014, des contacts ont été pris avec la Mission Interministérielle de lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) et les agents de la Direction de la Tranquillité Publique de la ville ont pu bénéficier d'une formation articulée autour de trois axes : Qu'est-ce que la traite? Comment identifier des victimes? Comment travailler en partenariat? En outre, un consensus existe sur la nécessité de proposer un accompagnement sanitaire et social aux personnes désireuses de sortir de la prostitution.

C'est pourquoi, le CLSPD a choisi d'inscrire la problématique dans cet axe de travail et non au titre de la tranquillité publique. En effet, ses membres constatent que les personnes en situation de prostitution à Rouen sont majoritairement des femmes étrangères (et des hommes parfois) victimes de réseaux de traite des êtres humains. Si la façon d'aborder la prostitution de rue diffère évidemment en fonction des missions et des conceptions de chacun des acteurs, si elle « n'est de la compétence d'aucun en particulier », les résultats des actions menées par chacun sont souvent complémentaires et il est nécessaire de les mettre en cohérence et d'instaurer une dynamique partenariale autour de ces questions. L'enjeu demeure donc la constitution d'un réseau d'échange entre les acteurs (notamment les associations, les médiateurs, la police nationale, la future brigade de nuit de police municipale...) pour se connaître et se donner les moyens d'agir ensemble.

1.3- Géographie d'intervention prioritaire

Les constats quantitatifs et qualitatifs supra permettent de définir les périmètres cibles de la STSPD, sur la base de deux éléments déterminants:

- les secteurs où la vulnérabilité économique et sociale des habitants renforce le sentiment d'insécurité et peut favoriser l'émergence d'un risque,
- les secteurs où la délinquance quotidienne est significative.

Sur cette base, la géographie retenue pour la STSPD 2015-2018 afin d'y concentrer l'action est :

- la ZSP principalement touchée par une délinquance liée aux trafics de stupéfiants et par l'inactivité des jeunes et leurs corollaires.
- le centre-ville rive droite pour les nuisances liées à la vie nocturne et la délinquance de proximité avec une augmentation notable des vols à la tire, des cambriolages et des violences crapuleuses
- Le quartier Grammont est relativement peu touché par les actes délinquants ; les difficultés résidant plus particulièrement dans des actes incivils de groupes de jeunes connus qui imposent une grande vigilance.

Les problématiques transversales des violences sexistes et des addictions imposent une gestion active sur l'ensemble du territoire.

1.4- Evaluation de la STSPD 2011-2014 : Un bilan favorable mais un dispositif perfectible

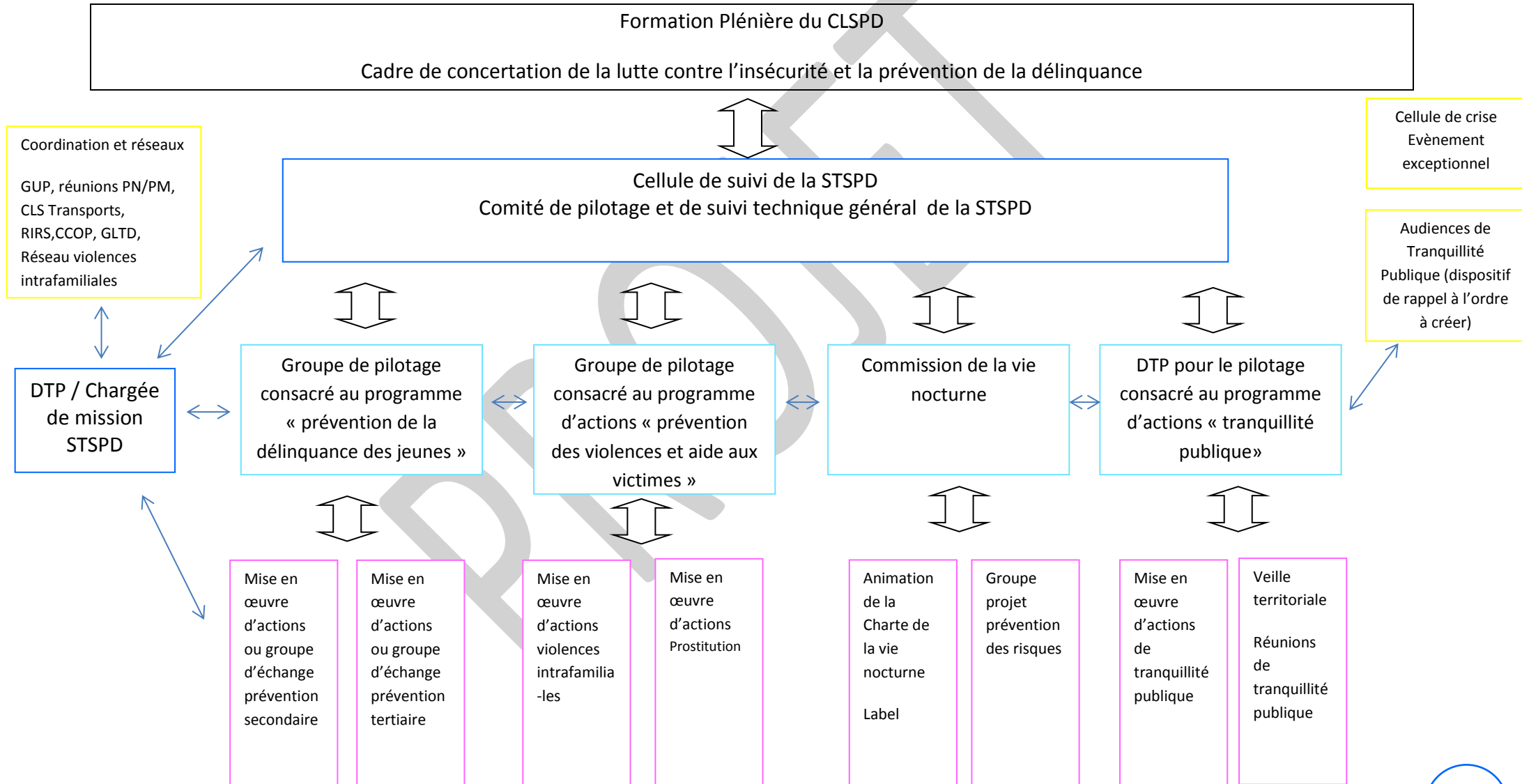
Avec plus de 15 fiches-actions multi-objectifs la STSPD 2011-2014 était relativement ambitieuse. Une majorité des actions a été réalisée de manière conforme aux engagements pris (cf. annexe Bilan des actions). Cependant, il n'a pas été possible de rendre compte des résultats, les indicateurs n'ayant pas été suivis régulièrement dans le temps, faute de moyens suffisants. Il importe d'accentuer les efforts pour la réalisation d'actions concrètes, circonscrites et suivies dans le temps.

La mission d'animation et de coordination du réseau d'acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance a été partiellement remplie. Des partenaires saluent l'efficacité et l'originalité de certains dispositifs d'échange. Au premier chef, le développement de liens forts entre la ville, la police nationale, la Préfecture et le Parquet permet une véritable politique de sécurité concertée (CCOP, GLTD, Coordination PN/PM). Les réunions territorialisées de Tranquillité Publique (rencontres mensuelles ou bimensuelles des bailleurs, de la ville, de la police nationale et de l'éducation nationale) sont appréciées en ce qu'elles permettent, par l'échange d'informations, de sentir le « pouls » des quartiers, prévoir les difficultés qui pourraient survenir et d'apporter aux problèmes diagnostiqués des réponses cohérentes et coordonnées. Dans ces groupes, les acteurs peuvent sortir d'une vision autocentrée et penser des synergies avec d'autres dispositifs, comme la GUP par exemple. De même, les liens avec certains chefs d'établissements scolaires ont été développés (présence de la ville au sein de cellules de veille éducative, mise en place d'actions en direction des décrocheurs scolaires ...). En revanche, le CLSPD n'a pas réussi à assurer une animation efficace du réseau d'acteurs dans tous les champs de la STSPD, notamment en matière de prévention de la récidive ou de violences faites aux femmes. Or, la STSPD est un outil qui doit permettre les synergies entre les acteurs, pour apprendre à se connaître, à échanger sur les actions qui sont réalisées à proximité et à s'informer sur les besoins des partenaires. Elle doit également favoriser la coordination interne à la ville, en particulier entre la politique de la Ville, le contrat local de Santé, les services enfance et jeunesse et la gestion urbaine de proximité sur les questions relatives à la prévention de la délinquance.

Gouvernance du CLSPD

2.1-Articulation des groupes au sein du CLSPD

(Se reporter à l'annexe 5, charte de fonctionnement du CLSPD)



2.2-Les enjeux transversaux de la gouvernance

Premier enjeu : le partenariat

La complexité des phénomènes d'insécurité appellent des réponses collectives qui reposent sur les interventions d'acteurs différents. La STSPD scelle le partenariat entre les différents acteurs de la sécurité et de la prévention de la délinquance sur la commune. Mais pour que le dispositif soit efficace, les réseaux doivent vivre. Ainsi, chaque partenaire de la STSPD s'engage à participer activement et régulièrement aux instances du CLSPD, condition sine qua none de l'efficacité du dispositif. L'investissement de chacun doit permettre l'interconnaissance, l'échange d'informations en confiance et in fine l'émergence d'une véritable coopération pour la mise en œuvre d'actions concertées.

Deuxième enjeu : la participation et l'information des habitant(e)s pour la restauration du sentiment de sécurité

Si la sécurité et la prévention de la délinquance sont l'affaire de la commune, de l'Etat et des autres partenaires impliqués dans le CLSPD, elle est également celle de la population. En effet, les habitant(e)s sont les mieux à même de rendre compte des situations d'insécurité qu'ils vivent au quotidien et d'y proposer des réponses. Les partenaires s'engagent donc à en tenir compte dans l'orientation de la politique locale de sécurité.

Plusieurs biais seront utilisés pour favoriser l'écoute et la participation des habitants :

- le personnel de terrain des institutions (policiers de proximité, gardiens d'immeubles, médiateurs, éducateurs de rue, animateurs, chauffeur de bus, principaux de collèges, GUP etc.) sera un levier de relai de la parole des habitants,
- la question de la tranquillité publique pourra être abordée au sein des conseils de quartiers auxquels peut ponctuellement participer la police municipale, être un sujet des conseils citoyens ou faire l'objet de réunions spécifiques organisées en réponse à la demande exprimée collectivement par les habitants de certains secteurs,
- des habitant(e)s seront intégrés à certaines instances du CLSPD (Commission vie nocturne, par exemple) ou invité à participer plus activement à des patrouilles ou marches exploratoires,
- ils seront responsabilisés dans le cadre de la prévention des risques et informés régulièrement sur les moyens d'assurer leur propre sécurité et de faire valoir leurs droits,
- les actions de prévention de la délinquance engagées feront l'objet de campagnes de communication,

- une enquête de sécurité et de victimation auprès de la population pourra être menée. En effet, la réalité de l'insécurité dans la ville ne peut pas être parfaitement reflétée par les chiffres de la délinquance ni les analyses des acteurs. On assiste à des phénomènes de judiciarisation sans que l'insécurité progresse réellement mais à l'inverse certaines infractions ne sont pas dénoncées par les victimes.

Aussi une enquête auprès d'un échantillon de la population pourra permettre d'estimer la proportion de rouennais(e)s sujette à se sentir en insécurité et victimes d'infractions, d'identifier les facteurs qui influent sur le sentiment d'insécurité et/ou le risque d'être victime (cadre de vie, sexe, âge, précarité, niveau d'études, lieux propices...) et les motifs de ce sentiment. Enfin, en renouvelant l'enquête en 2018, le CLSPD pourra suivre les évolutions du sentiment d'insécurité et évaluer la STSPD au regard des attentes des habitant(e)s.

Troisième enjeu : les outils et modalités de la gouvernance

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du CLSPD doivent donner aux partenaires les moyens de conforter et de développer une dynamique collective, souple et réactive. A cette fin, il convient nécessairement de développer une méthode et de se doter d'outils pertinents :

- mettre en place des groupes de travail thématiques (en plus des groupes territorialisés),
- actualiser les outils de gouvernance du CLSPD,
- instaurer une charte des échanges favorisant la circulation de l'information entre les acteurs et permettant des échanges encadrés sur des situations individuelles (la charte nationale avec autorisation unique de la CNIL pourra utilement être adaptée au contexte local),
- définir des actions thématiques et circonscrites avec une approche par publics dans le respect d'un principe de subsidiarité (actions de prévention secondaire et tertiaire à articuler avec les politiques publiques primaires),
- retenir uniquement ce qui est le plus préoccupant et le suivre dans le temps grâce aux indicateurs prédéfinis,
- observer, mieux connaître et comprendre les phénomènes de délinquance et notamment suivre les évolutions pour permettre à la STSPD de réagir rapidement aux phénomènes nouveaux : bilans annuels des actions et adaptation,
- évaluer l'ensemble du programme de travail au bout de 3 ans,
- articuler la STSPD avec le futur contrat unique politique de la ville, les autres plans et démarches élaborés par la ville (contrat local de santé, projet social de territoire, charte de l'égalité femmes/hommes, GUP, PRE...) ou les autres partenaires (Etat, Département, Métropole...) de façon à optimiser la complémentarité entre les actions conduites et ne pas « saupoudrer » l'action publique.

Programme de travail 2015-2018

Pour les 3 années à venir **4 axes stratégiques prioritaires** ont été définis en fonction des grands enjeux déterminés dans l'analyse partagée. Les membres du CLSPD s'engagent à contribuer au développement de ces 4 axes, dans leurs domaines de compétences respectifs et dans le cadre d'actions coordonnées.

Les axes répertorient les actions à mettre en œuvre. Elles sont déclinées dans des tableaux comportant pour chacun les points suivants :

- objectifs opérationnels,
- moyens pour les atteindre,
- territoire ou public cible,
- partenariat
- indicateurs d'évaluation (à renseigner une fois par an).

L'objectif général, les effets attendus et des indicateurs à suivre sont indiqués en préambule de chaque axe stratégique. Ils aideront au pilotage du CLSPD pour revoir les objectifs, repérer les bonnes pratiques et adapter les méthodes et les moyens si nécessaire.

Un plan fléchera chaque année les actions de la STSPD à développer en priorité. Les pilotes ou copilotes des actions seront désignés, avec leur accord, par les groupes de pilotage des axes au moment de la programmation des travaux. L'enjeu étant de trouver les meilleurs outils en réponse aux constats et objectifs déterminés, les moyens à mettre en œuvre proposés dans la STSPD pourront être substitués ou complétés par d'autres qui s'avèreraient plus pertinents.

Les travaux du CLSPD feront l'objet d'un bilan de réalisation annuel mais les partenaires se donnent au moins trois ans pour évaluer l'impact des actions mises en œuvre.

Ainsi structuré, le programme de travail devrait permettre au CLSPD de s'adapter avec une plus grande souplesse à l'évolution des situations.

Axe Stratégique 1 – Programme d'actions sécurité, proximité et qualité des espaces : le schéma de tranquillité publique

Objectif général :

L'efficacité de la politique locale de sécurité et de prévention résidera principalement en sa capacité à faire diminuer l'insécurité réelle mais également l'insécurité ressentie, à permettre la réappropriation des espaces et le retour à la tranquillité publique dans les zones ciblées. Pour ce faire, il sera essentiel d'articuler les moyens dont dispose chaque acteur et d'associer les habitant(e)s à la démarche pour les rendre acteurs de la sécurité.

Effets attendus:

Diminution de la délinquance de proximité
Diminution du sentiment d'insécurité et réappropriation des espaces

Principaux indicateurs d'évaluation du programme :

Indicateurs de pilotage des services - police nationale
Indicateurs de la police nationale et de la police municipale relatifs aux faits générateurs d'insécurité
Enquêtes de sécurité et de victimation à 3 ans d'intervalle

1 – Conforter et coordonner les interventions de proximité

Objectifs opérationnels	Moyens	Territoire cible	Partenariat	Indicateurs d'évaluation
Garantir une présence humaine de proximité régulière et cohérente (articulation des dispositifs et des interventions)	-Présence visible et active des forces de sécurité, médiateurs, éducateurs de prévention spécialisée... -Créer un service unique « prévention-médiation » au sein de la DTP, composé de l'ensemble des médiateurs pour optimiser les ressources, favoriser les solutions de médiation dans la gestion des conflits (regroupements, conflits de voisinage, nuisances nocturnes...) et assurer une présence active dans l'espace public de jour et de nuit	Tout le territoire, plus soutenue dans la ZSP Présence à renforcer sur la rive-gauche	Police municipale, Police Nationale, Médiateurs, AREJ	Création d'un service « médiation/prévention » au sein de la DTP et d'une brigade de nuit PM Nombre d'actions de médiation réalisées selon type de demandes (conflits de voisinage, établissements scolaires, espace public ou équipements de la ville...) Nombre d'actions réalisées en nocturne
Reconduire et renforcer une mobilisation active et coordonnée pour prévenir les cambriolages et les vols à la tire	-Echanges opérationnels d'informations, dans le cadre des cellules anti cambriolages -Présence visible des forces de sécurité (brigades de proximité) -Poursuite et répression systématiques des infractions lorsque les auteurs sont appréhendés -Sensibilisation régulière de la population, notamment des publics vulnérables (touristes, personnes âgées, collégiens et lycéens, résidences étudiantes...), promotion de l'opération tranquillité vacances	Tout territoire, plus soutenue dans l'hyper-centre pour les vols à la tire Présence à renforcer sur la rive-gauche (autour de Saint-Sever notamment)	Police municipale, Police Nationale, Parquet	Nombre de réunions de la cellule anti cambriolages Nombre de vols à la tire et de cambriolages constatés Nombre d'actions de communication mises en œuvre
Favoriser l'interconnaissance des acteurs de l'hyper centre intervenant auprès des personnes en errance dont le comportement peut générer un sentiment d'insécurité (bruit, mendicité agressive, alcool...)	-Rencontres partenariales et échanges de pratiques entre les professionnels de terrain pour améliorer leur connaissance des publics et développer des réponses communes de prise en charge	Tout territoire, plus soutenue dans l'hyper-centre	Police nationale, Police municipale, associations de prévention ou spécialisées dans l'accompagnement des publics cibles, médiateurs, CCAS	Nombre et type de rencontres partenariales et sensibilisations réalisées Projets développés le cas échéant

<p>Cibler les difficultés et coordonner les modalités d'interventions préventives et répressives de lutte contre les squats passifs ou actifs des espaces publics et halls d'immeubles</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Partage d'informations et diagnostic des problèmes dans le cadre des réunions de tranquillité publique -Sécurisation et aménagements urbains et des espaces communs, notamment par l'usage de vidéoprotection, -Régulation de proximité par les gardiens, les médiateurs ou les éducateurs de prévention spécialisée selon les espaces -Rencontre collective des habitant(e)s ou riverain(e)s in situ et accompagnement vers le dépôt de plainte si nécessaire -Intervention des médiateurs de la ville pour des prises de contact avec les fauteurs de troubles, notamment la nuit, -Mobilisation de l'action répressive pour les tapages nocturnes, les squats et les trafics de stupéfiants 	<p>ZSP et Grammont principalement</p>	<p>Médiateurs, Direction Tranquillité Publique, Police Nationale, Parquet, Préfecture, Bailleurs sociaux, Gestion Urbaine de Proximité, tout acteur public ou privé concerné par ces difficultés</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions de tranquillité publique Nombre de rencontres réalisées sur site avec les habitant(e)s Nombre de squats et de dégradations constatés chez les bailleurs ou dans l'espace public Nombre de plaintes déposées par les habitants Nombre d'affaires poursuivies
--	--	---------------------------------------	--	--

2 – Développer la prévention situationnelle

Objectifs opérationnels	Moyens	Territoire cible	Partenariat	Indicateurs d'évaluation
Sensibiliser aux enjeux de la prévention situationnelle	<ul style="list-style-type: none"> -Elaboration d'un mini guide technique de prévention situationnelle -Réalisation d'une formation visant la connaissance des fondamentaux en matière de prévention situationnelle et la mise en pratique par l'étude d'un secteur sensible du territoire 	Ville, secteur sensible dans la ZSP pour l'étude, bailleurs, services techniques...		<p>Guide réalisé et distribué (modalités)</p> <p>Nombre de participants à la formation</p> <p>Bilan de la formation et conséquences en terme de modifications des pratiques</p>
Développer la prise en compte de la prévention situationnelle dans les opérations d'urbanisme, d'aménagement et de construction pour anticiper les risques liés à la sécurité publique et garantir les conditions de pérennité et d'usage légitime des espaces	<ul style="list-style-type: none"> -Solliciter l'avis systématique de la DTP et/ou du référent sûreté de la DDSP pour les projets de construction et d'aménagement municipaux -Lorsqu'une étude de sûreté ou de sécurité n'est pas rendue obligatoire par la loi, détailler les critères de sécurité publique dans les appels d'offres (prévoir un cadre de réponse) -Prendre en compte les questions de sécurité dans la démarche de gestion urbaine de proximité 	Ville	Services techniques de la ville, Médiateurs, Direction Tranquillité Publique, Préfecture, Police Nationale, Bailleurs sociaux, Gestion Urbaine de Proximité, tout acteur public ou privé concerné par ces difficultés	<p>Nombre d'avis sollicités</p> <p>Nombre de participation de la DTP aux patrouilles GUP</p>
Recourir aux moyens techniques de sécurisation et de prévention spatiale	<ul style="list-style-type: none"> -Aménagement et entretien des espaces pour favoriser la visibilité et la surveillance naturelle, contrôles des accès, affichage des règles d'usage des espaces ... -Assurer le fonctionnement de la vidéoprotection dans la ZSP et évaluer le dispositif 	Ville, principalement ZSP et Grammont		<p>VP en fonctionnement</p> <p>Nombre d'interventions sollicitées, de réquisitions judiciaires</p> <p>Mesure de l'impact sur la délinquance dans la zone équipée</p>

3 – Développer la mobilisation et l'information des habitant(e)s

Objectifs opérationnels	Moyens	Territoire cible	Partenariat	Indicateurs d'évaluation
<p>Estimer la proportion de rouennais(e)s sujets à se sentir en insécurité et victimes d'infractions et identifier les facteurs qui influent sur le sentiment d'insécurité et/ou le risque d'être victime (cadre de vie, sexe, âge, précarité, niveau d'études, lieux propices...) pour compléter le diagnostic fondé sur les statistiques institutionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Réalisation d'une enquête de sécurité et de victimation pour comprendre et s'adapter aux préoccupations des habitants -Reconduction au bout de 3 ans pour mesurer l'impact des actions mises en œuvre sur le sentiment de sécurité 	<p>Ville</p>	<p>Ville (dont DTP, GUP, Contrat de ville, MJD, service démocratie participative) Préfecture, Justice</p>	<p>Résultats de l'enquête et évolution</p>
<p>Associer les habitant(e)s à la démarche de tranquillité publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> -En s'appuyant sur la GUP, associer les habitant(e)s à la résolution des troubles à la tranquillité publique par la mise en œuvre de diagnostics en marchant -Prendre en compte les besoins spécifiques des femmes en matière de sécurité dans le cadre de marches exploratoires -Intégrer la question de la tranquillité publique aux instances participatives de la ville et aux futurs conseils citoyens 			<p>Nombre de patrouilles/marches réalisées</p> <p>Nombre d'habitant(e)s mobilisés</p>
<p>Prévenir la victimation et favoriser l'accès aux droits</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Permettre à toute personne victime de nuisance, d'incivilité ou d'infraction pénale d'être reçue et informée gratuitement -Mener des campagnes ciblées de tranquillité publique (prévention de la victimation, contacts utiles...) ex : plaquettes d'informations 			<p>Nombre de victimes reçues par la MJD</p> <p>Nombre et type de campagnes réalisées</p>

Axe Stratégique 2 – Programme de protection et de prévention de la délinquance des jeunes

Objectif général :

L'offre en direction de la jeunesse est riche et diversifiée mais ne touche pas toujours les publics les plus exposés. Il s'agit ici de permettre le repérage et la prise en charge des jeunes exposés à un risque de délinquance ou de récidive, de mieux appréhender les parcours et de favoriser les passerelles entre les différents dispositifs.

Ce programme s'appuiera sur les politiques de prévention primaires (éducative, sociale et de santé) qui créeront un environnement favorable à l'épanouissement de la jeunesse par la coordination à l'échelle municipale des actions en sa faveur et notamment le développement de l'offre à l'attention des 11-14 ans, la poursuite des actions de lutte contre les addictions dans le cadre d'une politique de prévention ainsi que les sensibilisations aux pratiques numériques, les animations sportives et culturelles diversifiées, ludiques et accessibles et l'accompagnement des projets individuels (CPJ).

Effets attendus:

Diminution du pourcentage des mises en cause de mineurs
Diminution du nombre de jeunes sans solution et/ou dans l'incivilité manifeste

Principaux indicateurs d'évaluation du programme :

% de mineurs mis en cause (notamment dans la délinquance de proximité)
Nombre d'absentéistes et de décrocheurs scolaires (avant et après intervention)

1– Développer des actions de remobilisation en direction de jeunes dans l'incivilité manifeste ou en difficulté sociale et scolaire dans le cadre d'une approche globale ou ciblée

Objectifs opérationnels	Moyens	Public cible	Partenariat	Indicateurs d'évaluation
<p>Développer la prévention précoce des violences et de l'absentéisme dans le cadre d'un partenariat actif avec l'Education Nationale dès le 1^{er} degré</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Proposer des modules d'éducation à la non-violence pour permettre aux enfants de développer les compétences psychosociales utiles à la gestion des conflits et nécessaires au « bien vivre ensemble » -Définir un programme de lutte contre l'absentéisme comprenant sensibilisation des parents, remontée immédiate des absences, intervention des médiateurs de la ville et orientation vers le dispositif adéquat (PRE, audiences de tranquillité publique...) 	<p>Elèves des écoles primaires (à définir)</p>	<p>Ville (DTE, Médiateurs, DTP), Education nationale, AREJ, centres sociaux, département</p>	<p>Nombre d'écoles participantes Nombre de modules organisés Nombre d'élèves touchés Evolution comportement Taux d'absentéisme Taux de réitération des absences</p>
<p>Permettre le repérage rapide, l'orientation et le suivi individualisé des jeunes décrocheurs ou en risque de l'être et des perturbateurs (école ou espace public) afin d'assurer une prise en charge concertée des situations propices aux projets personnels des jeunes, à la persévérance scolaire ou à une alternative d'insertion</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Soutenir l'action de la prévention spécialisée -Pérenniser l'action des médiateurs laquelle a pour objet de déclencher une première intervention auprès du jeune et de sa famille -Favoriser la médiation par le sport en mettant en œuvre des activités de proximité « spontanées » (streetsport) durant les petites vacances scolaires -Dynamiser les cellules de veille éducative ou développer d'autres instances de suivis croisés -Élargir sur le territoire les solutions d'accueil des jeunes en rupture -Soutenir les dispositifs « chantiers éducatifs ou d'insertion », services 	<p>Jeunes (11-25 ans), parents, professionnels de santé et du social, toute personne ayant un rôle éducatif auprès de la jeunesse</p>	<p>Médiateurs de la Ville, DTP, service Jeunesse, PRE, MEF, Police Nationale, Education Nationale, Département, AREJ, PJJ, SPIP, Mission Locale, centres sociaux, Fraternité Banlieue, Préfecture,</p>	<p>Bilan d'activités des structures Activités de streetsport réalisées et impact Bilan des cellules de veille ou autre instance Nombre et type de solutions développées, de situations traitées, de sorties positives</p>

	civiques... pour permettre au jeune de s'inscrire dans une dynamique positive d'insertion			
Mettre en place un dispositif communal « d'audiences de tranquillité publique » pour favoriser le rappel rapide des règles, la remobilisation du jeune et des parents et l'orientation vers les structures d'accompagnement et de soutien à la parentalité	<ul style="list-style-type: none"> -Créer le dispositif dans le cadre d'une convention partenariale (dont le Parquet) prévoyant une réponse immédiate et solennelle -Définir les situations passibles d'une audience et les modalités de remontée des informations - Dresser un état des lieux précis des actions menées en matière de soutien à la parentalité, stages de citoyenneté, travaux de réparations... -Développer des outils de responsabilisation et d'accompagnement nécessaires ou autres réponses adaptées 	Jeunes (10-25 ans), parents, professionnels de santé et du social, toute personne ayant un rôle éducatif auprès de la jeunesse	Médiateurs de la Ville, DTP, service Jeunesse, DSCS, MEF, Police Nationale, Education Nationale, Conseil Général, AREJ, PJJ, SPIP, Mission Locale, Fraternité Banlieue, Préfecture, Parquet	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre du dispositif Convention partenariale signée Nombre de saisines du dispositif Nombre de séances tenues Nombre et type d'orientations proposées Nombre de convocations non suivies de réitération

2 –Développer des actions de prévention de la récidive

Objectifs opérationnels	Moyens	Public cible	Partenariat	Indicateurs d'évaluation
Poursuivre le développement du nombre et de la qualité des postes d'accueil de personnes condamnées à des T.I.G. ou à des mesures de réparation	<ul style="list-style-type: none"> -Encourager l'accueil par d'autres services (notamment l'accueil sur des postes à vocation administrative) et d'autres partenaires en organisant des séances d'informations collectives -Développer un suivi de tigestes préfigurant une réelle réinsertion professionnelle, en lien avec les services municipaux 		MEF, Médiateurs de la Ville, service Jeunesse, DTP, MJD, Police Nationale, Education Nationale, Département, Prévention spécialisée, PJJ, SPIP, Mission Locale, Parquet...	<p>Nombre et types de lieux d'accueil</p> <p>Nombre de bénéficiaires accueillis</p> <p>Nombre de séances d'informations organisées</p> <p>Type de suivis « insertion » développés et bilan</p>
Développer des modules de citoyenneté visant la prise de conscience des devoirs liés à la vie en société, la responsabilisation, l'insertion sociale	<ul style="list-style-type: none"> -Poursuivre l'accueil des jeunes hébergés à l'EPE dans le cadre de l'action « jeunes, prévention routière et implication citoyenne » -Développer les parcours « découverte » des institutions de proximité 	Jeunes (mineurs et jeunes de moins de 25 ans) sous-main de Justice		Nombre de bénéficiaires accueillis et bilan des actions
Mettre en place un GLTD « mineurs et jeunes majeurs réitérants»	<ul style="list-style-type: none"> -Formaliser le relais SPIP/PJJ vers le droit commun (emploi, logement...) -Mobiliser d'avantage les acteurs locaux dans un parcours de réinsertion de proximité -Echanger sur les prises en charge, comprendre les difficultés des parcours et rechercher des solutions collectives (suivis croisés) 		Parquet, PJJ/SPIP, EN, Ville, Mission locale, Bailleurs, variable selon la problématique	<p>Nombre de situations suivies en GLTD</p> <p>Nombre de sorties positives</p> <p>Taux de récidive des personnes suivies</p>

Axe Stratégique 3 – Programme de régulation de la vie nocturne

Objectif général :

Sans nuire à l'animation de la cité, il importe de développer une démarche globale et pragmatique visant à répondre aux nouveaux enjeux de la « ville la nuit » par la mise en œuvre équilibrée de tous les moyens réglementaires et préventifs disponibles.

Effets attendus :

Diminution des plaintes des riverains

Diminution des mises en cause durant la nuit

Développement des actions nocturnes de prévention des risques pour lutter contre la banalisation de la consommation, favoriser le respect de la tranquillité publique et réduire le nombre d'infractions liées à la consommation

Principaux indicateurs d'évaluation du programme :

Nombre d'actions de prévention et de médiation réalisées

Nombre de doléances reçues en mairie et nombre de plaintes pour tapages nocturnes

1– Coordonner et promouvoir le partenariat dans le cadre de la charte de la vie nocturne

Objectifs opérationnels	Moyens	Public cible	Partenariat	Indicateurs d'évaluation
Coordonner le partenariat	<ul style="list-style-type: none"> -Actualiser la Charte de la Vie Nocturne et dynamiser la Commission de la vie nocturne -Renforcer l'interconnaissance des acteurs de la vie nocturne pour développer une culture commune et une gestion partagée de la nuit -Organiser les réunions nécessaires à l'exercice du partenariat 	Etablissements de nuit, clientèle et riverains	Ville (DTP, CLS, médiateurs) Police Nationale Syndicats professionnels (bars, restaurants, discothèques, épiceries, taxis...), Associations de prévention Associations étudiantes Préfecture Riverains	Document actualisé et signé Nombre de rencontres annuelles de la commission de la vie nocturne Nombre de participants et assiduité des partenaires

Promouvoir la Charte	-Développer un visuel pour la charte de la vie nocturne afin de la promouvoir auprès des établissements de nuit et du public			Support visuel de la charte Nombre d'établissements sensibilisés
----------------------	--	--	--	---

2- Responsabiliser les publics des espaces festifs

Objectifs opérationnels	Moyens	Public cible	Partenariat	Indicateurs d'évaluation
Renforcer la capacité des publics à gérer leurs conduites à risque et à respecter les riverains et l'espace public	<ul style="list-style-type: none"> -Réaliser des actions partenariales de prévention/médiation lors de soirées -Diffuser des campagnes de responsabilisation, incluant le respect du voisinage, la prévention des tapages nocturnes et des nuisances publiques et la prévention des conduites à risque (musique amplifiée, consommations licites et illicites, sexualité et IST) -Diffuser des documents ou flyers de prévention et réduction de risques lors des soirées et/ou créer un site informatif -Faciliter l'accès aux soins par l'information et l'orientation vers la Boussole ou l'ANPAA 	Clientèle, jeunes, étudiants	Ville (DTP, CLS, médiateurs) Police Nationale Syndicats professionnels (bars, restaurants, discothèques, épiceries, taxis...) Associations de prévention Associations étudiantes Préfecture Riverains	Nombre et type d'opérations réalisées Nombre de campagnes diffusées, flyers distribués Nombre de personnes sensibilisées
Renforcer le partenariat avec les associations étudiantes	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les associations étudiantes aux instances de la Charte de la vie nocturne -Soutenir les actions de sensibilisation menées par les associations étudiantes et favoriser la prévention par les pairs -Faciliter l'information sûre pour les organisateurs de soirées étudiantes et l'information des forces de l'ordre par les organisateurs 			

3– Agir sur les espaces festifs

Objectifs opérationnels	Moyens	Public cible	Partenariat	Indicateurs d'évaluation
Responsabiliser et soutenir les professionnels	<ul style="list-style-type: none"> -Sensibiliser les professionnels à la gestion des conduites à risques (risques sanitaires / auditifs, consommation excessive...) et au respect de tranquillité publique dans le cadre d'un guide de bonnes pratiques mis en ligne sur le site de la ville -Mettre en place une méthode de coopération avec les bars de nuit (affichage de la charte, distributeurs éthylo-tests, coût des boissons non alcoolisées, développement de la vie nocturne sur les quais...) dans le cadre d'une labellisation 	Etablissements de nuit, clientèle, étudiants et riverains	Ville (DTP) Police Nationale Syndicats professionnels (bars, restaurants, discothèques, épiceries, taxis...) Associations de prévention Associations étudiantes Préfecture Établissements signataires de la Charte	Guide réalisé et mis en ligne Cahier des charges du label défini Communication mise en œuvre Nombre d'établissements labellisés
Renforcer la présence de proximité la nuit	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre en place une brigade de nuit de la Police Municipale sur les créneaux les plus sensibles -Renforcer la présence des médiateurs de la ville en nocturne -Articuler les opérations des différents acteurs sur le terrain 			Brigade nocturne mise en place Nombre de soirées des médiateurs
Réguler grâce à la réglementation et à la prévention situationnelle	<ul style="list-style-type: none"> -Utiliser la réglementation sur la vente d'alcool, les horaires de fermeture des établissements, la gestion des terrasses - Procéder aux contrôles nécessaires des bars et épiceries -Agir sur les espaces sensibles (bornes, grilles, vidéoprotection...) -Procéder à des rappels à l'ordre et/ou à des restrictions administratives si nécessaire 			Nombre de contrôles Nombre d'établissements sanctionnés
Développer des actions en réponse aux tapages nocturnes privés	<ul style="list-style-type: none"> -Protocole d'informations à formaliser dans le cadre de la réunion de coordination hebdomadaire PN/PM, -Procéder à des rappels à l'ordre 			Protocole rédigé Nombre de rappels à l'ordre Nombre de réitérants

Axe Stratégique 4 – Programme de prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et d'aide aux victimes

Objectif général :

Les violences sexistes constituent un véritable fléau. Pour les prévenir, il est essentiel d'en comprendre les causes et les origines. Malgré la mobilisation des institutions, les besoins d'information du grand public mais aussi des professionnels non spécialisés restent importants sur ce que sont ces violences, sur leurs conséquences et sur les moyens dont chacun dispose pour y réagir.

De plus, le constat est fait d'une multiplicité de dispositifs ressources mais aussi parfois d'un ancrage territorial insuffisant (HDR) ou des actions nécessaires non développées (prise en charge des auteurs, coordination autour de la question de la traite des êtres humains...).

A travers ce programme, il s'agit de prévenir, par l'information notamment, la violence sous toute ses formes .

Effets attendus :

Visibilité et coordination déployées en matière de prévention des violences faites aux femmes sur la commune

Augmentation du nombre de personnes (public et professionnels) sensibilisées

Accessibilité plus importante de l'information à l'attention des victimes sur les dispositifs d'accueil existants dans la commune

Assurer une qualité d'accueil et une continuité d'accompagnement des publics

Principaux indicateurs d'évaluation du programme :

Nombre de plaintes et d'accompagnements dans les structures spécialisées

Nombre et type d'actions de sensibilisation réalisées

1 –Sensibiliser aux violences faites aux femmes pour les rendre visibles et inacceptables aux yeux de tous

Objectifs opérationnels	Moyens	Public cible	Partenariat	Indicateurs d'évaluation
Sensibiliser régulièrement le grand public	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcer la communication en utilisant des supports variés (campagnes, journées d'information, expositions, espaces ressources, guides ou plaquettes -Réitérer les messages auprès du grand public pour assurer leur appropriation et les rendre accessibles -Créer un page d'information sur le site de la ville -Organiser et/ou soutenir des manifestations pour la journée de lutte contre les violences faites aux femmes (25/11) -Renforcer les ateliers de prévention des violences sexistes aux élèves dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires 	Tout public	Ville, DRDFE, Département, associations spécialisées, Education Nationale, Barreau	<ul style="list-style-type: none"> Diversité des supports Nombre de lieux et moyens de réalisation des campagnes Nombre de manifestations organisées Nombre de personnes touchées Nombre d'élèves participant aux ateliers
Mettre en œuvre un programme de sensibilisation à destination des professions médicales et de la petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> -Réaliser une campagne d'information relative aux violences conjugales à destination des médecins traitants -Poursuivre les formations à destination des professionnels accueillants de la ville -Proposer une formation spécifique sur les violences conjugales aux personnels de la ville intervenant dans les écoles primaires (ATSEM et animateurs) afin de permettre aux personnels intervenant auprès des enfants de s'outiller pour le repérage et l'orientation 			

2 – Développer une approche à la fois globale et ciblée du public par l’articulation des dispositifs existants et le développement de partenariats opérationnels

Objectifs opérationnels	Moyens	Public cible	Partenariat	Indicateurs d'évaluation
<p>Développer des actions visant à combler les manques dans le schéma de parcours des victimes de violences intrafamiliales</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Soutenir les associations accompagnant les victimes de violences intrafamiliales et œuvrant sur la question des droits des femmes -Faciliter le partenariat entre la ville, les autres institutions et les associations -Soutenir les lieux de visites médiatisés et favoriser les passages sécurisés des enfants pour l'exercice des droits de visite -Encourager les dépôts de plainte, notamment dans le cadre de la réalisation de l'audition de la victime au CASA -Instaurer un groupe de travail pour le développement d'actions en direction des auteurs de violences intrafamiliales (groupes de parole, renforcement des évictions...) -Maintenir le dispositif des nuitées d'hôtel pour les mises à l'abri d'urgence (ville PAVIF) 	<p>Victimes et auteur-e-s de violences intrafamiliales</p>	<p>DRDFE, Associations spécialisées, Département, SPIP, Barreau, Parquet, Police, Education Nationale, Ville,</p>	<p>Nombre et type d'actions mises en œuvre Exemple : nombre d'auteurs participant à un groupe de parole Taux de récidive</p>
<p>Créer les conditions favorables à l'interconnaissance des acteurs pour mieux accompagner les victimes de la traite des êtres humains et améliorer la qualité de vie dans les secteurs concernés par la prostitution de rue</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer un groupe de travail, rencontres régulières, diagnostic -Favoriser l'accès à des soins de santé et à des services sociaux adaptés pour les victimes (distribution de plaquettes multi langue 	<p>Victimes de la traite des êtres humains, personnes en situations de prostitution, riverains</p>		<p>Installation du groupe Nombre de rencontres Nombre de plaquettes distribuées Autres</p>

Annexes

1 -Bilan de la STSPD 2011-2014	
Fiche action 1 - Renforcer la coordination avec la Police Nationale	<ul style="list-style-type: none"> -Signature d'une nouvelle convention de coordination Ville /Police -Signature d'une convention entre la Ville, la Police Nationale, l'Etat et le centre commercial Saint Sever, -Tenue hebdomadaire de réunions de coordination DTP / Etat-major DDSP, -Maintien des réunions de tranquillité publique de quartier associant les services publics et administrations,
Fiche action 2 - Renforcer la coordination avec la Justice	<ul style="list-style-type: none"> -Tenue régulière du GLTD « Hauts de Rouen ».
Fiche action 3 - Développer la coordination avec la S.N.C.F., la T.C.A.R. et le G.P.M.R.	<ul style="list-style-type: none"> -Communication PC du Port autonome / CSU Ville sur les arrivées de bateaux de croisière. La Police Municipale peut ainsi réaliser des passages sur place. -Interventions régulières de la Police Municipale en lien avec la SNCF (SUGE) aux abords de la gare rive droite pour traiter les troubles liés à la présence de marginaux, mais également les difficultés de circulation des bus de la TCAR.
Fiche action 4 - Développer la prévention situationnelle	<ul style="list-style-type: none"> -Consultations de la Direction de la Tranquillité Publique sur les questions de sécurité, dans le cadre des projets d'aménagements urbains, ce qui est une pratique nouvelle et positive, -Suivi régulier des problématiques liées à l'éclairage public et à la propreté (bacs à ordures enterrés, interventions de la brigade « Propreté Environnement » de la Ville...), -Gestion Urbaine de Proximité sur les hauts de Rouen développe les diagnostics en marchant, ainsi que les réunions de suivi des chantiers (organisation, gestion d'éventuelles menaces, etc...)
Fiche action 5 - Développer le Centre de Supervision Urbaine de la Ville de Rouen	<ul style="list-style-type: none"> -Usage systématique de la main courante informatisée permet une bonne restitution de l'activité, ainsi qu'un suivi de l'activité dans le cadre de l'astreinte municipale La vidéoprotection a permis en 2012 14 dépôts de plaintes pour des dégradations commises sur le domaine public vidéoprotégé, qui ont donné lieu à poursuites et à des indemnités de la part de leurs auteurs. Sur les endroits en cause, les dégradations ont cessé. 56 relectures sur réquisitions d'OPJ ont été effectuées en 2012 (56 également sur les 9 premiers mois de l'année 2013) sur les enregistrements, et 153 interventions de la Police Municipale déclenchées sur le domaine public grâce à la vidéoprotection de janvier 2012 à septembre 2013.
Fiche action 6 - Suivre et évaluer la vidéoprotection urbaine	<ul style="list-style-type: none"> -Trois caméras installées sur la Synagogue afin d'assurer la protection de cet édifice religieux. Elles sont reliées au CSU et à l'hôtel de police. -Deux caméras installées à la Poste Grammont, à la demande de la Poste pour sécuriser les guichets et les transporteurs de fonds afin d'éviter la fermeture de ce service public crucial dans ce quartier. -Amélioration de la qualité de transmission des images et la maniabilité des caméras (augmentation des capacités des réseaux hertziens), -Installation de 6 caméras dans le périmètre de la ZSP
Fiche action 7 - Réguler la vie nocturne	<ul style="list-style-type: none"> - relance de la Commission de la vie nocturne courant 2014 et installation de trois groupes de travail thématiques (prévention,

	<p>label, réglementation)</p> <p>-l'activité des médiateurs de nuit de la Ville a permis, par une présence constante sur le terrain en fin de semaine au contact des débits de boissons, de prévenir de nombreux troubles à l'ordre public (gestion de la clientèle, horaires de fermeture, tapages comportementaux ou musicaux,...)</p>
Fiche action 8 - Renforcer les actions de prévention et de sécurité routière	<p>-Plusieurs lignes de Pédibus sont en fonctionnement.</p> <p>-Le Challenge de la Prévention routière s'est déroulé comme tous les ans en juin.</p> <p>-Délivrance du Permis piétons (200 élèves de CM 1),</p> <p>-Actions de formation théorique et pratique dans les écoles rouennaises et sur piste d'éducation routière (A.P.E.R., 1 journée par an et par classe de CM 2, soit environ 2500 élèves).</p> <p>-Participation de la Ville au réveillon des « Dragons vous ramènent »,</p> <p>-Actions de sensibilisation et de formation menées par la D.V.S. (Vie Sportive, Ville de Rouen) sur l'usage des deux roues ; notamment dans le cadre du projet « Village des sports ».</p> <p>-Actions réalisées par la Maison des aînés et la Police Municipale en direction des personnes âgées (« recyclage » Code de la Route).</p> <p>-Réalisation d'opérations de contrôles communs avec les polices municipales de l'agglomération et la police nationale (Vitesse, piétons avec l'opération « cartons jaunes »)</p>
Fiche action 10 - Développer l'accueil des T.I.G. et des mesures de réparation	<p>-41 condamnations prises en charge pour environ 2900 heures de travail effectuées. De nouveaux postes de travail ont pu être trouvés ou réactivés, permettant ainsi une plus grande souplesse et rapidité dans l'application des peines.</p>
Fiche action 11 - Lutter contre les violences faites aux femmes	<p>Plusieurs actions ont été menées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation dans les locaux de l'accueil de la Direction de la Solidarité et de la Cohésion Sociale durant un mois, d'une exposition : « Lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles » élaborée par le Département de l'Eure. -Animation d'une rencontre citoyenne à l'Escale sur le thème de la violence faite aux femmes. -Les demandes de logement formulées par des femmes victimes sont individuellement accompagnées et soutenues en commission d'attribution des bailleurs par notre service. -La ville de Rouen via le C.C.A.S. apporte depuis mai 2013 une solution d'hébergement temporaire en hôtel, en urgence, à des femmes victimes de violence, accompagnées par le Pôle d'Accueil des violences Intra familiales (PAVIF). -Réalisation d'une sensibilisation au repérage des violences faites aux femmes dispensée auprès des agents volontaires de plusieurs services municipaux en contact avec le public (DTP, CCAS notamment).
Fiche action 12 - Lutter contre les addictions chez les jeunes adultes	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier santé ville – Hauts de Rouen : un groupe de travail sur le thème des addictions s'est constitué suite à une formation action réalisée par la Boussole auprès des partenaires de l'ASV. Depuis plusieurs actions ont été développées : en février 2012 une action de sensibilisation sur les cyberdépendances et depuis le dernier trimestre 2012 des petits déjeuners de la prévention (temps formatifs d'une demi-journée) sont proposés chaque trimestre aux acteurs sur des problématiques liées aux addictions. Ces temps de formation rencontrent un vif succès auprès des professionnels. Le groupe de travail réfléchit actuellement à la mise en place de temps de sensibilisation destinés aux habitants. - En centre-ville, une formation action sur les addictions a été proposée par la Boussole en lien avec la Ville en 2012 aux acteurs sociaux de territoire. Suite à cela un groupe de travail s'est constitué et élabore, depuis septembre 2012 un projet

	partenarial en matière de prévention des addictions.
Fiche action 13 - Lutter contre l'absentéisme scolaire	<p>-Une nouvelle convention encadrant les cellules de veille éducatives élargies dans les collèges a été proposée et signée pour l'année scolaire 2012 2013 ; elle est le fruit d'un travail partenarial mené avec l'ensemble des acteurs concernés (principaux de collège et leurs équipes éducatives, AREJ, travailleurs sociaux, direction des Temps de l'Enfant et Direction de la Solidarité et de la Cohésion Sociale de la Ville de Rouen). Cette nouvelle convention a permis de redéfinir un cadre partagé en termes d'objectifs, de nature des situations relevant de ces instances, des modalités de fonctionnement de ces cellules et du travail en partenariat.</p> <p>Le nombre de collèges mettant en œuvre cette convention a fortement augmenté : au-delà des 3 collèges des Hauts de Rouen, on recense désormais les collèges Claudel et Lecanuet de la Rive Gauche et le collège Fontenelle en centre-ville.</p> <p>-l'équipe des médiateurs de la Ville contribue quotidiennement à la lutte contre l'absentéisme scolaire par son travail de mise en lien des familles et des établissements scolaires,</p> <p>-la Ville de Rouen est dotée d'un programme de réussite éducative qui peut aussi être une réponse appropriée dans la lutte contre l'échec et donc l'absentéisme scolaire</p> <p>-une formation à destination des partenaires du CLSPD pour la prise en charge des personnes en rupture ou agressives, notamment les jeunes, a été réalisé courant 2014. 38 personnes en ont bénéficié</p>
Fiche action 14 - Mobiliser et coordonner les partenaires intervenant auprès des personnes prostituées	<p>-une plaquette d'information (accès au droit, aux soins, aux services d'urgence et de sécurité) a été distribuée aux personnes prostituées dans la rue, après avoir été fabriquée et traduite en deux langues (anglais et espagnol)</p> <p>-Deux réunions de coordination des acteurs ont eu lieu sur la thématique</p> <p>- une formation de la MIPROF à destination de 14 policiers municipaux a été réalisée fin 2014</p>
Fiche action 15 - Offrir des animations sportives au jeune public rouennais	- « Le village des sports », bénéficie aux jeunes rouennais âgés de 4 à 13 ans (pratiquer un ou plusieurs sports dans un cadre structuré, encadrés par des éducateurs (les 25 journées d'actions ont regroupé environ 2500 enfants).
Nouvelle action expérimentée en 2014 (poursuivie en 2015)	JEUNES SOUS MAIN DE JUSTICE, PREVENTION ROUTIERE ET IMPLICATION CITOYENNE (cf. fiche action ci-dessous)

2- Exemple de fiche action : Jeunes sous main de justice, prévention routière et implication citoyenne

Constat	Dans un but de prévention de la réitération, il est déterminant que les acteurs s'impliquent dans l'accueil des mineurs placés sous main de justice, notamment dans le cadre de dispositifs d'éducation et de réinsertion sociale.
Objectifs	<p>Citoyenneté : Mise en situation de responsabilité du jeune vis-à-vis des élèves accueillis lors des sessions de prévention routière; découverte de l'institution policière sous un autre aspect par la connaissance des missions de proximité et de prévention de la police municipale</p> <p>Lien social : activité intergénérationnelle</p> <p>Prévention routière : connaissance et sensibilisation à l'importance du respect des règles du code de la route</p> <p>Insertion sociale : initiation au code de la route</p>
Description de l'action	<p>2 rencontres par an en groupe, en septembre et février, d' 1 à 2h à l'UEHC pour présenter les missions de la police municipale, expliquer l'action proposée et inviter les jeunes à s'y inscrire</p> <p>Participation mensuelle aux sessions théoriques de prévention routière à la maison des aînés de 2 jeunes volontaires, par roulement. Calendrier fixé par la maison des aînés et la police municipale transmis à l'UEHC semestriellement.</p> <p>Participation hebdomadaire aux sessions pratiques de prévention routière en direction des élèves de CM2: en principe chaque mardi de 8h30 à 17h30 de mars à mai ; 2 jeunes encadrés</p> <p>Remise d'une attestation d'implication dans le dispositif</p>
Public bénéficiaire	Jeunes (plutôt les 16-17 ans) placés sous main de justice de l'établissement de placement éducatif (EPE) Rouen
Porteurs de l'action	DTP Ville de Rouen / PJJ
Partenaires	Education Nationale, Maison des aînés
Calendrier	Action annuelle selon calendrier scolaire, renouvelable
Evaluation	<p>Annuelle / par la PJJ / transmise au CLSPD</p> <p>Bilan qualitatif (appréciation individuelle des éducateurs sur investissement et évolution des bénéficiaires)</p> <p>Bilan quantitatif (nombre de sessions, nombre de bénéficiaires)</p>
Communication	Communication publique lors du Challenge de la prévention routière, Valorisation de l'action dans le cadre du CLSPD
Coût et financement	Coût du personnel / frais administratifs divers – Droit commun Ville / PJJ

3- Sources utilisées pour la réalisation de la présente STSPD

Pour la méthodologie de diagnostic et les outils de gouvernance :

- La Stratégie nationale de prévention de la délinquance ainsi que l'ensemble de la documentation du CIPD
- Les stratégies des villes de Lille, Nîmes, Nantes, Sénart, Creil, Besançon et le Mans

Pour le diagnostic :

- Les chiffres de la délinquance générale, la délinquance de proximité et le sentiment d'insécurité de la Police Nationale,
- Les rapports d'activité et statistiques de la Police Municipale,
- Les données de l'activité judiciaire,
- Les données de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
- Les données du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation,
- La Maison de Justice et du Droit et son rapport d'activité,
- Les données de l'association AREJ ;
- Les données des associations et dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes et d'aide aux victimes : PAVIF, CASA, AVIPP,
- Les données de l'Inspection d'Académie pour l'absentéisme scolaire, les sorties sans qualification et les incidents répertoriés,
- Les données relatives aux incidents dans les transports,
- Le plan départemental de prévention de la délinquance,
- Le plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes.

4 -Liste des partenaires rencontrés dans le cadre de la réalisation du diagnostic

Mairie Elu(e)s et services concerné(e)s	Académie Conseiller sécurité GAPASE – cabinet du Recteur Directeur Académique adjoint	TCAR Responsable d'exploitation CLS Transports
Préfecture Chef bureau de la sécurité intérieur Responsable de la section prévention de la délinquance Déléguée du Préfet Déléguée aux Droits des Femmes	PJJ Directeur STEMA Responsable Unité Nord Directrice EPE	Département Responsable CMS Hauts-de-Rouen Responsable CMS rive gauche Assistante sociale aide aux victimes Commissariat
Procureur de la République	Police Nationale DDSP adjoint Chef service de sécurité de proximité Chef de la Sûreté Départementale Délégué à la cohésion population/police nationale	SPIP Directrice adjointe Responsable milieu fermé Responsable d'antenne milieu ouvert
Bailleurs (réunions de tranquillité publique) Habitat 76 LOGISEINE Immo Basse seine Plaine normande Rouen habitat	PAVIF Educateurs (trices) ONM Educateurs (trices) CAPS Juristes CIDFF	Barreau Référénte Violences intrafamiliales et mineurs
AVIPP Directeur Responsable service juridique	AREJ Directeur	LA BOUSSOLE Directrice Chef de service CARUD
PLANNING FAMILIAL Questionnaire	UNEF Vice-président	FEDER Présidente
SYNHORCAT Président Vice-président	UMIH Président Représentant local	AFEDD Délégué général

5 –Chartes de fonctionnement des différentes instances du dispositif

5.1- Charte de fonctionnement du CLSPD

La présente charte de fonctionnement est établie par application du décret du 25 juillet 2007 relatif au conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et des dispositions des articles L 132-1 et suivants du code de la sécurité intérieure.

Article 1 : Missions

Le CLSPD, sur le territoire communal:

- constitue le cadre de la concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance ;
- favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et les organismes publics et privés concernés ;
- définit les objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques ;
- assure l'animation et le suivi de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (diagnostic, programmation des actions et évaluation).

Article 2 : Composition

Le CLSPD est présidé par le maire ou son représentant. Il comprend :

- le préfet, ou son représentant
- le procureur de la République, ou son représentant ;
- le président du Département, ou son représentant ;
- des représentants des services de l'Etat désignés par le préfet ;

- des représentants d'associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale... désignés par le président du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, après accord des responsables des organismes dont ils relèvent.

En tant que de besoin, des personnes qualifiées peuvent être associées aux travaux du CLSPD.

Article 3 : Architecture

L'assemblée plénière du CLSPD

Lieu de concertation, d'interconnaissance et d'information réciproque, elle est l'instance d'approbation et de signature de la STSPD.

Elle est composée tel que défini à l'article 2 du présent règlement.

Elle permet de présenter les caractéristiques et l'évolution de la délinquance dans la commune, d'établir le bilan des actions conduites durant l'année et valider les orientations prises en cellule de suivi pour l'année à venir.

Le CLSPD se réunit en formation plénière, à l'initiative du maire, au moins une fois par an.

Le maire est responsable de l'organisation des réunions de l'assemblée plénière. Il convoque les membres par un courrier précisant l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure au plus tard 30 jours francs avant la tenue de la réunion.

L'ordre du jour de la séance est établi par le maire. Tout membre du C.L.S.P.D. peut saisir le maire de questions ne figurant pas à l'ordre du jour du C.L.S.P.D. Il doit alors formuler sa demande par écrit trois jours au moins avant la tenue de la séance.

Les séances se tiennent sans condition de quorum. Un membre du C.L.S.P.D. empêché d'assister à une séance peut donner un pouvoir écrit afin de se faire représenter. Les propositions sont approuvées ou rejetées à la majorité des votants à main levée (pour, contre ou abstention). En cas d'égalité des votes, le maire a voix prépondérante.

La cellule de suivi (formation restreinte du C.L.S.P.D)

Cette cellule fait vivre la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Elle joue le rôle de comité de pilotage (politique) et de suivi (technique). Elle détermine les axes de la STSPD, valide les propositions de programmes d'actions émises par les groupes de pilotage et évalue leurs travaux.

La cellule de suivi est convoquée et présidée par le maire ou son représentant qui en fixe la date et le lieu de réunion.

Elle est composée par :

- le maire ou son représentant ;
- le préfet, ou son représentant ;
- le procureur de la République, ou son représentant ;
- le président du Département, ou son représentant ;
- le recteur de l'Éducation Nationale ou son représentant ;
- le directeur de la Sécurité Publique ou son représentant ;
- le ou les services de la ville associés ;
- les référents des groupes de pilotage au besoin

Les réunions de la cellule se tiennent sans condition de quorum. Elles sont organisées semestriellement. Les propositions sont approuvées ou rejetées à la majorité des votants à main levée (pour, contre ou abstention). En cas d'égalité des votes, le maire, ou son représentant, a voix prépondérante.

Les groupes de travail

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance peut constituer en son sein un ou plusieurs groupes de travail et d'échange d'informations à vocation thématique ou territoriale.

Ces groupes travaillent sur des thématiques prioritaires, privilégiant une approche de traitement spécifique selon le territoire ou le public concerné.

Typologie des groupes :

- Les groupes de pilotage des axes de la STSPD établissent les diagnostics et états des lieux nécessaires à la compréhension des phénomènes de délinquance, élaborent les programmes d'actions pour y répondre, en déterminent les modalités pratiques, évaluent annuellement les axes et proposent des avenants en fonction des nouvelles actions à mettre en place. Ils peuvent également étudier la question du financement des actions.

Les axes de la stratégie peuvent être pilotés par un groupe composés de 5 à 7 membres, volontaires. Ces groupes se réunissent de 2 à 3 fois par an. Un référent est choisi afin d'assurer le suivi du groupe.

- Les groupes projets ont vocation à travailler sur des actions spécifiques et/ou à mettre en œuvre concrètement et collectivement les actions décidées.

- Les groupes de veille à caractère territorial (réunions de tranquillité publique) ou thématique (par exemple, groupe d'échange relatif aux mineurs délinquants ou cellule de rappel à l'ordre et d'orientation) permettent de prévoir les difficultés qui pourraient survenir, de réguler les incidents sur des territoires ciblés et apporter aux problèmes relevés, ou aux situations individuelles complexes, des réponses cohérentes et coordonnées. Les faits et informations à caractère confidentiel échangés dans le cadre de ces groupes de travail ne peuvent être communiqués à des tiers. Le fonctionnement de ces groupes sera encadré par une charte de déontologie, notamment pour les échanges d'informations nominatives et le repérage des personnes dont la situation est préoccupante au regard du risque de passage à l'acte de délinquance ou de récidive.

Les groupes projets et groupes de veille se réunissent régulièrement et autant que de besoin. Un pilote-animateur référent est choisi afin d'assurer, en collaboration avec le chargé de mission STSPD, le suivi de chaque groupe,

- Les groupes de coordination partenariale ont pour objet de favoriser l'échange d'informations et les réponses concertées. Ces instances (Gestion urbaine de proximité (GUP) de la ville, Cellule de Coopération Opérationnelle (CCOP) animée par le Préfet, Groupement Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) animé par le Procureur, Réunions du Contrat Local de Sécurité transports (CLST) et Réseau Intercommunal des Référents Sûreté (RIRS) animés par la CREA, Réseau Violences Intrafamiliales de l'UTAS 1 animé par le Département) s'articulent avec les groupes du CLSPD pour éviter toute répétition. Les diagnostics établis et besoins repérés dans le cadre de la S.T.S.P.D font l'objet d'un arbitrage en cellule de suivi afin de définir l'instance la mieux à même de les traiter.

- La cellule de crise

Composée du Parquet, de la Sécurité Publique, de l'Autorité Municipale et de l'Autorité Préfectorale, elle est réunie à l'initiative d'un de ses membres en cas de tension prévisible, de survenance d'un événement exceptionnel et/ou susceptible de dégénérer, ou pour préparer une manifestation d'ampleur. En fonction du motif de l'évènement, d'autres acteurs du territoire peuvent être conviés à participer à la cellule (bailleurs, établissements scolaires...)

Article 4 : Coordination

La Direction de la Tranquillité Publique de la ville de Rouen, et notamment le chargé de mission STSPD, a pour mission:

- de gérer le secrétariat général du dispositif
- d'établir, dans le cadre d'une large concertation, les états des lieux et diagnostics partagés nécessaires à la définition des programmes d'actions
- de participer aux travaux des groupes (coanimation si nécessaire)
- de coordonner les actions décidées
- de renseigner les indicateurs de suivi et d'évaluation à l'aide des éléments fournis par les partenaires, et de rédiger les comptes rendus des réunions;
- d'instruire les dossiers de demande de subventions concernant les actions communales de la STSPD

Article 5 : Fonctionnement

Assiduité

Les membres assistent et participent activement aux instances du CLSPD.

En cas d'empêchement et en fonction du groupe auquel ils se sont engagés à participer, ils en avisent le maire ou le chargé de mission STSPD.

Compte rendu intégral des séances

Il est dressé un compte rendu, non nominatif, résumant les propos tenus lors des réunions.
Les membres des groupes sont destinataires de ce compte rendu.

Bilan et évaluation

Un bilan d'activité annuel ainsi qu'une évaluation triennale de la STSPD sont soumis à l'approbation de l'assemblée plénière du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et présentés au Conseil Municipal.

Article 6 : Modifications

Cette présente charte de fonctionnement pourra être modifiée par la cellule de suivi et ses amendements validés en assemblée plénière.

5.2- Règlement de fonctionnement des groupes de travail

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) est un outil de concertation, d'échange et de partage d'informations entre la Ville et les services de l'Etat, du Département, de la Métropole, les bailleurs, les transporteurs et le tissu associatif local.

Le Maire est l'animateur du CLSPD. Tous les trois ans, la Stratégie Territoriale de Prévention de la Délinquance (STSPD) est actualisée (évaluation de la précédente STSPD, diagnostic et définition des axes d'actions prioritaires).

Comme le prévoit l'article 1er de la loi du 5 mars 2007, le CLSPD peut constituer en son sein un ou plusieurs groupes de travail et d'échange d'informations à vocation thématique.

La présente méthodologie d'organisation et de travail est destinée aux groupes de pilotage (un par axe de la STSPD), aux groupes projets (groupes opérationnels pour la mise en œuvre d'actions) et aux groupes de veille.

Ces groupes mettent en œuvre les actions concrètes décidées au sein du CLSPD ou contractualisées dans la STSPD. Ils travaillent sur des thématiques prioritaires, privilégiant une approche de traitement spécifique par territoire ou par public.

La cellule de suivi du C.L.S.P.D., par l'intermédiaire du chargé de mission STSPD, veille au fonctionnement des groupes de travail et à l'application du règlement.

Article 1 : Composition

La composition des groupes, variable en fonction de l'objet du groupe, est validée par la cellule de suivi du C.L.S.P.D. Ils sont composés de 2 à 12 membres, volontaires.

Chaque groupe de travail comporte en son sein un pilote-animateur référent (assisté par la chargée de mission STSPD).

Article 2 : Typologie des groupes

- Les groupes de pilotage des axes de la STSPD établissent les diagnostics et états des lieux nécessaires à la compréhension des phénomènes de délinquance, élaborent les programmes d'actions pour y répondre, en déterminent les modalités pratiques, évaluent annuellement les axes et proposent des avenants en fonction des nouvelles actions à mettre en place. Ils peuvent également étudier la question du financement des actions.

- Les groupes projets ont vocation à travailler sur des actions spécifiques et/ou à mettre en œuvre concrètement et collectivement les actions décidées.

- Les groupes de veille à caractère territorial (réunions de tranquillité publique) ou thématique. Ils permettent de prévoir les difficultés qui pourraient survenir, de réguler les incidents sur des territoires ciblés et apporter aux problèmes relevés, ou aux situations individuelles complexes, des réponses cohérentes et coordonnées.

Article 3 : Fonctionnement

Périodicité

Les groupes se réunissent autant que de besoin.

Pilotage

Les groupes de travail se réunissent sous l'autorité d'un pilote.

Chaque pilote anime et coordonne le fonctionnement des groupes de travail dont il a la charge.

En collaboration étroite avec le chargé de mission STSPD, il assure la logistique administrative de son groupe de travail (réservation de salle, envoi des convocations...), élabore le calendrier des rencontres ainsi que le relevé des décisions et des orientations retenues après chaque séance.

Le chargé de mission STSPD se tient à la disposition des groupes et participe aux réunions de travail.

A leur demande, il apporte aux groupes un soutien technique et/ou logistique.

Expertise

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions, les groupes de travail peuvent faire appel à toute expertise qui leur semblera utile. Ils auditionnent en toute liberté toute personne, qualifiée ou reconnue pour ses compétences, susceptible de leur apporter un éclairage sur un ou plusieurs aspects d'une question directement liée à la thématique du groupe de travail.

Echanges d'informations à caractère confidentiel

Les faits et informations à caractère confidentiel échangés dans le cadre de ces groupes de travail ne peuvent être communiqués à des tiers. Une charte de déontologie, encadrera les échanges notamment le partage d'informations nominatives et le repérage des personnes dont la situation est préoccupante au regard du risque de passage à l'acte de délinquance ou de récidive.

Article 4 – Bilan des travaux

Une fiche de synthèse (« restitution des travaux ») rappelant les objectifs généraux de l'action ou du programme, les réalisations du groupe de pilotage ainsi que les propositions ou amorces d'actions est restituée chaque semestre à la cellule de suivi du CLSPD.

Les groupes de pilotage fournissent annuellement, en décembre, un tableau/bilan (« bilan annuel des actions ») retraçant l'ensemble de leur activité.

Ce rapport dresse le bilan de l'année écoulée, évalue les actions mises en œuvre et fixe les projets de l'année à venir.

Ces rapports sont approuvés ou amendés par la cellule de suivi et permettent de réaliser les bilans annuels d'activité et l'évaluation triennale du dispositif.

Ce présent règlement pourra être modifié par la cellule de suivi et ses amendements validés en assemblée plénière.

5.3- Charte des échanges au sein du CLSPD

La présente charte est établie par application de la loi du 5 mars 2007 et du décret du 25 juillet 2007 relatif au conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Les échanges d'informations au sein des groupes d'échange du CLSPD sont réalisés dans le respect du droit existant, de la réflexion éthique et des règles déontologiques propres à chaque profession, sous la responsabilité du maire.

Article 1 : Cadre juridique

Aux termes de l'article 1 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (article L 132-5 du Code de la Sécurité Intérieure) : «Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance peut constituer en son sein un ou plusieurs groupes de travail et d'échange d'informations à vocation territoriale ou thématique».

L'échange d'informations effectué au sein des groupes d'échange à vocation territoriale ou thématique s'inscrit dans le cadre des attributions du maire en matière de prévention de la délinquance prévue par les articles L132-1 à L 132-4 du C.S.I.

Article 2 : Composition des groupes

Les groupes d'échange à vocation territoriale (ex : réunions tranquillité publique) ou thématique (ex : réunions décrochage scolaire) sont constitués par le maire en concertation avec les membres du C.L.S.P.D.

La charte est signée, pour adhésion, par les institutions représentées dans les groupes.

La composition de chaque groupe d'échange à vocation thématique ou territoriale fait l'objet d'une liste nominative. Représentant son service ou son institution, chaque personne y figurant, avec son accord, dispose d'une légitimité pour évoquer des situations ainsi que d'une compétence pour apporter des propositions aux problèmes exposés. Chaque membre est tenu par le secret professionnel, le devoir de réserve et/ou l'obligation de discrétion inhérent à sa profession. A titre exceptionnel, il est possible de solliciter la présence de personnes qualifiées dont l'audition est de nature à favoriser la compréhension d'une situation. Les personnes ainsi entendues, avec leur accord, acceptent de se

soumettre aux règles de confidentialité édictées par la charte. Elles apportent leur point de vue sur la situation examinée, mais ne sont pas partie prenante d'une éventuelle décision.

Article 3 : Nature des échanges au sein des formations de pilotage du CLSPD

Lors des séances plénières et restreintes (cellule de suivi) du CLSPD ainsi que des réunions des groupes de pilotage et des groupes projets, seules les informations de nature générale (statistiques de la délinquance, description d'actions menées, de problématiques générales rencontrées, d'objectifs fixés, état des lieux et diagnostics...) pourront être échangées.

Article 4 : Nature et finalité des échanges au sein des groupes d'échange à caractère territorial ou thématique ou des «audiences de tranquillité publique»

Les membres des groupes thématiques sont tenus par le secret professionnel, le devoir de réserve et/ou l'obligation de discrétion inhérents à leurs professions respectives.

En vertu de l'article 1 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance (article L 132-5 du code de la sécurité intérieure), l'échange porte sur «les faits et informations à caractère confidentiel», à l'exclusion des informations à caractère secret au sens de l'article 226-13 du code pénal.

Les échanges peuvent donc porter sur:

- les faits et informations relatifs à l'ambiance locale, aux problématiques de terrain et à la mise en œuvre concrète d'actions partenariales correspondant à la thématique ou au territoire considéré;
- les informations à visée opérationnelle, factuelles et sûres, portant sur des situations individuelles, personnelles ou familiales afin notamment de s'assurer qu'elles font l'objet d'une prise en charge appropriée. Si tel n'est pas le cas, il convient de rechercher le ou les acteurs les mieux à même de traiter la situation identifiée. Si l'un des acteurs déjà saisi estime que la situation évoquée concerne également un (ou plusieurs) autre(s) acteur(s), il veille à lui (leur) transmettre les informations nécessaires à son (leurs) intervention(s). Seules sont communiquées, au cours des réunions des groupes de travail, les informations qui sont strictement nécessaires à la réflexion collégiale sur la problématique, à

l'évaluation de la situation et à la recherche de solutions. Concrètement, les acteurs peuvent évoquer au sein de ces groupes une famille, une personne ou un mineur pour signaler la situation aux autres partenaires, s'assurer d'une prise en charge en cours ou faire proposition d'orientation. Les personnes intéressées sont informées de l'échange d'informations à caractère confidentiel les concernant.

Toute information non nécessaire à la compréhension ou à la résolution du problème évoqué ne doit pas être exposée. Il appartient à chacun des membres des groupes de travail de déterminer en conscience, dans les conditions, les objectifs et les limites imposées par la loi, et au cas par cas, si l'information qu'il détient peut être communiquée aux autres membres du groupe. Un partage d'informations plus précis sur la situation individuelle (détails du suivi social ou du parcours judiciaire...) ne peut s'envisager que dans le cadre de l'article L 121-6-2 du code d'action sociale et des familles qui concerne le partage des informations entre les professionnels de l'action sociale, et l'autorisation donnée à ces derniers de révéler au maire et au président du Département les « informations confidentielles » strictement nécessaires à l'exercice de leurs compétences.

Article 5 : Rôle de pilote du groupe

Le pilote de chaque groupe d'échanges est le garant du respect de la présente charte. Il prend toutes les mesures de prudence qui s'imposent pour que les informations partagées en réunion soient inaccessibles à des tiers. Il s'assure que les comptes rendus ou relevés de conclusions établis sont synthétiques et anonymisés. Chaque participant est individuellement responsable des notes qu'il prend en séance.

Article 6 : Obligation des membres

Chacun des membres des groupes de travail du C.L.S.P.D. a l'obligation de préserver la confidentialité des informations recueillies collectivement, quelle que soit leur nature.

Article 7 : Manquements aux devoirs de la charte

Tout manquement aux devoirs et au respect de la charte entraîne de facto une exclusion des travaux du groupe. Pour rappel, toute personne qui s'affranchit des règles de partage de l'information s'expose aux poursuites prévues par le code pénal.

Article 8 : Traitements de données à caractère personnel

La constitution de traitements de données à caractère personnel, permettant le suivi des actions en direction des personnes ou des familles dans le cadre des groupes de travail, est soumise aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés » assurant une protection proportionnée de la vie privée et des libertés individuelles des personnes concernées au regard des finalités de ce suivi.

Ces traitements sont constitués sous la responsabilité du maire et gérés par une personne délégataire garante du respect des dispositions de la loi « Informatique et Libertés » et de l'autorisation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) de la création de tels traitements (cf. délibération CNIL n°2014-262 du 26 juin 2014).

Cette présente charte pourra être modifiée par la cellule de suivi et ses amendements validés en assemblée plénière.

Fait à Rouen, le =, en exemplaires originaux,

Yvon ROBERT

Maire de Rouen

Pierre-Henry MACCIONI

Préfet de Seine-Maritime,

Préfet de la Région Haute-Normandie

Jean-François BOHNERT,

Procureur de la République de Rouen

Nicolas ROULY

Président du Conseil Général de Seine-Maritime

Claudine Schmidt-Lainé

Rectrice de l'Académie de Rouen